



Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux

ETUDE SUR LES PETITES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN TUNISIE

Réalisée par Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux



RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR DE L'HUILE D'OLIVE EN TUNISIE



ETUDE SUR LES PETITES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN TUNISIE

Réalisée par Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux

Titre:

ETUDE SUR LES PETITES
EXPLOITATIONS AGRICOLES
EN TUNISIE

Réalisée par:

Forum Tunisien pour les Droits
Economiques et Sociaux

Rédigée par:

Mohamed Daly SFIA

Imprimée par:

IMPRESSION SOLIDAIRE

Sommaire

RESUME	7
APERÇU DU SECTEUR AGRICOLE EN TUNISIE	11
DONNEES ECONOMIQUES	11
DONNEES STRUCTURELLES	12
POLITIQUE, STRATEGIE ET PROGRAMMES AGRICOLES	16
SITUATION DES PETITES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN TUNISIE	19
DONNEES D'ENSEMBLE	19
CADRE INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE	22
LES DEFIS DES PETITS EXPLOITANTS AGRICOLES	26
LES PETITES EXPLOITATIONS AGRICOLES : BENCHMARKING	31
DONNEES D'ENSEMBLE	31
EXPERIENCES INTERNATIONALES	32
SYNTHESE	46
SWOT ET RECOMMANDATIONS	47
SWOT	47
PRINCIPES D'ACTION	48
RECOMMANDATIONS ET ACTIONS A METTRE ŒUVRE	49
ANNEXES	55
CARTOGRAPHIE DE LA FILIERE OLEICOLE	55
CATEGORISATION DU PETIT AGRICULTEUR EN TUNISIE	56
L'AGREGATION DANS LE PLAN MAROC VERT	57

Acronymes

AFD	Agence Française de Développement
ALECA	Accord de libre-échange complet et approfondi
APIA	Agence de Promotion des Investissements Agricoles
AVFA	Agence de la vulgarisation et de la formation agricole
AOC	Appellation d'origine contrôlée
BAD	Banque Africaine de Développement
BTS	Banque Tunisienne de Solidarité
CRDA	Commissariat Régional de Développement Agricole
CAT	Contrat d'agriculture durable
CGDA	Conseil Général du Développement Agricole, Maroc
CTAMA	Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles
CTE	Contrat Territorial d'Exploitation
CTV	Cellules territoriales de vulgarisation
DT	Dinars tunisien
DGEDA	Direction générale des études et du développement agricole
DGF	Direction générale des forêts
DGFIOP	Direction générale du financement, des investissements et des organismes professionnels
DJA	Dotation Jeunes Agriculteurs
EMATER	Société d'assistance technique et de vulgarisation rurale, Brésil
EMBRAPA	Société brésilienne de recherche agricole
ENPARC	Programme européen de voisinage pour le développement agricole et rural
ESEA	Enquête sur les Structures des Exploitations Agricoles
ESS	Economie sociale et solidaire
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FOSDA	Fonds Spécial de Développement Agricole
GDA	Groupements de Développement Agricole
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (coopération allemande)
Ha	Hectare
IBGE	Institut Brésilien de géographie et des statistiques
ICHN	Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel
INS	Institut National des Statistiques
IVD	Indemnité Viagère de Départ
LOA	Loi d'Orientation Agricole
MARH	Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques
mDT	mille dinars
MDT	Millions de dinars
MDA	Ministère du Développement Agricole, Brésil
Mrd	Milliards
mT	mille tonnes
ONAGRI	Observatoire national de l'agriculture
OTD	Office des Terres Domaniales
PAA	Programme Acquisition d'Aliments, Brésil
PAC	Politique agricole Commune
PASA	Programme d'ajustement du secteur agricole
PBS	production brute standard
PDAI	Projets de développement agricole intégré
PIB	Produit intérieur brut
PNAE	Programme National d'Alimentation Scolaire, Brésil
POSEI	Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité, France
PRONAF	Programme National de Renforcement de l'Agriculture Familiale, Brésil
RGA	recensement général de l'agriculture
R&D	Recherche et Développement
SAU	superficie agricole utilisée
SENAR	Service national d'apprentissage rural, Brésil
SMSA	sociétés mutuelles de services agricoles
SMVDA	Sociétés de Mise en Valeur et de Développement Agricole
SWOT	Forces, Faiblesses, Menaces, Opportunités
SYNAGRI	syndicat tunisien des agriculteurs
UTAP	Union tunisienne de l'agriculture et de la pêche
UE	Union Européenne
VA	Valeur ajoutée

Liste des figures

Figure 1 : structure du PIB tunisien	9
Figure 3 : Evolution de l'investissement agricole (MDT)	9
Figure 2 : contribution de l'agriculture dans le PIB	9
Figure 4 : Part de l'investissement agricole dans l'investissement total	9
Figure 5 : Exportations/importations agricoles (en Mrds DT)	10
Figure 6 : Taux de couverture des importations (Mrds DT)	10
Figure 7 : Evolution de la structure de l'emploi en Tunisie	10
Figure 8 : carte de l'utilisation des terres en Tunisie	10
Figure 9 : Répartition des superficies agricoles par utilisation	10
Figure 10 Positionnement international de la Tunisie en matière de ressources en eau	11
Figure 11 : Répartition des superficies irriguées par utilisation	11
Figure 12 : Evolution de la production de céréales (mT)	12
Figure 14 : Evolution de la production d'olives à huile (mT)	12
Figure 16 : Evolution de la production d'agrumes (mT)	13
Figure 13 : Répartition de la production des céréales par	12
Figure 15 : Production d'huile d'olive au cours des dernières décennies (mT)	12
Figure 17 : Evolution de la production de dattes (mT)	13
Figure 18 : Evolution de la production de viandes (mT)	13
Figure 20 : Evolution de la production laitière (mT)	14
Figure 19 : Structure de la production de viandes	13
Figure 21 : Nombre d'exploitations (1000) Figure 22 : Superficie moyenne de l'exploitation (en Ha)	18
Figure 23 : Répartition des exploitations de moins de 5ha selon le nombre de parcelles	19
Figure 24 : Répartition des exploitants selon la taille de l'exploitation	19
Figure 25 : répartition des parcelles en mode de faire valoir direct selon l'origine de la propriété	24
Figure 26 : répartition des exploitants agricoles selon le niveau d'instruction	26
Figure 27 : Répartition des exploitations par catégories dans plus de 80 pays	28
Figure 28 : nombre d'exploitations et surface moyenne	33
Figure 29 : Evolution et distribution des exploitations selon leur taille en France (1950-2000)	33
Figure 30 : Distribution des exploitations selon la taille, Mali	36
Figure 31 : Distribution des exploitations selon la taille, Maroc	39
Figure 32 : Coopératives avant et après le Plan Maroc vert	41
Figure 33 : Segmentation de la clientèle agricole au Maroc	42

Liste des tableaux

Tableau 1 : Evolution de la structure des exploitations agricoles (nombre en milliers)	18
Tableau 2 : Evolution de la structure des exploitations agricoles (surface en en 1000ha)	18
Tableau 3 : Evolution de la part des exploitants selon l'âge (en %)	25
Tableau 4 : Risques et obstacles pour la petite agriculture à différents niveaux	29
Tableau 5 : Quelques éléments de comparaison entre l'agriculture familiale et celle commerciale	37
Tableau 6 : Synthèse du Benchmarking	43

RÉSUMÉ

Cette recherche, lancée par le Forum Tunisien des Droits économiques et Sociaux (FTDES), fait partie du projet « Réduire les inégalités dans la chaîne de valeur huile d'olive » mis en œuvre par OXFAM en partenariat avec l'ATFD, l'AFTURD, l'UGTT, et le FTDES

Le projet a pour objectif de contribuer à réduire la vulnérabilité économique des femmes travailleuses et des petits exploitants agricoles en adressant comme priorité politique le besoin d'organiser le travail saisonnier en respect des standards du travail décent, surtout en matière de protection sociale et non-discrimination. Le projet comprend deux phases :

- Une phase recherche comprenant des études de diagnostics et de recommandations portant principalement le travail dans le secteur agricole,
- Une phase plaidoyer visant à sensibiliser les décideurs sur la nécessité d'améliorer les conditions

Le projet contribuera à apporter des conditions de travail digne pour les ouvriers et les ouvrières agricoles et à plaider pour la mise en place d'un cadre pour le travail collaboratif et le développement des coopératives. Les objectifs du projet sont :

- L'organisation du travail saisonnier agricole en respect des standards du travail décent est adressé comme priorité dans l'agenda politique
- Le plaidoyer pour la réduction des inégalités d'opportunités entre petits et grands exploitant(e)s
- Le plaidoyer pour la réduction des inégalités et l'amélioration des conditions de travail des ouvrières

Ce rapport fait partie de la phase de recherche. Structuré autour de quatre chapitres, il présente un état des lieux des petites exploitations agricoles en Tunisie et les principales recommandations à mettre en œuvre pour améliorer leur situation.

Le **premier volet** donne un aperçu global de l'agriculture et de la politique agricole en Tunisie. L'agriculture représente 10% du produit intérieur brut (PIB). Sa contribution dans le PIB a connu une tendance globale à la baisse au cours des 25 dernières années passant de 14% au début des années 90 à 10% en 2018. Les exportations représentent en moyenne 11% des exportations globales du pays. Malgré le potentiel agricole du pays, la Tunisie reste dépendante de l'importation de plusieurs produits pour couvrir les besoins pour des produits de base notamment les céréales. En conséquence le taux de couverture des importations agricoles par les exportations ne dépasse pas les 2/3. Le secteur agricole emploie environ 1,5 millions de personnes avec une main d'œuvre à plus de 80% familiale. La structure de l'emploi en Tunisie connaît un changement avec une baisse relativement importante de la part de la population occupée dans le secteur agricole au profit des services.

La superficie des terres agricoles en Tunisie est estimée à 10,3 millions d'hectares, dont environ 5 millions d'hectares de terres labourables. Les superficies agricoles sont destinées majoritairement à deux grands types de culture : l'arboriculture (55%) et les céréales (30%). Malgré la rareté des ressources en eau, la Tunisie se caractérise par une faible productivité de cette ressource, c'est-à-dire qu'elle utilise mal les ressources en eau dont elle dispose. Les superficies irriguées sont d'environ 470 mille hectares et représentent moins de 10% de la superficie labourable en Tunisie. Les principales cultures et produits d'élevage en Tunisie comprennent les céréales, les olives, les dattes, le lait de vache, la viande de poulet, les dattes et le blé, qui représentent plus de la moitié de la valeur de la production agricole et le tiers de la quantité de production. La majorité des filières clés ont connu des développements importants au fil des années. Néanmoins, quasiment toutes (céréales, huile d'olive, lait, dattes, etc.) connaissent actuellement des difficultés qui s'accroissent de plus en plus.

La politique agricole tunisienne a connu une évolution et des changements importants depuis l'indépendance. Ces changements ont suivi la tendance de la libéralisation de l'économie tunisienne avec un désengagement progressif de l'Etat en tant qu'acteur économique en faveur du secteur privé. Globalement, la politique agricole a comme finalité de garantir la sécurité alimentaire pour subvenir aux besoins du pays. Traditionnellement, les orientations stratégiques du secteur agricole ont été inscrites dans le cadre des plans de développement quinquennaux mais il n'y a actuellement pas de vision pour l'agriculture, et encore moins pour la petite agriculture en Tunisie. L'Etat appuie toutefois le secteur à travers différents programmes notamment financés par des partenaires techniques et financiers. Malgré les améliorations enregistrées, le modèle de développement global du pays a impacté négativement sur les performances du secteur agricole et sa durabilité. Les régions rurales où l'agriculture est développée sont parmi les plus pauvres en Tunisie. La petite agriculture est aussi de plus en plus vulnérable et marginalisée car mise à l'écart des stratégies et programmes de développement.

Le **deuxième chapitre** présente un état des lieux des petites exploitations agricoles. Il n'y a pas de définition unique des petites exploitations agricoles. En Tunisie, cette notion n'est pas actuellement explicitée dans les textes juridiques notamment à la suite de la promulgation de la nouvelle loi de l'investissement en 2016. Le nombre d'exploitants agricoles est d'environ 550 000. Les exploitations de moins de 5 Ha représentent près de 55% du total et leur nombre a doublé depuis les années 60. La superficie agricole moyenne connaît une baisse importante, ce qui dénote d'un accroissement du morcellement des terres agricoles. L'investissement, la demande de crédit, et les crédits approuvés restent relativement limités chez les petits producteurs.

Au niveau institutionnel, on note la présence d'un ensemble de structures intervenant quasiment dans tous les domaines : encadrement, technique, incitations, financement, formation et vulgarisation, etc. Il n'y a pas de structures dédiées aux petites exploitations agricoles et le dispositif est conçu de façon à traiter toutes les catégories d'agriculture de la même façon. Malgré la présence d'un tissu bien étoffé, les petites exploitations agricoles restent généralement à l'écart de ce dispositif et n'en bénéficient presque pas. Cette situation est liée à la conjugaison de plusieurs facteurs dont la complexité des procédures et la lourdeur administrative qui constituent des obstacles importants pour les exploitants agricoles.

Dans l'ensemble, les petites exploitations agricoles font face à de nombreux défis. Le mode de gestion familial se traduit par des pratiques « traditionnelles » qui freinent la productivité notamment en raison de la faible introduction des méthodes et des outils de modernisation. Les petits exploitants multiplient les activités qui sont généralement plus ou moins diversifiées. Le manque de spécialisation impacte nécessairement sur les performances et la productivité des fermes. L'accès au crédit est limité par la faiblesse et le caractère aléatoire des revenus, la complexité des procédures et les exigences élevées en termes de garanties, la présence d'impayés importants chez les exploitants, etc. Ceci les oblige à s'orienter vers les structures de microcrédits qui leur imposent des taux d'intérêts souvent excessifs. La faiblesse de l'accès au crédit à l'investissement fait que les petites exploitations sont très peu dotées en équipement. L'acquisition des matériels de production pose problème compte tenu de leurs prix élevés. Depuis la révolution, les petits agriculteurs subissent une hausse des coûts de production en raison de l'inflation du prix des intrants qui sont pour la plupart importés. La position des petits exploitants agricoles est aussi fortement impactée par leur faible accès aux marchés. Les agriculteurs traitent souvent avec des intermédiaires qui maîtrisent mieux les circuits de distribution et qui ont des marges beaucoup plus importantes que celles des agriculteurs.

Au niveau social, les petits exploitants sont confrontés à divers obstacles souvent interconnectés avec en premier le facteur pauvreté. La proportion des exploitants âgés de plus de 60 ans a plus que doublé, le niveau d'instruction est très bas et les jeunes fuient l'agriculture. Les petites exploitations agricoles sont souvent situées dans des zones rurales assez éloignées, parfois dans les montagnes. Ceci réduit considérablement l'accès aux infrastructures telles que les routes, de même que l'accès aux services de base : eau potable, communications, l'électricité, l'irrigation, l'éducation, la santé, et l'assainissement. Le taux d'adhésion des petits agriculteurs à des coopératives reste très faible et dépasse à peine les 5%. Les groupements constitués font généralement face à des difficultés diverses liées au faible accès au marché, faible taux d'encadrement, etc. La petite agriculture est caractérisée par de fortes disparités entre les hommes et les femmes au niveau de l'accès au foncier, aux services de vulgarisation, à la couverture sociale.

Le changement climatique affecte particulièrement la petite agriculture. Les petits exploitants sont d'autant plus vulnérables aux changements climatiques qu'ils n'ont pas les moyens techniques pour les prévenir ou y répondre. Ils ne disposent pas non plus du niveau d'instruction requis pour faire face aux catastrophes naturelles. De plus, l'usage non encadré de pesticides impacte leur santé. Ces impacts sont d'autant plus importants que les petits agriculteurs ne prennent pas généralement de précautions lorsqu'ils manipulent les pesticides (pas de port de masques, pas de gants ou de tenue de protection, etc).

Le tableau ci-après synthétise les principaux constats du diagnostic de l'état des lieux de la petite agriculture en Tunisie

SWOT	
Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> 😊 Secteur agricole ayant une forte contribution dans l'économie tunisienne 😊 Tradition agricole ancrée dans la politique économique tunisienne 😊 Présence de filières structurées avec des initiatives en faveur des petits agriculteurs en amont. 😊 La petite agriculture : une composante clé de la sécurité alimentaire en Tunisie (nombre d'exploitations) 😊 Quelques initiatives politiques et économiques en faveur de la petite agriculture (ex : annulation des prêts de niveau réduit) 😊 Présence de quelques incitations et mesures en faveur des petits exploitants agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> 😞 Quasi absence de reconnaissance juridique et institutionnelle de la petite agriculture 😞 Mode de gestion familial impactant négativement sur la performance 😞 Faible accès au crédit bancaire 😞 Niveau d'endettement relativement élevé 😞 Le manque de spécialisation réduit la productivité 😞 Un capital foncier de plus en plus limité 😞 Un faible degré de mécanisation/d'investissement 😞 Une position qui affaiblit l'accès aux marchés 😞 Vieillesse des agriculteurs et faible attractivité des jeunes 😞 Niveau d'instruction très bas des exploitants agricoles 😞 De fortes disparités de genres notamment pour la propriété des terres 😞 Usage non encadré de pesticides et leurs impacts sur la santé

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ↳ Reconnaissance de la petite agriculture à travers son institutionnalisation ↳ Adaptation des politiques agricoles aux spécificités de la petite agriculture ↳ Encourager le regroupement des petits agriculteurs pour les renforcer ↳ Créer des marchés et des circuits adaptés à la petite agriculture ↳ Sensibilisation des acteurs (industriels, consommateurs) pour appuyer les petits agriculteurs 	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Détérioration de la situation d'ensemble des petits agriculteurs ☛ Risque économique important en cas de diminution de la performance de la petite agriculture ☛ Risque sur la sécurité alimentaire du pays ☛ Détérioration de la terre, désertification, en cas de développement de pratiques non durables

Le **troisième chapitre** présente la situation des petites exploitations agricoles à l'échelle internationale avec un Benchmarking focalisé sur les bonnes pratiques pour quatre pays à savoir le Brésil, la France, le Mali et le Maroc. L'analyse a porté sur les typologies des exploitations agricoles dans ces pays, les défis auxquels sont confrontées les petites exploitations ainsi que les bonnes pratiques identifiées pour appuyer leur développement. Dans l'ensemble, les petits exploitants dans ces pays sont confrontés aux mêmes problématiques de celles qui existent en Tunisie. Ceux-ci incluent principalement: la pauvreté, les niveaux élevés de risque (personnel, naturel et technique, économique et financier), la réduction des superficies des parcelles, le manque de mesures d'incitation dans leurs environnements institutionnels et économiques, la difficulté d'accéder aux marchés appropriés, et la faible influence des organisations de petits producteurs dans les débats sur les politiques.

Pour améliorer la situation de la petite agriculture, la majorité des pays ont élaboré et formalisé des stratégies de développement agricole avec une vision pour les petites exploitations agricoles. C'est par exemple le cas pour le Maroc avec son Plan Maroc Vert et le plan II spécifique à la petite agriculture. Ce dernier adopte formellement le principe d'agrégation par un regroupement des petits agriculteurs comme un vecteur de développement de la petite agriculture. Des mesures institutionnelles phares ont été prises au Brésil avec la création d'un Ministère dédié aux Petites exploitations. Au Mali, une Loi d'Orientation Agricole (LOA) adoptée en 2006 reconnaît explicitement les petites exploitations agricoles comme une composante essentielle de la stratégie de développement agricole du pays. Des programmes visant à améliorer l'accès des petits producteurs au financement et aux marchés ont été mis en œuvre au Maroc et au Brésil en les favorisant dans le cadre des marchés publics, ou en leur créant des circuits dédiés (cantines, collectivités, etc). En France, l'appui aux agriculteurs en général est fait via des primes directes notamment celles qui visent à aider les petites exploitations localisées dans des territoires isolés et défavorisés.

Le **quatrième chapitre** présente les principes devant guider les orientations de développement de la petite agriculture en Tunisie ainsi que les recommandations dans ce sens. Cinq principes sont mis en exergue à savoir :

Compte tenu de son apport économique et social, le développement de **la petite agriculture doit d'abord être une priorité nationale**. Ceci devra bien entendu être reflété dans la vision, les politiques, les stratégies, les objectifs et les mesures qui sont élaborées et mise en œuvre dans le pays.

Le développement de la petite agriculture devrait relever de la responsabilité et du devoir de l'Etat. Les expériences internationales des crises économiques de 2008, et l'épisode actuel de la pandémie mondiale due au COVID-19, ont mis en lumière la fragilité d'un modèle global de développement basé sur une libéralisation économique démesurée et un désengagement important de l'Etat des secteurs de l'économie. **Le développement de la petite agriculture ne pourra se faire que dans le cadre d'une stratégie économique globale du pays.** La vision pour les petites exploitations agricoles est aussi fortement liée au développement régional et local en Tunisie.

L'implication de l'ensemble des parties prenantes est indispensable au développement de la petite agriculture. Ceci nécessite la conjugaison d'effort de tous les acteurs qui jouent un rôle essentiel dans ce processus de développement.

Le développement de la petite agriculture nécessite la mise en place d'un dispositif et de mesures spécifiques et innovantes. La petite agriculture fait face à des défis particuliers qui lui sont propres d'où la nécessité de la mise en place d'une panoplie de mesures spécifiques et innovantes pour autonomiser les petits exploitants agricoles, et plus particulièrement les femmes.

Partant de l'analyse diagnostic et des principes énoncés, les recommandations ci-après sont préconisées pour le développement de la petite agriculture.



➤ **Reconnaitre et institutionnaliser la petite agriculture**

Il est recommandé d'élaborer une vision pour la petite agriculture en Tunisie. Vision, à partir de laquelle, devront être déclinés une stratégie, des orientations stratégiques, des objectifs et des programmes et des mesures opérationnelles à mettre en œuvre pour la réalisation de la vision. Il est aussi nécessaire de standardiser la définition des petites exploitations agricole en Tunisie et de l'explicitier juridiquement en tenant compte de critères allant au-delà de celui de la simple taille. Une des mesures pouvant être envisagée serait aussi de créer un dispositif institutionnel spécifique à la petite agriculture, notamment à travers une Direction Générale au sein du Ministère. Une telle orientation permettrait d'envoyer un signal fort de l'engagement de l'Etat en faveur du développement de la petite agriculture. En outre, l'ancrage régional de cette initiative, et son déploiement au sein des structures d'appui permettrait un meilleur soutien et écoute des petits exploitants agricoles.

➤ **Adapter les politiques agricoles aux spécificités de la petite agriculture**

Il est recommandé l'adaptation des instruments de financement et des avantages pour que les petits exploitants puissent en bénéficier. Les mesures qui seraient à mettre en œuvre peuvent prendre la forme de diminution de la part de l'autofinancement, un assouplissement des garanties nécessaires pour les crédits accordés, un ciblage des petits exploitants par des subventions directes, etc. Il est aussi primordial de restructurer et de simplifier les procédures pour mieux répondre aux besoins des petits agriculteurs. Cette approche pourrait être appliquée aux services et procédures d'appui à l'investissement, aux institutions de crédit, la vulgarisation, et celles concernant le régime foncier. Cet aspect est particulièrement important dans le contexte actuel notamment avec la crise pandémique liée au COVID-19 où des mesures et des procédures d'indemnisation devront être mises en place en faveur de ces exploitants. Il est aussi nécessaire d'améliorer l'encadrement technique, les structures d'appui au conseil et la formation et vulgarisation en l'adaptant aux besoins des petits exploitants agricoles. Ceci concerne notamment la mise en place de programmes de formation et des techniques de vulgarisation adaptés aux petits exploitants.

➤ **Adopter l'agrégation comme un principe fondamental de renforcement des petits agriculteurs**

Il est impératif de changer la vision qui consiste à voir la coopérative comme un modèle politique lié à une période spécifique de l'histoire de la Tunisie. Dans le contexte tunisien post-révolution, la coopérative agricole s'insère dans le cadre de la promotion du modèle de l'économie sociale et solidaire (ESS) pour lequel un projet de loi a été élaboré. Il est d'ailleurs nécessaire d'accélérer sa promulgation pour appuyer l'orientation de la création des coopératives agricoles. L'appui au développement des organisations de petits exploitants doit aussi se faire via le renforcement des capacités et d'accompagnement des dirigeants dans la gestion d'entreprises coopératives ou encore dans les volets de stratégies commerciales. Il est aussi primordial d'encourager les formes de mutualisation des ressources diverses (terres, capital humain, équipement, etc., ce qui accroît le pouvoir de négociation des agriculteurs. La communication et la mise en valeur des meilleures expériences des coopératives agricoles en Tunisie, en matière de mutualisation des ressources, pourraient contribuer à les développer.

➤ **Créer des marchés adaptés et spécifiques à la petite agriculture**

Un des moyen de le faire consiste à favoriser les petits exploitants agricoles par le biais des marchés publics (cantines scolaires, restaurants collectifs publics, etc.). Ceci faciliterait l'accès à ces marchés pour les produits de la petite agriculture en mettant en place des cahiers des charges favorables aux produits locaux des petits producteurs. L'agriculture contractuelle doit être promue mais l'Etat a pour responsabilité de protéger les petits exploitants en mettant en place les instruments de réglementation nécessaires pour combler le déséquilibre qui existe entre le petit exploitant et l'acheteur. Il est aussi possible de développer les circuits courts qui réduisent les intermédiaires entre producteurs et consommateurs, et entraînent une meilleure rémunération des agriculteurs. Plusieurs types de circuits peuvent être envisagés allant de la vente directe dans les fermes, vente auprès des commerçants détaillants, la vente sur les marchés ou encore les foires dédiées. Il est également nécessaire d'inciter les petits agriculteurs à s'orienter vers des produits à plus forte valeur ajoutée avec le passage à l'agriculture biologique. Les systèmes de labellisation/ étiquetage (certifications, labels, AOC, indications d'origine, produits de terroir, etc) des produits issus de la petite agriculture peuvent aussi permettre d'augmenter la valeur ajoutée des produits.

➤ **Reconnaitre le rôle des femmes dans la petite agriculture**

La part des femmes cheffes d'exploitation reste très faible aussi bien en nombre et encore plus en termes de surfaces des terrains. Le renforcement de l'accès des femmes aux actifs fonciers et leur maîtrise sur ces derniers, permet de conforter leur statut et leur influence au sein des ménages et des communautés. Il est nécessaire de garantir le droit des femmes dans ce sens et de les autonomiser en leur donnant la possibilité d'être cheffe d'exploitation à part entière. Ceci inclut également l'amélioration des capacités en matière de gestion de petites entreprises, d'investissement, de regroupement, et de mobilisation du crédit. Il est aussi primordial de mettre en place des actions pour les ouvrières ou les femmes rurales en général. Ces mesures incluent parmi d'autres l'éducation, la formation, la sensibilisation, etc. Le regroupement des femmes dans le cadre de coopératives doit être promu et encouragé par la mise en place d'incitations et d'avantages importants en plus d'une discrimination positive en leur faveur. Ceci permettra entre autres de réduire l'écart déjà existant avec les hommes.

APERÇU DU SECTEUR AGRICOLE EN TUNISIE

Ce chapitre donne un aperçu global de l'agriculture en Tunisie notamment sa contribution dans l'économie, l'emploi, à la sécurité alimentaire. Dans un second temps, la politique, stratégie et programmes agricoles mis en œuvre sont présentés.

Données économiques

Contribution dans le PIB

L'agriculture représente 10% du produit intérieur brut (PIB). Cette part a connu une tendance globale à la baisse au cours des 25 dernières années passant de 14% au début des années 90 à 10% en 2018. Une certaine reprise est enregistrée depuis la révolution avec des performances assez bonnes des principales filières agricoles notamment l'huile d'olive.

Figure 2 : structure du PIB tunisien

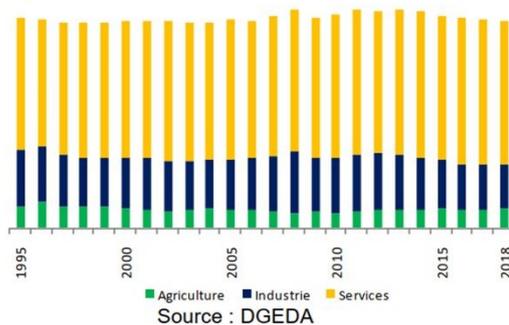
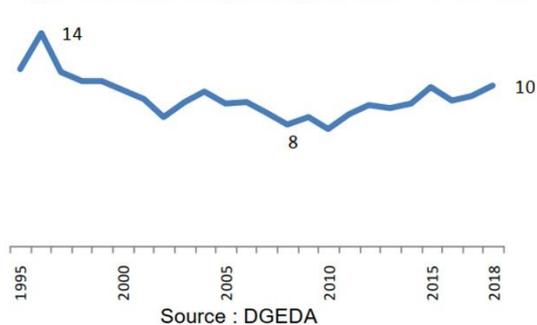


Figure 1 : contribution de l'agriculture dans le PIB



L'investissement

L'investissement dans le secteur agricole a connu une croissance annuelle de 5% entre 2008 et 2017, passant de 922 MDT à plus de 1460 MDT. Cela représente en moyenne 7,2 % de l'investissement total en Tunisie. L'investissement dans le secteur agricole est "traditionnellement" dominé par l'hydraulique et l'irrigation assuré en majeure partie par l'Etat.

Figure 4 : Evolution de l'investissement agricole (MDT)

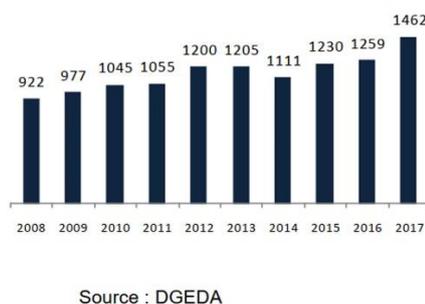
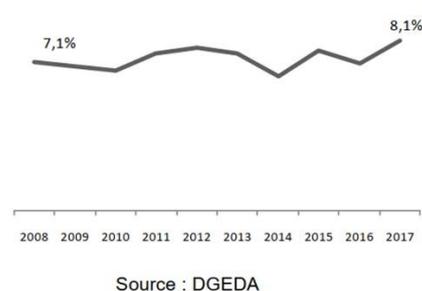


Figure 3 Part de l'investissement agricole dans l'investissement total



Commerce extérieur

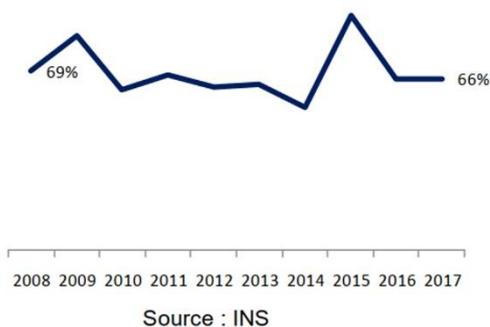
Les exportations de produits agricoles ont été plus ou moins fluctuantes depuis 2008. Un pic a été enregistré en 2015 avec 4 Mrds DT notamment en lien avec la saison oléicole exceptionnelle. Les exportations ont atteint 3,7 Mrds DT en 2017 et représentent en moyenne 11% des exportations globales du pays.

Les importations sont passées de 3 Mrds DT en 2008 à 5,6 Mrds en 2017. Malgré le potentiel agricole du pays, la Tunisie reste dépendante de l'importation de plusieurs produits pour couvrir les besoins du pays pour des produits de base notamment les céréales ou le sucre. En conséquence le taux de couverture des importations agricoles par les exportations ne dépasse pas les 2/3.

Figure 6 : Exportations/importations agricoles (en Mrds D)



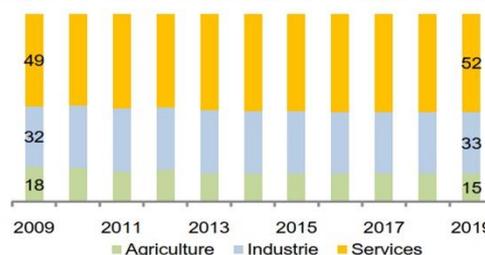
Figure 5 : Taux de couverture des importations (Mrds DT)



L'emploi

Le secteur agricole emploie environ 1,5 millions de personnes. L'analyse de l'évolution de la structure de l'emploi en Tunisie montre une baisse relativement importante de la part de la population occupée dans le secteur agricole au profit des services. Après une décennie, la part de l'emploi agricole a perdu plus de 3% pour ne représenter que 15% de la population occupée en 2019.

Figure 7 : Evolution de la structure de l'emploi en Tunisie



L'agriculture tunisienne est à plus de 80% dominée par un caractère familial. La main d'œuvre temporaire représente en moyenne 12% de l'emploi dans l'agriculture. Enfin, les emplois salariés permanents constituent une part de 4% de l'emploi global ce qui reste dans l'absolu assez faible.

Données structurelles

Les surfaces agricoles

La Tunisie couvre une superficie de 163 610 km² (155 360 km² de terres et 8 250 km² d'eau). La majorité de la superficie (Plus de 60%) est consacrée à l'agriculture. La superficie des terres agricoles en Tunisie est estimée à 10,3 millions d'hectares, dont environ 5 millions d'hectares de terres labourables.

Figure 9 : Répartition des superficies agricoles par utilisation

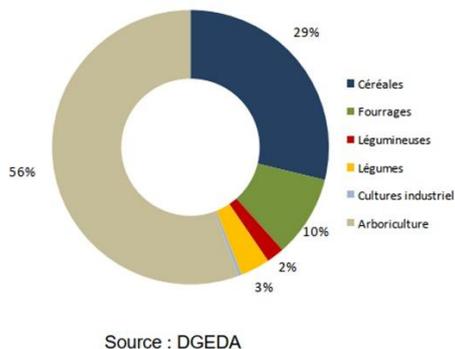
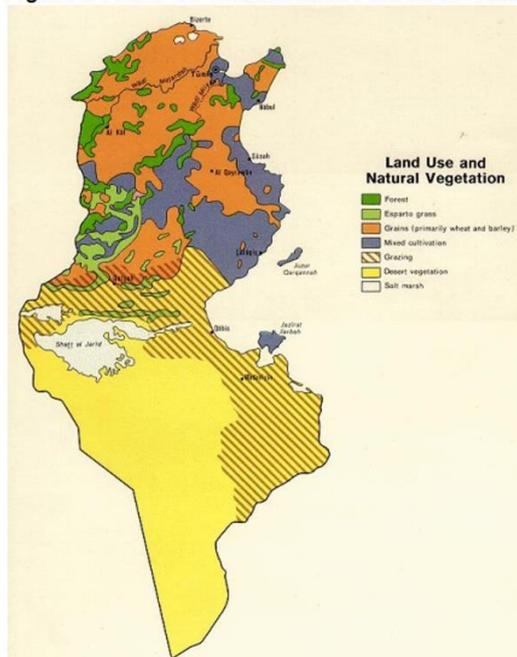


Figure 8 : carte de l'utilisation des terres en Tunisie

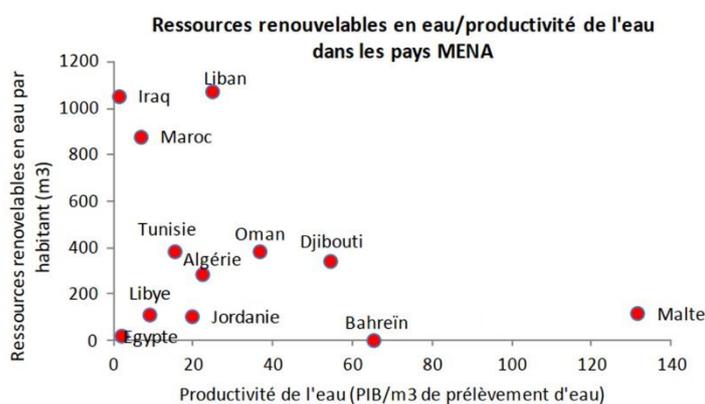


Les superficies agricoles sont destinées majoritairement à deux grands types de culture : l'arboriculture qui représente plus de 55% (2 371 450 hectares) des surfaces avec notamment l'oléiculture, la phoeniciculture (dattes), les agrumes et les céréales, en particulier le blé dur et l'orge, qui représentent près de 30 % (1 113 800 hectares) des surfaces cultivées.

Ressources en eau et périmètres irrigués

Figure 10 Positionnement international de la Tunisie en matière de ressources en eau

L'évaluation des ressources hydrauliques en Tunisie fait état de 4,85 km³ disponibles, dont 2,7 sont des eaux de surface et 1,8 sont des eaux souterraines. Les eaux exploitables renouvelables sont estimées à 3,8 km³, dont 2,3 sont des eaux de surface et 1,45 des eaux souterraines. Les ressources en eau renouvelables par habitant placent la Tunisie à un niveau critique (400 m³/hab contre près de 900 m³/hab pour le Maroc par exemple.

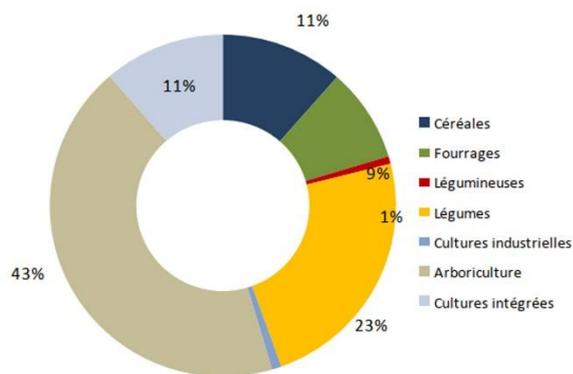


Source : Banque Mondiale

Certes plusieurs autres pays comme l'Algérie ou la Libye disposent aussi de ressources plus faibles que la Tunisie, mais ce ratio de 400 m³/hab est considéré comme très faible. Malgré la rareté des ressources en eau, la Tunisie se caractérise aussi par une faible productivité de l'eau (PIB/m³ prélevé), c'est-à-dire qu'elle utilise mal les ressources en eau dont elle dispose.

Figure 11 : Répartition des superficies irriguées par utilisation

Les superficies irriguées sont d'environ 470 mille hectares et représentent moins de 10% de la (terres cultivées et jachère) superficie labourable en Tunisie. Ces surfaces sont à 43% représentées par l'arboriculture et 23% par les légumes. L'agriculture irriguée consomme 80 % des ressources en eau disponibles, alors que 14 % sont allouées à l'eau potable et 6 % à l'industrie et au tourisme.



Source : DGEDA

La production agricole

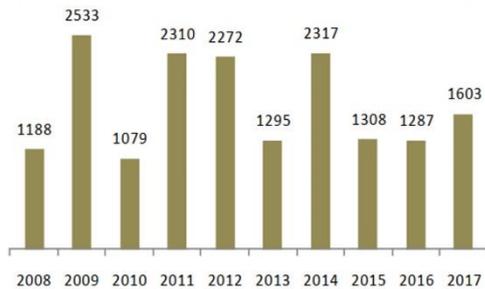
Les principales cultures et produits d'élevage en Tunisie comprennent les céréales, les olives, les dattes le lait de vache, la viande de poulet, les dattes et le blé, qui représentaient plus de la moitié (52%) de la valeur de la production agricole et 33% de la quantité de production. La majorité des filières clés ont connu des développements importants au fil des années. Néanmoins, quasiment toutes (céréales, huile d'olive, lait, dattes, etc.) connaissent actuellement des difficultés de qui s'accroissent de plus en plus.

❖ La production végétale

✓ Les céréales

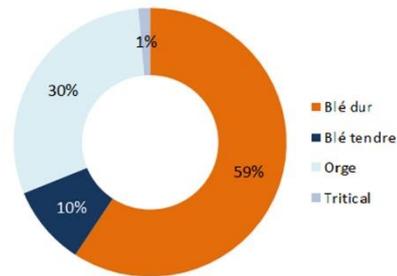
Constituant la base de l'alimentation dans le pays, les céréales sont historiquement un élément central de l'économie et de l'agriculture tunisienne. La production est dominée par le blé dur (60%) et l'orge (30%). Depuis quelques années, la production de céréales connaît une tendance à la baisse en raison de la forte dépendance à la pluviométrie et à cause des aléas climatiques. Des problématiques structurelles caractérisent aussi la filière avec la faiblesse et la variabilité des rendements, la faible qualité et la capacité des infrastructures de stockage, la logistique de transport, la rentabilité économique sachant que la filière est contrôlée par l'Etat et que les marges sont fixées pour tous les maillons de la chaîne de valeur. Toutes ces problématiques font que la filière céréalière demeure fragile et très dépendant du marché mondial.

Figure 13 : Evolution de la production de céréales (mT)



Source : DGEDA

Figure 12 : Répartition de la production des céréales par produit#2017

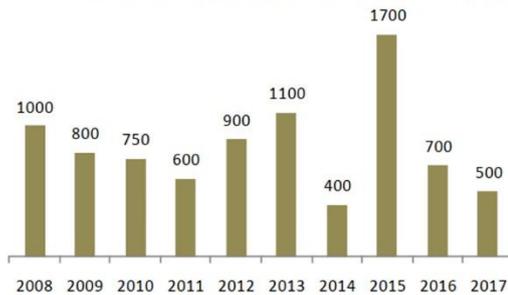


Source : DGEDA

✓ L'oléiculture¹

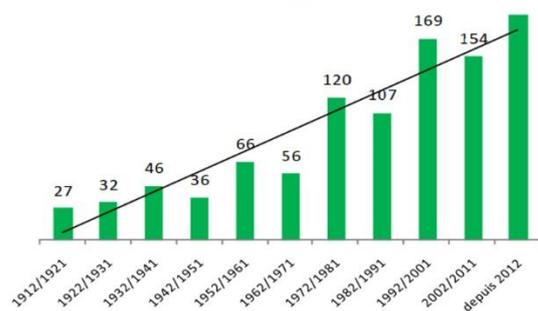
Les plantations d'oliviers couvrent environ 1,8 million d'hectares, ce qui représente environ 1/3 du total des superficies cultivées de la Tunisie. Il existe environ 80 millions de pieds d'oliviers en Tunisie qui se répartissent à raison de 45% au Centre, 30% au Sud et de 25% au Nord. La production d'olives à huile reste très fluctuante et fortement dépendante de la pluviométrie. La production moyenne a été de 850 mille tonnes avec un pic de 1700 mille tonnes en 2015.

Figure 15 : Evolution de la production d'olives à huile (mT)



Source : ONAGRI

Figure 14 : Production d'huile d'olive au cours des dernières décennies (mT)



Source : ONAGRI

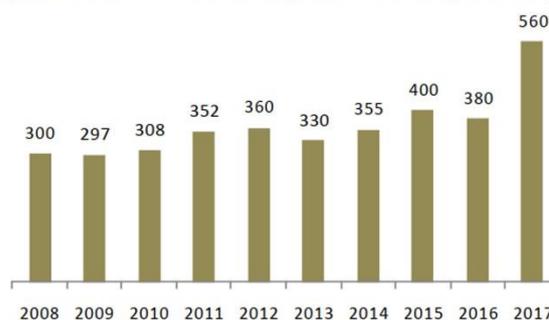
La production d'huile d'olive connaît aussi de fortes fluctuations d'une année à une autre. Néanmoins, elle a connu une nette amélioration et une tendance continue à la hausse au cours des dix dernières décennies. En effet, cette production est passée d'une moyenne d'environ 45 mT avant les années 1970 à près de 190 mT durant la dernière décennie.

¹ Compte tenu de l'objectif du projet, un focus est réalisé sur la filière oléicole en annexe

✓ *Les agrumes*

La filière agrumes est en forte croissance, la production a pratiquement doublé entre 2002 et 2014. Lors de campagne 2016/2017, du fait de l'entrée en production de nouvelles plantations et de conditions climatiques favorables, elle a même progressé de 47 % par rapport à l'année précédente et atteint les 560 mille tonnes. Les oranges représentent 33% de la production, les mandarines et clémentines (19%), le citron (13%) et autres agrumes (35%).

Figure 16 : Evolution de la production d'agrumes (mT)

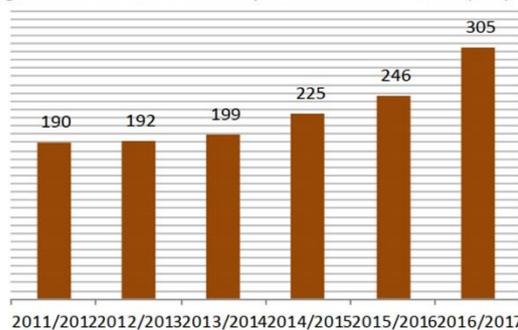


Source : DGEDA

✓ *La phoeniciculture*

La production de dattes en Tunisie a connu une hausse régulière au cours des cinq dernières années. Les quantités produites ont ainsi augmenté à un taux annuel moyen d'environ 7% pour atteindre plus de 300 mille tonnes pour la campagne 2016/2017. Cette production est représentée à plus de 70% par la variété Deglet Nour. Selon les prévisions, cette quantité de production serait au moins maintenue sur les 5 prochaines années. Les dattes sont produites essentiellement dans les régions de Kébili (80%) et de Tozeur (20%).

Figure 17 : Evolution de la production de dattes (mT)



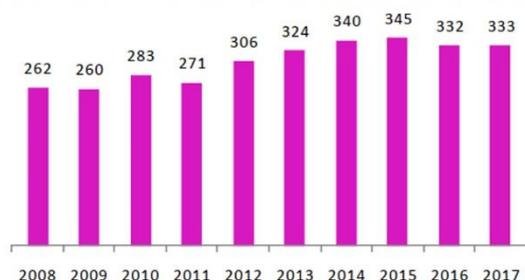
Source : GIFruits

❖ **La production animale**

✓ *La viande*

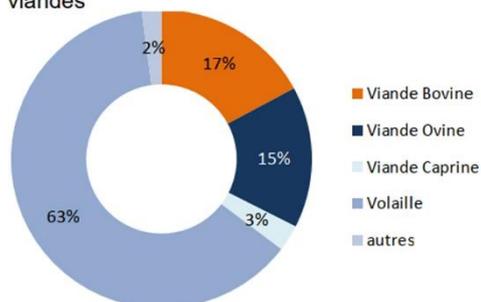
La filière des viandes en Tunisie constitue une branche d'activités très diversifiée occupant une place de première importance dans l'économie agricole et agro-alimentaire. La production a été en moyenne de 300 mille tonnes. Elle est représentée en majorité par les volailles (63%) et la viande bovine (15%). La filière connaît des défis qui sont engendrés par la baisse du pouvoir d'achat des consommateurs notamment depuis 2011.

Figure 19 : Evolution de la production de viandes (mT)



Source : Givlait

Figure 18 : Structure de la production de viandes

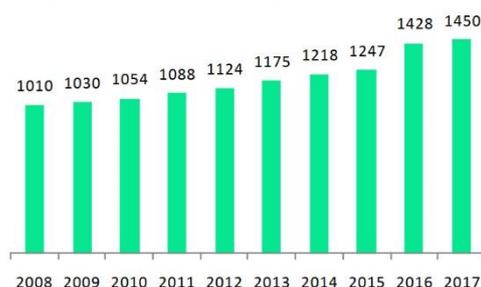


Source : Givlait

✓ Le lait

La production laitière a connu un essor remarquable durant les dernières années suite à un ensemble de mesures d'incitation touchant tous les maillons de la filière. La production moyenne a été d'environ 1,2 millions de tonnes au cours de la dernière décennie. La filière fait face actuellement à des difficultés importantes liées à la conjugaison de plusieurs facteurs dont la hausse des coûts des intrants, le vol et la contrebande du bétail, etc.

Figure 20 : Evolution de la production laitière (mT)



Source : Givlait

Politique, stratégie et programmes agricoles

Politique agricole

❖ Phase de construction : 1956 – 1970

Cette période a été dictée par des objectifs de construction nationale en lien avec l'indépendance et la prise du pouvoir et de souveraineté politique par l'Etat tunisien. Ce dernier a investi dans la construction des infrastructures de base, dans l'éducation et la santé et axé sa politique sur la réduction de la pauvreté notamment dans les régions rurales.

La politique agricole a alors comme finalité de garantir la sécurité alimentaire pour subvenir aux besoins du pays. Deux grands chantiers d'intervention ont été engagés par l'Etat :

- La construction des infrastructures agricoles : ceci concerne surtout l'aménagement hydraulique avec un objectif de remplissage et de sécurisation des ressources en eau. L'Etat a aussi investi dans l'équipement des périmètres irrigués, la conservation des sols et de l'eau, et les travaux de reboisement ;
- La transformation de la structure agraire via la mise en place d'une stratégie de regroupement des petits agriculteurs. Cette politique visait à mieux structurer les petits exploitants agricoles en vue de les renforcer pour assurer une meilleure durabilité de l'activité ;

Cette période a permis de mettre l'agriculture tunisienne sur la voie du développement et de la modernisation avec la construction de grands ouvrages agricoles. Néanmoins, la politique axée sur le regroupement des petits exploitants dans le cadre de coopératives, réalisée dans un contexte de nationalisation des terres, a donné lieu à un échec important qui s'est répercuté sur toute la société tunisienne. Cet échec est resté imprégné dans les esprits avec une certaine « phobie » qui entoure le concept et le développement de la coopérative en tant que modèle économique.

❖ Phase de modernisation : 1971 – 1985

C'est une phase qui a permis d'introduire au sein même des exploitations des pratiques qui n'étaient pas présentes auparavant. L'Etat a encouragé l'investissement dans la mise en place de nouvelles technologies par l'introduction de subventions et d'incitations pour le secteur agricole. L'objectif assigné à l'agriculture n'a pas changé ; Il s'agit toujours de garantir au consommateur la disponibilité des produits de base avec des prix faibles. L'Etat avec la politique des subventions à travers la caisse des compensations permet la fixation des prix faibles à la consommation. Cette période a montré ses défaillances au milieu des années 80 avec une hausse significative des dépenses de la caisse des compensations avec les des subventions, et l'augmentation du déficit de la balance commerciale agricole.

❖ Phase d'ajustement : 1986 – 1994

L'économie entame un processus de libéralisation en vue de rétablir les équilibres internes (inflation et chômage) et externe (balance des paiements, endettement extérieur, etc.) dans le cadre d'un

programme d'ajustement structurel. Une composante PASA (programme d'ajustement structurel agricole) a été mise en place dans laquelle plusieurs aspects ont été ciblés notamment la réduction des subventions, la révision des prix à la production à la hausse, la promotion du secteur et de l'investissement privé dans l'agriculture. C'est dans ce cadre que des terres appartenant au domaine de l'Etat ont été cédées en concession à des sociétés de Mise en Valeur et de Développement Agricole (SMVDA) et à des techniciens agricoles. Un code d'incitation à l'investissement a d'ailleurs été promulgué en 1993. Par ailleurs, le cadre institutionnel d'appui au secteur agricole a été renforcé lors de cette période aussi bien au niveau national (création de l'Agence Nationale de la Vulgarisation et de la Formation Agricoles en 1990-1991) que dans les régions.

Ces mesures ont permis d'améliorer les performances du secteur à plusieurs niveaux (investissement, VA, exportations, etc). Toutefois, la mise en place du PASA a été marquée par un désengagement progressif de la responsabilité de l'Etat par rapport à l'agriculture en faveur du secteur privé. Par ailleurs, ceci a impliqué une baisse des subventions directes accordées par l'Etat notamment pour les intrants. Ceci s'est traduit par une augmentation importante des prix à la production des principaux produits.

❖ Phase de consolidation : 1995 – présent

L'économie a poursuivi sa politique d'ouverture avec la signature de plusieurs accords bilatéraux et multilatéraux de libre échange (ex : accord de l'OMC en 1995 et accord d'association avec l'UE en 1998). La signature de l'accord de l'OMC implique pour la Tunisie la réduction progressive des subventions indirectes (intrants de production) et directes (subventions pour les prix à l'exportation par exemple). C'est une phase de consolidation des acquis par la compétitivité des produits agricoles. Le cadre institutionnel a été renforcé par l'intégration de plus en plus importante du secteur privé. Une coopération plus intégrée entre l'industrie et l'agriculture est instaurée qui s'est matérialisée par la création des groupements interprofessionnels. Des filières agricoles (lait, huile d'olive, dattes, etc.) ont émergé et sont devenues de réelles locomotives pour l'économie tunisienne.

Malgré les améliorations enregistrées, le modèle de développement global du pays a impacté négativement sur les performances du secteur agricole et sa durabilité. L'écart économique et social entre le milieu rural agricole et les zones urbaines s'est amplifié avec les conséquences en matière de pauvreté, chômage et migration.

- Les zones rurales sont de moins en moins peuplées et le secteur agricole n'est plus attractif pour les jeunes.
- La contribution de l'agriculture dans le PIB connaît une baisse progressive,
- Le déficit commercial agricole et la dépendance vis-à-vis des marchés extérieurs en intrants et en produits s'accroît,
- La plupart des filières agricoles vitales pour l'économie tunisienne connaissent des difficultés structurelles (ex : les céréales, le lait et l'huile d'olive)
- La compétitivité du secteur dans son ensemble est soumise à de fortes pressions en raison de la conjoncture économique interne et externe (révolution, instabilité politique, ALECA, etc.)
- La petite agriculture est de plus en plus vulnérable et marginalisée car mise à l'écart des stratégies et programmes de développement

Stratégie agricole

Il n'y a pas de vision pour l'agriculture en Tunisie. Traditionnellement, les orientations stratégiques du secteur agricole ont été inscrites dans le cadre des plans de développement quinquennaux. Le dernier en date (12^{ème}) a été élaboré pour la période 2016-2020 et a fixé les objectifs suivants :

- Soutenir la position et le rôle du secteur agricole dans l'économie nationale et sa contribution au développement régional et rural
- Améliorer la valeur ajoutée et la compétitivité du secteur avec des investissements attractifs, de manière à garantir des revenus importants aux agriculteurs
- Assurer la durabilité des ressources naturelles pour les générations futures à la lumière du changement climatique
- Renforcer la sécurité alimentaire, conformément à l'objectif stratégique indiqué dans la constitution

Pour atteindre ces objectifs, les orientations stratégiques qui ont été définies pour la politique de développement sont les suivants :

- ✓ développer les ressources naturelles, garantir leur durabilité et réduire les impacts du changement climatique
- ✓ Remédier aux problématiques foncières, réduire le morcellement des terrains, et améliorer l'exploitation des terres ;
- ✓ Améliorer les systèmes de production et leur compétitivité et assurer leur durabilité
- ✓ La promotion de l'investissement par l'amélioration du financement de l'activité agricole
- ✓ Promouvoir la petite agriculture familiale et renforcer le rôle de l'agriculture dans le développement rural
- ✓ La production et diffusion des connaissances
- ✓ Améliorer la gouvernance d'ensemble du secteur

En ce qui concerne l'axe 5 relatif à la petite agriculture familiale, l'objectif assigné consiste principalement à étendre et élargir les programmes et incitations à cette catégorie d'agriculteurs pour qu'elle puisse en bénéficier pleinement. Les actions prévues se focalisent principalement sur l'aspect de financement des petits agriculteurs avec la possibilité de création d'une ligne de crédit avec un taux d'intérêt réduit (moins de 5%). Ces orientations stratégiques prennent très peu en considération l'autonomisation économique des femmes vivant en milieu rural. Elles sont pourtant des agents essentiels de changement pour lutter contre la pauvreté rurale, la faim et la malnutrition. Elles représentent près de 70 pour cent, voire plus, de la main-d'œuvre agricole en Tunisie (source BAFR, bureau d'Appui à la Femme Rurale).

Programmes agricoles

L'Etat appui le secteur agricole à travers différents programmes financés par des partenaires techniques et financiers.² Ce sont principalement l'UE, la Banque mondiale, la Banque Africaine de Développement, (BAD), le FIDA, et le FAO ainsi que les agences de coopérations bilatérales avec entres autres l'Agence Française de Développement (AFD), ou la coopération allemande GIZ.³

L'Union européenne accompagne les autorités tunisiennes dans le cadre de l'initiative ENPARD-Programme européen de voisinage pour le développement agricole et rural pour une enveloppe budgétaire de 10 millions d'Euros. La Banque mondiale appui le secteur agricole à travers plusieurs projets dans le domaine de l'irrigation, de préservation de la biodiversité. La Banque a récemment approuvé, en partenariat avec le MARHP, un projet d'intensification de l'agriculture irriguée d'un budget de 140 millions de dollars ciblant les régions de Béja, Bizerte, Jendouba, Nabeul, Sfax et Siliana. La BAD intervient en Tunisie dans le cadre de Projets de développement agricole intégré (PDAI) avec une enveloppe d'environ 40 millions d'Euros pour la promotion de l'investissement agricole. Le Fonds international de développement agricole (FIDA) a donné récemment son accord de financement d'un projet d'insertion économique, sociale et solidaire à Kairouan (IESS/Kairouan) d'un budget global de 157 millions de dinars. Les femmes constitueront la moitié des bénéficiaires de ce projet, alors que les jeunes représenteront 30%. L'objectif du projet est de développer et protéger les ressources naturelles, renforcer l'infrastructure de base et améliorer les conditions de vie des citoyens à travers l'adoption d'une approche participative. La FAO focalise son intervention sur l'amélioration des performances du secteur agricole en appuyant les filières agricoles, le renforcement du cadre institutionnel, et la gestion durable des ressources naturelles.

Les interventions de l'AFD concernent la modernisation du secteur agricole notamment dans le cadre du Programme de Relance de l'Investissement et la Modernisation des Exploitations Agricoles (PRIMEA). Le programme vise la mise à niveau de 20 mille exploitations agricoles à l'horizon 2022. La GIZ met en œuvre, en partenariat avec le MARHP, un programme de promotion de l'agriculture durable et du développement rural dont les interventions concernent notamment la contribution à l'élaboration d'une stratégie d'agriculture durable, l'intégration des aspects du développement durable dans les programmes de formation, la vulgarisation et le conseil agricole, et le développement durable de filières locales.

² Environ 35% des financements à l'agriculture sont constitués de prêts étrangers.

³ Voir <http://www.apia.com.tn/programmes-de-cooperation-internationale.html>

SITUATION DES PETITES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN TUNISIE

Ce chapitre présente un état des lieux des petites exploitations agricoles avec en première partie leur situation d'ensemble. Les cadres institutionnel et juridique, et les défis qui caractérisent l'activité des petits exploitants agricoles sont présentés en second lieu.

Données d'ensemble

Définition

Au préalable, il y a lieu de souligner qu'il n'y a pas de définition unique des petites exploitations agricoles. On se réfère généralement à la taille/surface des terres pour définir les petites exploitations agricoles. Même dans cette situation, la question reste relative compte tenu que les petites exploitations peuvent varier d'un pays à un autre en fonction de la surface agricole globale dans le pays. Il peut ainsi y avoir une différence entre le concept de petite exploitation agricole en Tunisie et au Brésil. En général, sont considérées comme des petites exploitations agricoles, celles qui ont des surfaces inférieures allant de 1 ha à 5ha, sachant que le seuil le plus utilisé dans les définitions est de 2 ha.

On peut également définir les petites exploitations agricoles en tenant compte de leurs spécificités. Celles-ci se caractérisent en général par des investissements limités en infrastructures, équipements, etc. Au niveau des ressources humaines, il y a une corrélation forte et évidente entre le nombre de personnes travaillant dans l'exploitation et sa taille. Le capital humain est assez réduit dans les petites exploitations agricoles. Celles-ci ont aussi un accès faible aux ressources financières (crédits, etc.), naturelles (eau, etc.), intrants (semences, pesticides, etc.) compte tenu de leurs capacités économiques relativement peu développées. Enfin, même si on tend généralement à confondre agriculture familiale, qui est un mode de gestion, avec petite exploitation agricole, alors qu'il y a plusieurs différences, il y a aussi une forte corrélation entre les deux. Les petites exploitations agricoles sont le plus souvent gérées par des familles.

En Tunisie, la « petite exploitation agricole » n'est pas actuellement explicitée dans les textes juridiques. La notion de « petit agriculteur » a été introduite par l'article 28 du code d'incitations aux investissements (Loi n°93-120 du 27 décembre 1993, portant promulgation du Code d'Incitations aux Investissements). Les petits agriculteurs étant ceux définis par le Décret n° 94-427 du 14 février 1994 portant classification des investissements et fixant les conditions et les modalités d'octroi des encouragements dans le secteur de l'agriculture et de la pêche. La catégorisation du petit agriculteur étant définie principalement en fonction de la superficie de la parcelle et de l'activité agricole (voir annexe). Cette notion a été reprise par la suite dans d'autres textes notamment l'Article 1er du décret 95-793 du 2 mai 1995, réglementant l'encouragement de l'Etat au profit des petits agriculteurs et des petits pêcheurs qui définit la catégorie « A » comme l'investissement réalisé par les petits agriculteurs et Pêcheurs. Avec la promulgation de la nouvelle loi de l'investissement en 2016 et de son décret d'application en 2017 (voir ci-après), le petit agriculteur n'est plus explicité dans les textes juridiques.

Données quantitatives

L'analyse des données quantitatives sur les petites exploitations agricoles est basée sur l'enquête sur Structures des Exploitations Agricoles de 2004-2005 (ESEA) qui est la dernière à avoir été réalisée en Tunisie. Cette enquête qui est effectuée à une fréquence décennale n'a pas été réalisée en 2015 du fait qu'elle sera remplacée par un recensement général agricole qui sera plus exhaustif. En 2017, le nombre d'exploitants agricoles est estimé à environ 550 000. Le nombre d'exploitants a connu une hausse au cours des dernières décennies passant de 326 mille au début des années 60 à 516 000 en 2005. Cette hausse s'est accompagnée par une baisse importante de la superficie agricole moyenne qui est passée de 16 Ha à seulement 10,2 Ha en 2005. Ceci dénote d'un accroissement de plus en plus important du morcellement des terres agricoles en Tunisie. 46% des exploitations se situent au Centre contre 32% au Nord et environ 22% au Sud.

✓ Evolution globale

Figure 21 : Nombre d'exploitations (1000)

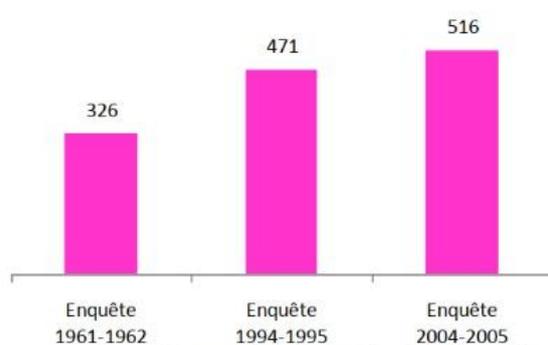
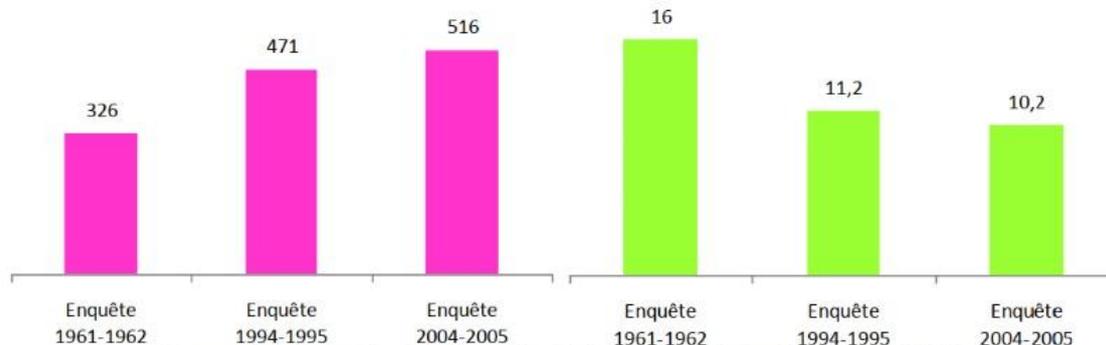


Figure 22 : Superficie moyenne de l'exploitation (en Ha)



Source : Enquête sur les Structures des Exploitations Agricoles (ESEA) 2004-2005

✓ Structure des exploitations agricoles

Le nombre d'exploitations agricoles de moins de 5ha a plus que doublé depuis les années 60 passant de 133 000 à 281 000 en 2005. Cette évolution est due à l'aménagement foncier qui a touché les terres collectives, à la restructuration des terres domaniales (dont la gestion a été cédée pour plus de la moitié des superficies au secteur privé, après le découpage des fermes en exploitations de taille plus réduite) et aux partages des exploitations par les héritiers.

Tableau 1 : Evolution de la structure des exploitations agricoles (nombre en milliers)

	Enquête 1961-1962	en %	Enquête 2004-2005	en %
Moins de 5 Ha	133	41%	281	54%
De 5 à 10 Ha	73	22%	109	21%
De 10 à 50 Ha	106	33%	112	22%
De 50 à 100 Ha	9	3%	10	2%
100 Ha et plus	5	2%	4	1%
Total	326	1	516	1

Source : ESEA 2004-2005

La part des exploitations de moins de 5ha est passée de 41% en 1960 à 54% en 2005. Celle de moins de 10 ha représente 75% des exploitations en 2005. La part des exploitations dépassant les 50 ha n'est que 3% (une quinzaine d'exploitations).

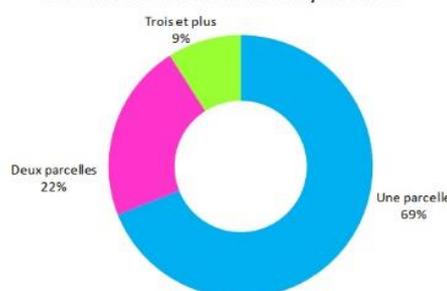
La répartition en termes de superficies est illustrée dans le tableau ci-après.

Tableau 2 : Evolution de la structure des exploitations agricoles (surface en en 1000ha)

	Enquête 1961-1962	en %	Enquête 2004-2005	en %
Moins de 5 Ha	318	6%	471	9%
De 5 à 10 Ha	531	10%	643	12%
De 10 à 50 Ha	2275	44%	2235	42%
De 50 à 100 Ha	583	11%	645	12%
100 Ha et plus	1499	29%	1301	25%
Total	5206	1	5295	1

Source : ESEA 2004-2005

Figure 23 : Répartition des exploitations de moins de 5 ha selon le nombre de parcelles



Source : ESEA 2004-2005

Les superficies de moins de 5 ha représentent environ 470 000 ha en 2005 soit moins de 10% de la superficie globale des exploitations. Celles des exploitations de moins de 10% comptent pour le 1/5 des superficies agricoles tunisiennes. Enfin, les exploitations de plus 100 ha représentent le ¼ de la superficie agricole. Par ailleurs, près de 70% des exploitations de moins de 5 Ha sont composées d'une seule parcelle.

Les superficies irriguées des exploitations de moins de 5 Ha sont d'environ 83 000 Ha ce qui représente le ¼ des superficies totales irriguées à l'échelle nationale. Pour les exploitations de moins de 5 Ha globales, la part des superficies irriguées par rapport aux superficies cultivées est de 16%.

✓ *Exploitants et revenus*

La répartition des exploitations selon la forme juridiques des exploitations montre que le nombre de personnes morales est très faible. Celui-ci est estimé à moins de 500 unités composées essentiellement de Sociétés de Mise en Valeur et de Développement Agricole, de Sociétés, d'Unités Coopératives de Production Agricole, et d'Agro-Combinats.⁴

⁴ *Agro-Combinats ou Fermes Pilotes* : Ce sont des domaines étatiques gérés par l'Office des Terres Domaniales. *Unités Coopératives de Production Agricole (UCPA)* : Ce sont des fermes étatiques exploitées par une Coopérative de Production Agricole qui dispose d'un conseil d'administration. *Société* : Ce sont des sociétés qui exploitent des terres privées propriétés ou non de la société, *Sociétés de Mise en Valeur et de Développement Agricole (SMVDA)* : Elles exploitent des terres domaniales avec un contrat de location de longue durée.

La répartition des exploitants selon la taille des exploitations montre que plus de la moitié (54%) détiennent des exploitations de moins de 5 Ha. Le nombre de personnes vivant entièrement de l'exploitation est estimé à 1,580 million dont le ¼ sont situés dans trois gouvernorats (154 000 à Kairouan, 143 000 à Nabeul et 134 000 à Mahdia). Notons également que près de 65% des familles vivant entièrement des exploitations se trouvent dans des exploitations de moins de 10 Ha (43% moins 5 Ha et 21% dans des exploitations de 5 à 10 Ha). En ce qui concerne la diversification des sources de revenu de l'exploitant agricole, on note que plus de 45% des exploitants qui ont des exploitations de moins de 5 Ha exercent une activité principale en dehors de l'exploitation. La même proportion exerce exclusivement une activité agricole au sein de l'exploitation.

Figure 24 : Répartition des exploitants selon la taille de l'exploitation



Source : ESEA 2004-2005

✓ Investissement et crédit

L'investissement des petits exploitants détenant moins de 5 Ha reste relativement limité puisque environ 23% d'entre eux ont investi selon les données de l'enquête. En ce qui concerne la demande de crédit, la proportion des exploitants ayant demandé un crédit de campagne ou un crédit d'investissement est estimée respectivement à 3,7% et 5,2% pour les exploitations de moins de 5 Ha. Ces pourcentages sont d'environ 30% et 18,5% pour les exploitations de 100 Ha et plus. Il y a ainsi un très grand écart entre les deux catégories. Les demandes non satisfaites sont estimées à environ 42% pour les crédits de campagne et 68% pour les crédits d'investissement pour les petites exploitations. Plus l'exploitation est petite, et plus ces taux sont élevés. Les petits exploitants restent ainsi à l'écart du financement.

Cadre institutionnel et juridique

Les exploitations agricoles bénéficient de la présence d'un ensemble de structures intervenant quasiment dans tous les domaines : encadrement institutionnel, technique, incitations, financement, formation et vulgarisation, etc. Il n'y a pas de structures dédiées aux petites exploitations agricoles mais le dispositif est conçu de façon à traiter toutes les catégories d'agriculture de la même façon. Ainsi, malgré la présence d'un tissu bien étoffé, les petites exploitations agricoles restent généralement à l'écart de ce dispositif et n'en bénéficient presque pas. Cette situation est liée à la conjugaison de plusieurs facteurs notamment la complexité des procédures et la lourdeur administrative. Ceux-ci constituent des obstacles importants pour les exploitants agricoles à plusieurs niveaux pour l'accès aux incitations (voir chapitre défis ci-après.). Le dispositif institutionnel et l'arsenal juridique qui l'encadre sont présentés en plus de détails ci-après.

Encadrement institutionnel

L'encadrement institutionnel est réalisé en premier par le Ministère de l'Agriculture et des ressources hydrauliques qui est chargé de la mise en œuvre de la stratégie de l'Etat en matière d'agriculture. Actuellement, il n'y a pas de vision pour l'agriculture tunisienne mais plutôt des stratégies sectorielles. Il n'y a pas non plus de vision ou stratégie pour le développement des petites exploitations agricoles malgré le fait que l'Etat soit conscient des problématiques et des difficultés auxquelles elles sont confrontées. Le Ministère est structuré en plusieurs directions chargées chacune de traiter d'un volet spécifique (exemple la DGFIOP pour le Financement, les Investissements, la DGEDA pour les études et les statistiques, la DGF pour les forêts, etc.). Le Ministère central est représenté dans les 24 gouvernorats par les commissariats régionaux (CRDA) qui se chargent eux-mêmes de l'appui et du rapprochement de l'administration aux agriculteurs locaux.

Incitation à l'investissement

Traditionnellement, l'incitation à l'investissement en général, y compris dans le secteur agricole, a été définie par le code des investissements. Un premier code a été promulgué par la Loi n°93-120 du 27 décembre 1993 et a été remplacé par un nouveau texte promulgué en 2016 par la loi de l'investissement n° 2016-71, avec le décret d'application n° 2017-389 du 9 mars 2017. Les incitations sont octroyées en fonction du montant de l'investissement. Deux catégories sont actuellement distinguées en une classe A pour laquelle le coût de l'investissement est inférieur à 200 mDT et une classe B avec des investissements dépassant ce seuil. Traditionnellement, les petites exploitations agricoles sont classées dans la catégorie A avec des investissements inférieurs à 200 MDT. Dans ce cadre, ces investissements peuvent bénéficier des primes suivantes :

- Prime de l'augmentation de la valeur ajoutée et de la compétitivité : distinguant entre secteurs prioritaires et autres filières ou entre investissements matériels, immatériels, R&D, formation. Ces primes vont de 15% à 70% avec des plafonds différents ;
- La prime de développement de la capacité d'employabilité : prise en compte des charges patronales pendant un certain nombre d'années et d'une partie des salaires avec des % en fonction du taux d'encadrement
- Prime de développement durable au titre de lutte contre la pollution et la protection de l'environnement : 50% de la valeur de l'investissement avec un plafond de 300 mDT
- Des prêts fonciers aux jeunes agriculteurs et aux techniciens agricoles pour l'acquisition d'une terre et la création d'un projet agricole sous certaines conditions : âge, expérience, diplôme, etc.

L'APIA est l'agence chargée de la promotion de l'investissement privé agricole par l'administration des dossiers et la gestion des instruments disponibles et l'octroi des avantages conformément à la réglementation. L'APIA gère les dossiers de projet d'investissements agricoles privés supérieurs à 200 000 DT et l'octroi des avantages financiers et fiscaux auxquels ont droit les promoteurs de ces projets. Pour les projets d'investissement inférieurs à 200 000 DT c'est le MARHP (DGFIOP) qui gère les financements d'appui aux investissements agricoles dans le cadre du FOSDA (Fonds spéciaux de développement agricole). Les petits exploitants ne bénéficient pas de ces avantages, car ils n'ont pas les ressources suffisantes pour investir. En ce qui concerne ce volet, la plupart des petits exploitants agricoles mettent en exergue les difficultés liées à la lourdeur administrative dans l'octroi des primes et des subventions.

Formation technique, vulgarisation et R&D

De nombreuses structures interviennent dans ces volets notamment l'AVFA qui se charge de la formation à travers un réseau de centres de formation professionnelle et de la vulgarisation avec un corps de vulgarisateurs dédiés. Il y a également un ancrage local fort avec des cellules territoriales de vulgarisation (CTV). Ce système a fonctionné durant les années 80 et 90 mais ce n'est plus actuellement le cas. Ce système a montré ses faiblesses en raison de la quasi-absence de lien entre la formation et la vulgarisation, l'absence de statut du vulgarisateur dont près de 80% du temps du consacré à des activités autres que la vulgarisation, le manque de moyens humains et matériels, les faibles budgets, l'absence d'utilisation des nouvelles technologies, etc. Les CTV jouent un rôle important de proximité mais la faiblesse des moyens humains et matériels les rend inefficaces. Il y a aujourd'hui près de 400 vulgarisateurs et 194 cellules techniques de vulgarisation, ce qui dénote d'un taux d'encadrement très faible.

Il existe aussi des centres techniques dédiés à certaines filières (exemple dattes, agrumes, etc.) mais leurs performances sont entravées par la multiplicité de leurs missions ainsi que la lourdeur administrative. En ce qui concerne la recherche, il existe aussi plusieurs structures notamment l'IRESA qui œuvre pour le développement de nouvelles méthodes et procédés. La R&D reste néanmoins complètement déconnectée des besoins réels des agriculteurs. Les résultats des recherches restent à vocation purement théorique avec comme objectif premier la recherche académique en vue de la publication dans des revues scientifiques. Les résultats sont aussi très faiblement valorisés notamment en raison du faible lien entre le milieu professionnel et le milieu académique.

Le constat est encore plus prononcé au regard des petites exploitations agricoles avec un accès quasi-absent à la formation, la vulgarisation ou à la R&D. Outre les éléments cités, le faible niveau d'instruction des exploitants est une des nombreuses causes du non accès des petits exploitants à ces services d'appui. Les femmes vivant en milieu rural et les agricultrices sont d'autant plus lésées et bénéficient très peu des opportunités de formation et de vulgarisation et d'un programme d'encadrement.. Bien qu'elles soient actives dans le secteur agricole, elles sont peu représentées dans les structures professionnelles.

Financement

Malgré la diversité des intervenants et de l'offre en Tunisie, l'accès au financement représente une réelle problématique pour les petites exploitations agricoles. Il existe en plus des banques commerciales généralistes, des banques spécialisées telles que la Banque Nationale Agricole (BNA), ou encore la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) qui ont la possibilité de financer le secteur. Certaines lignes de crédits ont aussi été mises en place par le passé dans le cadre de fonds spécifiques. C'est le cas du fonds FOSDA (Fonds Spécial du développement agricole) créé en 1963, géré par la BNA avec un suivi technique des agriculteurs assuré par le MARH. Cette expérience a abouti à des impayés importants du fait que l'octroi du crédit alloué ne tenait pas compte souvent de la capacité de remboursement du bénéficiaire mais a accordé beaucoup plus la priorité au développement agricole. C'est la même raison invoquée généralement par les banques commerciales qui ne donnent pas crédits pour des projets agricoles et qui demandent souvent des garanties ne pouvant être fournies par les agriculteurs (exemple titres de propriétés des terrains). La BTS était jusqu'à une certaine période récente, une banque ayant pour objectif l'aide au développement social par l'octroi de crédit avec des montants relativement faibles (actuellement moins de 100 mDT). Depuis un moment, elle a changé sa politique pour s'orienter vers des objectifs commerciaux. Les projets agricoles sont de moins en moins financés.

Compte tenu de cette défaillance, les petits exploitants se sont orienté vers les mécanismes de la micro finance avec les institutions dédiées (ENDA et autres). Celles-ci imposent néanmoins aux agriculteurs des taux d'intérêts extrêmement élevés (plus de 30%) justifiant cela par le risque de crédit important. En ce qui concerne le financement de l'activité, les endettements se font auprès des fournisseurs qui accordent des crédits fournisseurs en attendant la commercialisation des produits par les agriculteurs et l'entrée de liquidités. Par ailleurs, il y a aussi la pratique où les petits agriculteurs demandent des avances assez conséquentes auprès des intermédiaires ou de leurs clients finaux pour les rembourser ensuite. Ceci entraîne une forte dépendance de ces petits agriculteurs vis-à-vis des intermédiaires.

Assurance

Après l'indépendance du pays en 1956, la Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles (CTAMA) a été créée et a repris les activités des mutuelles agricoles existantes du temps du protectorat. L'assurance agricole enregistre 6,4 MDT de chiffre d'affaires en 2017. Cette branche représente moins de 0,5% du volume total des primes d'assurance en 2017.

Compte tenu du morcellement des terres, l'assurance agricole en Tunisie est restée marginale. Les petites exploitations ne recourent pas à l'assurance pour couvrir leurs terres et productions limitée. Le taux de pénétration de l'assurance reste ainsi très faible. Vu le faible intérêt des agriculteurs tunisien pour l'assurance agricole et l'ampleur des dommages qu'ils subissent, les autorités ont mis en place un fonds d'indemnisation des dommages agricoles causés par les calamités naturelles. Le fonds a pour but de mettre à la disposition des agriculteurs et pêcheurs adhérents au programme un mécanisme d'indemnisation des dommages agricoles. Les activités concernées sont les cultures irriguées et pluviales, l'élevage, la production agricole et la pêche. Le fonds est alimenté par :

- une subvention de l'Etat à hauteur de 30 MDT par an,
- une contribution annuelle des agriculteurs adhérents au fonds de 2,5% de la valeur de la production assurée ou des dépenses engagées.
- une taxe de solidarité de 1%, prélevée sur une liste de produits, à savoir les fruits et légumes, les céréales collectées par l'office des céréales, les olives et produits de la pêche.

L'adhésion au Fonds nécessite la souscription d'un contrat d'assurance d'une durée de trois ans

renouvelable. L'état de calamité naturelle nécessite la publication d'un décret gouvernemental qui délimite les zones sinistrées, détermine l'activité affectée et fixe la période au cours de laquelle la catastrophe est survenue. La situation actuelle avec la pandémie mondiale du COVID-19 devrait être prise en compte dans le cadre de ce mécanisme.

Services agricoles

La volonté de la Tunisie de s'orienter vers une restructuration des institutions rurales en ancrant un développement local a donné lieu vers la fin des années 90 à la création de deux types de structures de services : les Sociétés mutuelles de services agricoles (SMSA) et les Groupements de développement agricole (GDA).

Les SMSA dont l'activité est décrite dans le décret n° 2487 de l'année 1995, date le 18 décembre 1995, comme suit: « La société de service procède à l'acquisition de tous les produits nécessaires à l'activité agricole et de pêche et aussi toutes les opérations de stockage, de conditionnement, de transformation, de transport et de vente de tous les produits agricoles et de pêche, issus des exploitations des membres. Elle peut aussi acheter le matériel agricole nécessaire aux activités des membres, à condition de gérer rationnellement ce matériel et équipement ». D'après les données de la DGFIOP, en 2017 le nombre des SMSA est de 270, dont 178 en activité ou en début d'activité, 49 SMSA en difficultés et 43 en arrêt d'activité.

Les GDA sont des associations à but non lucratif, bénévoles et avec une personnalité civile d'agriculteurs et de pêcheurs visant à la gestion collective des ressources naturelles d'une zone clairement identifiée et contribuent à son développement. Leur statut, qui a été créé par la loi du 10 mai 1994 et modifié par la loi du 15 mars 2004, leur interdit toute activité commerciale ou économique et leur permet plutôt un engagement dans la vulgarisation, la promotion de la coopération, la protection et la gestion des ressources naturelles, le soutien à l'investissement local et l'infrastructure de base et le règlement des questions d'occupation des sols.

En 2014, le programme d'appui à l'autonomisation économique des femmes vivant en milieu rural (BAFR), a soutenu la création d'une cinquantaine de GDA féminins ayant pour objectif de faciliter l'accès à la commercialisation pour les agricultrices tunisiennes valorisant les produits du terroir. Cette expérience n'a pas permis aux femmes d'accéder au circuit fromel et l'impact reste assez limité. Même si sur le principe, l'objectif du regroupement des petits exploitants pour éviter l'éparpillement est bon, en pratique ces deux types de structures, souffrent de nombreuses faiblesses qui sont liées aussi bien aux textes législatifs les régissant qu'à leur fonctionnement. Ces organismes nécessitent assez souvent la mise en place d'un ensemble de mesures de renforcement des capacités et d'accompagnement ciblant les dirigeants et les membres à plusieurs niveaux.

Syndicats

Les exploitants agricoles en Tunisie qu'ils soient propriétaires ou locataires de terres ont le droit d'adhérer de manière volontaire à une ou plusieurs organisations professionnelles, notamment les syndicats. En Tunisie, en plus du dernier né CONECTAGRI, il existe deux syndicats :

L'UTAP : l'union tunisienne de l'agriculture et de la pêche a été créée en 1949, dans le but d'unir les agriculteurs tunisiens autour d'une seule organisation qui défend leurs intérêts, sous l'appellation d'Union générale des agriculteurs tunisiens (UGAT), qui est supplanté par l'Union nationale des agriculteurs tunisiens (UNAT) en 1955, avant d'adopter son nom actuel en 1995. En plus de l'organisation des agriculteurs et des pêcheurs et de les présenter, de défendre leurs intérêts et leur droit, l'UTAP a pour objectif d'améliorer leur situation économique et social et la conservation de l'environnement pour un développement durable. L'UTAP contribue à la formation technique en vue d'améliorer la productivité. Comme il veille avec les autorités concernées à faciliter l'investissement agricole et son financement.

Le SYNAGRI : le SYNAGRI est un syndicat indépendant créé en décembre 2011. Il a tenu son premier congrès le 30 mars 2013. Le SYNAGRI s'est donné comme objectifs ; la défense des intérêts des agriculteurs, la contribution à l'amélioration de leur niveau de vie et au développement du monde rural, la représentation de ses adhérents auprès des pouvoirs publics et des instances nationales et internationales. Il est actuellement représenté à travers une vingtaine d'antennes locales dans diverses régions de la Tunisie.

Les ouvrières et les exploitantes agricoles demeurent très peu représentées dans les structures syndicales. Cette situation maintient les femmes vivant en milieu rural dans la précarité, travaillant sans couverture sociale, sans transport digne et sécurisé et sans conditions de travail décent.

Les défis des petits exploitants agricoles

Les données quantitatives ainsi que l'analyse du cadre institutionnel des petites exploitations agricoles présentées ont dressé de façon préliminaire certains des défis auxquels elles sont confrontées. Ceux-ci peuvent être classés en trois catégories : les défis économiques, sociaux, et environnementaux. Ceux-ci sont analysés en plus détails ci-après.

Les défis économiques

✓ *Un mode de gestion familial qui impacte négativement sur les performances des terres*

Les petites exploitations agricoles sont étroitement liées au caractère familial. Ce mode de gestion reste dominant en Tunisie et représente plus de 80% de l'emploi agricole en Tunisie. Cette aide-familiale est largement composée de femmes, qui sont généralement peu ou pas rémunérées lorsqu'elles travaillent dans l'exploitation familiale. Le mode de gestion en soi ne constitue pas en soi une contrainte mais il impacte indirectement la performance des terres. Les exploitants n'ont quasiment pas de recours à une main d'œuvre extérieure. Le plus souvent, ce mode de gestion des exploitations agricoles se traduit par des pratiques « traditionnelles » pratiquement à tous les niveaux (économiques, techniques). Ceci constitue un frein important au développement et à la productivité notamment en raison de la faible introduction des méthodes et des outils de modernisation.

✓ *Le manque de spécialisation réduit la productivité*

Les petits exploitants multiplient les activités qui sont généralement plus ou moins diversifiées. Les activités dépendent généralement des régions où sont situées les petites exploitations mais incluent le plus souvent de l'arboriculture (oliviers), la plantation de céréales les fourrages et les légumineuses. qui sont complétées par de l'élevage diversifié permettant de générer de la liquidité à partir de la vente des produits de la ferme (lait, œufs, etc.). L'élevage diversifié garde une place importante dans les PEA et cela malgré les problèmes croissants de sécheresse et la hausse significative des prix des aliments du bétail.

Les activités non agricoles jouent également un rôle important car elles fournissent des revenus supplémentaires aux petits exploitants et permettent à ces derniers de diversifier les risques et donc d'améliorer leur résilience aux chocs qui ont une incidence directe sur l'agriculture Ceci permet dans une certaine mesure d'assurer une sécurisation de la continuité de l'activité et des revenus. Néanmoins, le manque de spécialisation avec un engagement dans des activités non agricoles impacte nécessairement sur les performances et la productivité des fermes.

✓ *Un faible accès au crédit bancaire*

Le faible accès au crédit des petits exploitants est un facteur qui les rend encore plus vulnérables. L'ESA a montré que plus la taille de l'exploitation est petite, et plus l'accès au crédit est limité. Les facteurs explicatifs de cette situation sont nombreux :

- La faiblesse et le caractère aléatoire des revenus des petits agriculteurs font qu'ils s'abstiennent de recourir au crédit de peur de ne pas pouvoir arriver à la fois à rembourser leurs dettes et subvenir aux besoins de la famille. D'autre part, ce facteur fait qu'ils sont exclus des canaux classiques de financement bancaire qui juge les risques d'impayé importants.

- La complexité des procédures et les exigences élevées en termes de papiers et justificatifs de la part des banques constituent un blocage pour les petits agriculteurs qui ne peuvent pas saisir ces aspects compte tenu de leurs niveaux d'instruction relativement faibles.

- Les banques ou tout autre organisme de financement exigent généralement des garanties que le petit agriculteur n'est pas capable de donner. Par exemple le titre de propriété des terrains, où la plupart des agriculteurs n'en disposent pas (traditions, formalité terres domaniales, etc).

- La présence d'impayés est un autre facteur qui exclut les petits agriculteurs qui ont parfois réussi à contracter des crédits mais qu'ils n'ont pas pu rembourser.

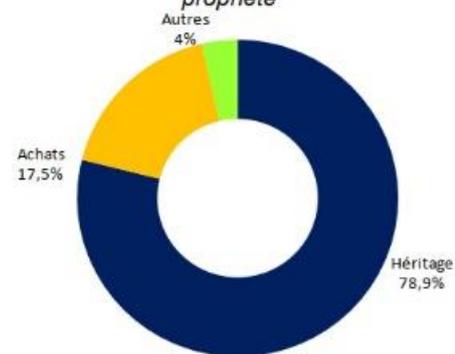
✓ *Un niveau d'endettement relativement élevé et la hausse des coûts de production*

Le faible accès aux canaux traditionnels de la finance justifie les formes alternatives de financement pour les petits exploitants avec le microcrédit, les crédits clients, l'emprunt après des familles, ou autres formes d'emprunt solidaire, etc. Toutefois, les structures de microcrédits imposent des taux d'intérêts souvent excessifs alors que les crédits clients augmentent la dépendance des petits agriculteurs et limite les perspectives de développement de leurs ventes à travers d'autres canaux. Depuis la révolution, les petits agriculteurs subissent une hausse des coûts de production en raison de l'inflation du prix des intrants qui sont pour la plupart importés. La dépréciation du dinar a contribué amplement à cette hausse des coûts. Cette situation fait que la plupart des petits agriculteurs aient contracté des emprunts et soient endettés avec des montants relativement importants comparés à leurs capacités financières de remboursement. En 2013, l'Etat a annulé les dettes des agriculteurs inférieures à 5 000 dinars auprès des structures bancaires.⁵

✓ *Un capital foncier de plus en plus limité*

Les résultats de l'Enquête structure montrent que l'héritage (80%) représente la principale source de propriété des parcelles exploitées en mode faire valoir direct. Cette situation engendre souvent des conflits entre les membres héritiers notamment en ce qui concerne la propriété des terrains, la gestion, etc. Ceci a résulté en un morcellement des terrains qui est de plus en plus important avec des parcelles de plus en plus petites. Cette situation est encore plus aggravée par le vieillissement des propriétaires des PEA, ainsi que le partage des terrains par les héritiers. La superficie agricole moyenne a considérablement baissé.

Figure 25 : répartition des parcelles en mode de faire valoir direct selon l'origine de la propriété



Source : ESEA 2004-2005

⁵ Arrêté du ministre des finances et du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 9 février 2016, fixant les modalités et les critères de l'abandon, par l'Etat, les établissements de crédit ayant la qualité de banque et les sociétés de recouvrement des créances filiales de banques, des montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles et fixant la composition et le mode de fonctionnement de la commission régionale chargée de l'examen des dossiers d'abandon.

✓ *Un faible degré de mécanisation/d'investissement*

La faiblesse de l'accès au crédit à l'investissement fait que les petites exploitations soient très peu dotées en équipement. L'acquisition des matériels de production pose problème compte tenu de leurs prix élevés. Le manque d'équipements mécaniques et de motorisation a des impacts négatifs directs sur la productivité. Il maintient un niveau élevé de pénibilité du travail, augmente les temps de travail, le coût de production et limite les capacités de transport lourd, qui sont une condition d'amélioration de la fertilité et de la mise en place d'une bonne gestion des ressources naturelles. Pour réduire ces impacts et pour faire face à telles difficultés, les petits exploitants agricoles ont dans ce cas souvent recours à la location du matériel agricole pour la préparation du sol, la fertilisation. Le manque de mécanisation pour certaines activités permet néanmoins de préserver les propriétés naturelles du sol

✓ *Une position qui affaiblit l'accès aux marchés*

La position des petits exploitants agricoles est fortement impactée par leur faible accès aux marchés. Le manque de fonds de roulement oblige généralement les agriculteurs à vendre au moment de la récolte, lorsque les prix sont bas pour faire rentrer de l'argent. Ceci a une incidence directe sur leurs revenus. Les agriculteurs traitent aussi souvent avec des intermédiaires qui maîtrisent mieux les circuits de distribution et qui ont des marges beaucoup plus importantes que celles des agriculteurs. Comme souligné auparavant, les petits agriculteurs sont fortement dépendants de ces intermédiaires, leur avançant généralement de l'argent pour l'achat des intrants, pour ensuite récupérer ces crédits au niveau de la récolte. Cette situation est encore plus amplifiée en raison de l'isolement géographique des petites exploitations agricoles. Dans certains cas, la quasi-absence d'infrastructures routières convenables, l'impraticabilité des pistes agricoles rend les exploitations agricoles non accessibles. Ceci limite les opportunités pour les agriculteurs qui veulent aller écouler leurs produits directement dans les marchés. Le manque de moyens de transports adéquats constitue aussi une entrave à l'accès au marché pour les agriculteurs.

Les défis sociaux

✓ *La pauvreté*

Les petits exploitants sont confrontés à divers obstacles souvent interconnectés avec en premier la pauvreté. En Tunisie, la majorité des petits exploitants vivent dans la pauvreté, qui constitue un obstacle au développement de leur activité. Les politiques de développement menées depuis l'indépendance ont faiblement impacté cette catégorie qui figure parmi les groupes les plus désavantagés et vulnérables en Tunisie. Les régions rurales, notamment le Nord Ouest de la Tunisie, avec les gouvernorats de Jendouba, Kef, et Siliana affichent les taux de pauvreté et les indicateurs de développement parmi les plus faibles. Une étude de l'INS sur la pauvreté et les inégalités en Tunisie 2000-2010 a abouti à l'estimation d'un taux de pauvreté de 15,5% en 2010 contre des taux de pauvreté de 23,3% en 2005 et 32,4% en 2000. Cependant, l'étude note que cette baisse observée n'a pas bénéficié aux régions du centre Ouest et du Sud-Ouest qui ont vu leurs écarts par rapport au reste du pays s'accroître au cours de la décennie étudiée. En outre, les ouvriers et les exploitants agricoles, ont des taux de pauvreté respectifs de 28,9% et 20%, ce qui les place parmi les populations les plus pauvres.

✓ *Le vieillissement des agriculteurs et la faible attractivité du secteur pour les jeunes*

La proportion des exploitants âgés de plus de 60 ans est passée de 21% au début des années soixante à 37% en 1994 pour se situer en 2004 à 43%. Cette catégorie d'exploitants détient 46% de la superficie agricole totale.

Tableau 3 : Evolution de la part des exploitants selon l'âge (en %)

	Enquête 1961-1962	Enquête 1994-1995	Enquête 2004-2005
Moins de 40 ans	33%	21%	13%
De 40 à 60 ans	46%	42%	44%
60 ans et plus	21%	37%	43%

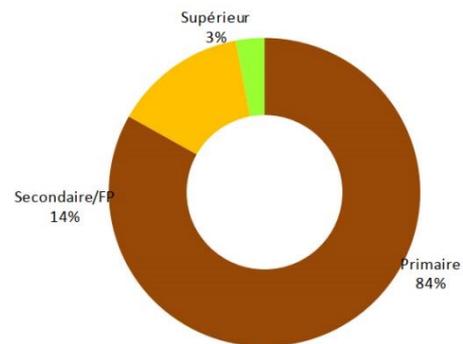
Source : ESEA 2004-2005

L'activité agricole est de plus en plus faible. Les jeunes s'orientent vers les métiers des services considérés comme moins pénibles et délaissent l'agriculture. Les conditions difficiles dans lesquelles évoluent les petits exploitants agricoles, font que les jeunes ne veulent plus suivre les mêmes orientations de leurs aînés car l'agriculture ne leur permet pas un avenir aisé avec des revenus suffisants. Cette situation se traduit par une hausse de la migration des zones rurales vers les villes et les localités urbaines à la recherche de travaux qui sont selon eux moins pénibles et plus rémunérateurs. Ceci engendre par une pénurie importante de la main d'œuvre agricole.

✓ *Un niveau d'instruction très bas*

Le niveau d'instruction des exploitants agricoles est particulièrement bas. Seuls 3% (environ 17 mille) d'entre eux ont un niveau supérieur (ex : ingénieurs) mais ce sont surtout des exploitants qui gèrent de grandes parcelles. Près de 85% des exploitants agricoles n'ont pas dépassé l'enseignement primaire. Le taux d'analphabétisme chez les exploitants agricoles est estimé à 46%, selon les gouvernorats ce taux est très souvent supérieur à 40% et atteint le pic de 67% dans le gouvernorat de Tataouine. Cette situation caractérise surtout les petits exploitants agricoles. La tendance au vieillissement est un facteur qui contribue au faible niveau d'instruction des exploitants.

Figure 26 : répartition des exploitants agricoles selon le niveau d'instruction



Source : ESEA 2004-2005

✓ *Le faible accès aux infrastructures et services de base*

Les petites exploitations agricoles sont souvent situées dans des zones rurales assez éloignées, parfois dans des montagnes. Ceci réduit considérablement l'accès aux infrastructures telles que les routes de même que l'accès aux services de base : eau potable, communications, l'électricité, l'irrigation, l'éducation, la santé, et l'assainissement. Les petites exploitations se trouvent souvent localisées dans sites isolés ce qui conduit les agriculteurs à opter pour des méthodes peu conventionnelles pour les activités agricoles ou même quotidiennes. Certains agriculteurs s'approvisionnent par exemple en eau potable dans des grandes citernes qui peuvent servir aussi bien pour la famille que pour le bétail. Dans le cas de la vente des produits de la ferme, lait ou autres, les petits exploitants agricoles doivent recourir à des intermédiaires équipés des moyens de transports adéquats pour pouvoir accéder aux fermes. Ceci rend les exploitants agricoles encore plus dépendants des intermédiaires. De même, les petites exploitations agricoles se trouvent dans des zones rurales où la couverture par des services de soins et de santé est très faible, sinon inexistante.

L'impact de ce facteur sur les familles, et surtout sur les enfants, est particulièrement prononcé.

✓ *De faibles initiatives de regroupement des petits agriculteurs*

Depuis l'indépendance de la Tunisie en 1956, les coopératives et autres formes d'associations de producteurs ont été principalement créées à l'initiative de l'État, essentiellement pour mettre en œuvre ses stratégies de développement. Dans le cadre du plan de développement 2016-2020, le Ministère de l'Agriculture a fixé un objectif pour le développement des coopératives avec une augmentation de 300 à 500 groupements. Les services publics ont mis en place un certain nombre de mesures incitatives pour encourager l'adhésion des exploitants agricoles aux coopératives mais le taux d'adhésion dépasse à peine les 5%. L'adhésion des petits agriculteurs est aussi très faible et variable d'une région à une autre. Par ailleurs, les groupements constitués font généralement face à des difficultés diverses liées au faible accès marché, faible taux d'encadrement, etc. Ceci impacte sur la durabilité de leurs activités.

✓ *De fortes disparités genre*

Selon l'ESEA, le nombre d'exploitants de sexe féminin a connu une augmentation passant de 26 500 en 1994 à 33 000 en 2005. Les estimations en 2017 indiquent que le nombre total de chefs d'exploitants femmes est de 44 000 contre 438 000 hommes. Les femmes représentent ainsi 8% du total en nombre. Toutefois, les femmes exploitants détiennent moins de 5% des superficies agricoles globales. La situation des femmes est encore plus difficile dans les petites exploitations agricoles. Celles-ci interviennent plus comme des « employées agricoles » non rémunérées, considérées comme aide-familiales. Elles ont davantage tendance à élever du bétail et de la volaille, à s'occuper d'activités artisanales, de la transformation des aliments et se chargent de travaux spécifiques des champs. Malgré leur rôle crucial dans la production en tant que main-d'œuvre familiale, les femmes restent marginalisées à plusieurs niveaux :

- L'accès au foncier : les femmes n'ont pas généralement le droit de propriété des terrains. Elles sont systématiquement exclues de l'héritage qui ne bénéficie qu'aux hommes.
- Les services de vulgarisation visent plus les hommes que les femmes, même lorsque les femmes sont chefs d'exploitation agricole.
- La couverture sociale concerne surtout les hommes. Les femmes sont soit non couvertes ou elles sont intégrées avec leurs maris
- Elles se caractérisent par des taux d'analphabétisme plus importants, ce qui les rend encore plus vulnérables

Les défis environnementaux

✓ *Le changement climatique affecte particulièrement la petite agriculture*

Les effets des changements climatiques se font de plus en plus ressentir en Tunisie et se manifestent par des phénomènes de sécheresse, grêle et fortes précipitations qui gagnent en fréquence et en gravité. Les changements climatiques ont des impacts grandissants sur la production agricole en accentuant un ensemble de risques liés aux organismes nuisibles et aux maladies. La variabilité accrue du climat réduit les marges et augmente la volatilité des prix.

Les petites exploitations agricoles sont plus impactées par ces phénomènes pour plusieurs raisons. Elles dépendent pour une grande majorité d'entre elles directement des précipitations sachant que leur production se fait essentiellement en mode pluvial. Depuis quelques années, notamment entre 2013-2016 période où les précipitations ont été très faibles, même les périmètres irrigués n'ont pas été alimentés en eau d'irrigation en raison de la rareté de cette ressource. Les barrages avaient un taux de remplissage ne dépassant pas les 20%, les ressources disponibles en eau ont été affectées principalement à l'alimentation en eau potable et dans une moindre mesure pour le bétail. Les petits agriculteurs sont d'autant plus vulnérables aux changements climatiques qu'ils n'ont pas les moyens techniques pour les prévenir ou y répondre. Ils ne disposent pas non plus du niveau d'instruction requis pour faire face aux calamités naturelles.

✓ *L'usage non encadré de pesticides et leurs impacts sur la santé*

L'utilisation de pesticides à usage agricole doit normalement être encadrée par des vulgarisateurs des CRDA chargés d'aider les agriculteurs en venant voir leurs cultures pour les conseiller et préconiser des traitements. Le manque de vulgarisateurs fait que les petits agriculteurs sont livrés à eux-mêmes dans le choix des pesticides auprès de vendeurs qui les conseillent sur les produits. De plus, ils doivent souvent se fier aux recommandations de ces derniers sur les doses ou estimer eux-mêmes les doses nécessaires, sans contrôle. Cette situation est particulièrement fréquente chez les petits exploitants. Elle est aggravée par le niveau d'instruction faible de ces agriculteurs qui s'exposent à des risques sur leur santé en raison de l'utilisation de quantités importantes de pesticides. Ces risques sont d'autant plus importants que les petits agriculteurs ne prennent pas généralement de précautions lorsqu'ils manipulent les pesticides (pas de port de masques, pas de gants ou de tenue de protection, etc.).

LES PETITES EXPLOITATIONS AGRICOLES : BENCHMARKING

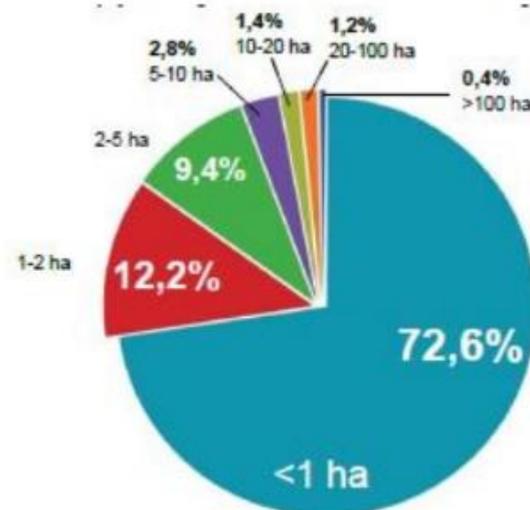
Ce chapitre présente la situation des petites exploitations agricoles à l'échelle internationale avec un focus sur quelques réponses pratiques apportées pour certains pays (Benchmarking).

Données d'ensemble

Données quantitatives

Selon la FAO, on compte dans le monde 600 millions d'exploitations agricoles dont la majorité sont de petite taille. Celles de moins de 1 ha représentent plus de 70% de toutes les exploitations mais elles ne couvrent que 7% de la superficie totale des terres agricoles. Cette proportion passe à 85 % si l'on prend 2 ha comme référence. Les exploitations de moins de 5 ha représentent près de 95 % des estimations.⁶ Avec quelques différences près, cette figure caractérise pratiquement tous les sous-groupes de pays y compris les pays développés. La petite agriculture est une réalité dans presque tous les pays et régions. Le grand nombre de petits exploitants est la norme, et non l'exception. En 2010, l'UE compte près de 12 millions d'exploitations dont près de 50% disposent de moins de 2 ha et 67% moins de 5 ha.

Figure 27 : Répartition des exploitations par catégories dans plus de 80 pays



Source : FAO⁷

Les petites exploitations jouent un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire et la nutrition. Selon le FIDA, près de 2 milliards de personnes dépendent des petites exploitations agricoles pour leurs moyens d'existence. Les petites exploitations produisent environ 80% des denrées alimentaires consommées en Asie et en Afrique subsaharienne.⁸

Problématiques des petites exploitations agricoles

Selon la FAO, les petits exploitants sont confrontés à divers obstacles souvent interdépendants qui incluent principalement: la pauvreté, les niveaux élevés de risque (personnel, naturel et technique, économique et financier), la réduction des superficies des parcelles, le manque de mesures d'incitation dans leurs environnements institutionnels et économiques, la difficulté d'accéder aux marchés appropriés, et la faible influence des organisations de petits producteurs dans les débats sur les politiques.

Différents obstacles et risques pèsent sur les petits exploitants et constituent des facteurs de vulnérabilité importants. Ils peuvent se manifester à plusieurs niveaux allant du micro (exploitation), meso (communautés) et Macro (international). A titre d'exemple, une des manifestations les plus fréquentes est liée à l'absence de couverture sociale pour les petits exploitants agricoles et leurs familles. Cette situation est quasi généralisée dans les pays à faibles revenus. En Tunisie, elle caractérise une bonne part des petits agriculteurs en plus des ouvriers agricoles et particulièrement les femmes. L'ambiguïté et les incertitudes juridiques et institutionnelles sont aussi des spécificités de la petite agriculture avec la faiblesse de la gouvernance, les incertitudes concernant les droits de propriété, le manque d'accompagnement, de formation, et d'accès aux services de vulgarisation. Le tableau ci-après synthétise les différents niveaux de risque pesant sur les petits exploitants.

⁶ <http://www.fao.org/cfs/cfs-home/activities/smallholders/fr/>

⁷ <http://www.fao.org/3/a-av034f.pdf>

⁸ <http://www.ifad.org/pub/viewpoint/smallholder.pdf>

Tableau 4 : Risques et obstacles pour la petite agriculture à différents niveaux

Niveau d'expression	Domaine à risques			
	Exploitation	Niveau des communautés	Niveau national ou régional	Niveau international
Domestique	Maladie, décès, aléas personnels	Manque de services sanitaires publics Manque d'eau potable	Manque de filets de sécurité ou d'autres outils de protection sociale: réserves alimentaires et accès à celles-ci, accès aux services sociaux, assurance récolte dans de nombreux cas, fonds de secours en cas de catastrophe	Politiques macroéconomiques visant à réduire la dépense publique dans l'agriculture Instabilité des prix (les ménages en tant qu'acheteurs)
Risques liés aux marchés (produits et intrants agricoles)	Incertitude relative aux prix des produits Augmentation des prix des intrants	Lacunes du marché Impossibilité d'accéder aux marchés – intrants, crédit, etc.	Changements dans les prix des intrants/extrants dus à des chocs et au manque de politiques réglementaires Volatilité endogène Concurrence inéquitable des importations de produits alimentaires	Volatilité internationale des produits et des prix des intrants Rareté de l'énergie et des ressources naturelles (phosphore) Faiblesse des prix alimentaires internationaux
Production agricole	Main-d'œuvre familiale affaiblie par la maladie, la malnutrition Manque d'actifs pour intervenir rapidement Panne des machines, des équipements Ravageurs, maladies des cultures et du bétail Niveaux de production instables	Incertitudes liées à la pluviométrie Inondations, sécheresses, glissements de terrain Manque de centres de services pour réparer et entretenir les équipements	Inondations, sécheresses Manque de fourniture de biens publics pour les investissements Infrastructure limitée pour la communication et le transport Incohérence des politiques agricoles liée à d'autres politiques telles que les protections commerciales, environnementales et sociales (cohérence des politiques)	
Activités non agricoles	Concurrence entre les activités agricoles et non agricoles pour l'attribution des tâches	Débouchés non assurés du fait des ressources limitées	Contraction de la croissance	Restrictions à la migration
Incertitude institutionnelle et juridique	Incertitude concernant les droits de propriété Faiblesse de la gouvernance Absence de réglementation juridique relative au foncier Insécurité civile pour les actifs et les individus	Incertitude concernant les droits de propriété Faiblesse de la gouvernance Absence de réglementation juridique relative au foncier Insécurité civile pour les actifs et les individus	Reconnaissance juridique inégale des régimes fonciers Processus national d'acquisition massive de terres	Accaparement international des terres Investissements dans les réglementations agricoles au niveau international et rôle des organisations et institutions internationales

Source : FAO⁹

Il apparaît que les défis et risques auxquels sont confrontés les petits agriculteurs à l'échelle mondiale sont quasiment les mêmes qu'en Tunisie. La production agricole se caractérise par une main d'œuvre familiale vulnérable, des niveaux de production fluctuants en raison d'une incertitude de la pluviométrie, une inadéquation des politiques agricoles avec les besoins, et une vulnérabilité excessive face aux changements climatiques, etc.

Expériences internationales

Le Benchmarking ci-après caractérise la situation des petites des exploitations agricoles dans certains pays où l'agriculture est relativement développée. Le choix a été porté sur quatre pays à savoir le Brésil, la France, le Mali et le Maroc. Un tel choix a été effectué sachant que ces pays ont des caractéristiques qui les différencient à plusieurs niveaux :

- Géographiquement, les quatre pays appartiennent à des régions différentes du monde (Amérique Latine, Europe, Afrique du Nord et Afrique subsaharienne (Ouest)).
- Socioéconomique : La France est un pays industrialisé développé, le Brésil est un pays émergent toutefois avec des disparités importantes entre les populations, le Maroc est comparable à la Tunisie (pays en développement avec des problématiques de chômage des jeunes, de disparités régionales, le Mali est un pays à faible revenu.
- Les caractéristiques structurelles notamment au niveau des surfaces des pays sont différentes d'un pays à l'autre

⁹ Groupe d'experts de haut niveau, 2013. Paysans et entrepreneurs: investir dans l'agriculture des petits exploitants pour la sécurité alimentaire. Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition, Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome, 2013

L'analyse portera sur les typologies des exploitations agricoles dans ces pays, les défis auxquels sont confrontés les petites exploitations ainsi que les bonnes pratiques identifiées pour appuyer leur développement. Ces dernières peuvent être aussi bien à un niveau macro (politiques, stratégies, incitations, etc.) ou micro (actions ponctuelles du type projets pilote, etc.). De telles actions peuvent aussi être portées par les pouvoirs publics que par des acteurs privés, entre autres.

Brésil

✓ Profil agricole du pays

Le Brésil a une population de près de 210 millions de personnes. Sa superficie globale est de 850 000 km² soit plus de 40% de la zone Amérique Latine et Caraïbes. La superficie agricole globale est de l'ordre de 300 millions Ha.

On distingue 5 régions climatiques : le Nord, que couvre la forêt amazonienne ; le Nord Est, zone semi-aride pauvre, dont le littoral qui a été historiquement le bassin du développement de la culture du sucre puis du coton, et qui est désormais peu productif ; le Centre-Ouest, plateau central du Cerrado, où se sont développés de façon accélérée, depuis les années 70, l'élevage bovin et la culture du soja, mais aussi du maïs, du coton ou de l'eucalyptus ; le Sud Est, premier bassin de production moderne autour de São Paulo avec les productions de café, l'élevage et la canne à sucre ; et le Sud, fortement spécialisé dans la production de céréales, et les élevages de volailles et de porc.¹⁰

L'agriculture au Brésil représente environ 5 % du PIB mais le secteur agro-industriel représente plus de 22% du PIB. Le Brésil est aujourd'hui le 4ème exportateur mondial de produits agricoles derrière les USA, les Pays-Bas, l'Allemagne, et juste devant la France. Les exportations agricoles brésiliennes sont d'environ 55 milliards de dollars avec plus de 350 produits exportés. C'est l'un des premiers exportateurs mondiaux de plusieurs matières premières dont le sucre, le jus d'oranges, le café, la viande bovine et la volaille, le soja, ou encore le maïs.

✓ Typologie de la petite agriculture

Au Brésil, il y a généralement une distinction entre petite agriculture (également appelée agriculture familiale) et agriculture patronale. La petite agriculture est représentée par les exploitations familiales dont la surface est relativement réduite, où la main-d'œuvre est majoritairement d'origine familiale et qui exploite elle-même les parcelles. Les revenus générés sont généralement faibles.

Le dernier recensement des exploitations agricoles a été effectué en 2017 par l'IBGE (Institut Brésilien de géographie et des statistiques). Selon ce dernier recensement, il y aurait environ 5 millions d'exploitations agricoles au Brésil dont près de 77% en agriculture familiale. Selon l'enquête, l'agriculture familiale emploie également plus de 10 millions de personnes, ce qui représente 67% du nombre total de personnes employées dans l'agriculture. L'agriculture familiale était également responsable de 23% de la valeur de production totale des établissements agricoles. Cette situation a connu un certain changement par rapport celle qui a été recensée lors de l'enquête de 2006. L'agriculture familiale comptait environ 4,3 millions d'exploitations et occupait une superficie d'environ 80 millions d'hectares, soit 24,3% de la superficie totale des exploitations agricoles. La superficie moyenne des exploitations familiales est de l'ordre 18 hectares.

L'agriculture familiale joue un rôle important dans de nombreuses filières agricoles. Globalement, cette catégorie produit environ 87% de la production nationale de manioc, 70% de la production de haricots, 46% de maïs, 38 % de café et 34,0% de riz. Elle représente environ le 1/3 des revenus générés par les agriculteurs au Brésil (IBGE 2006).

✓ Les défis de la petite agriculture

Les petites exploitations agricoles font face à des défis qui sont en lien avec la marginalisation du secteur. Cela est attesté par exemple par le faible engagement politique pour mettre en place une politique volontariste en matière de réforme foncière. Un autre défi concerne le faible niveau d'éducation des personnes qui composent le secteur (37% des agriculteurs sont analphabètes ou

¹⁰ Profil Agricole Brésil : <https://agriculture.gouv.fr>

n'ont jamais étudié et 43% n'ont pas terminé le cycle d'éducation de base, correspondant à 9 ans de scolarité) ou encore, par l'insuffisance des infrastructures productives et sociales. L'accès au crédit est aussi limité mais certains programmes dédiés ont été mis en place (voir ci-après) pour aider les petits agriculteurs.

Un autre défi concerne l'attractivité des jeunes. L'exode rural s'est amplifié au cours des années précédentes et a rendu difficile d'attirer de la main-d'œuvre dans les campagnes. En matière d'appui technique, même si certaines institutions gouvernementales effectuent déjà un travail de soutien en faveur des agriculteurs familiaux, cela reste insuffisant. Parmi ces structures on retrouve le Service national d'apprentissage rural (SENAR), la Société brésilienne de recherche agricole (EMBRAPA) et la Société d'assistance technique et de vulgarisation rurale (EMATER). Néanmoins, le nombre élevé des exploitations et leur éparpillement géographique rend la généralisation des services d'appui assez difficile.

✓ *Mesures ciblant la petite agriculture*

▪ Le Programme National de Renforcement de l'Agriculture Familiale (PRONAF)¹¹

C'est le premier programme à avoir été lancé au Brésil ciblant spécifiquement les petites exploitations agricoles. Sa mise en place vise à mettre en place des mécanismes et des instruments de politique agricole notamment au crédit qui sont adaptés aux besoins des petits exploitants. Lancé en 1995, le PRONAF est principalement un programme de financement agricole avec des instruments exclusivement dédiés aux petits exploitants sous forme de crédit subventionné, crédit au fond de roulement ou à l'investissement. Pour bénéficier des avantages du PRONAF, les petits agriculteurs doivent remplir les critères suivants :

- L'exploitation agricole doit être située en zone rurale et composée de moins de quatre «modules fiscaux» unité de mesure, déterminée et variable selon chaque municipalité/région
- L'exploitation doit être gérée par la famille elle-même. De plus la main d'œuvre doit être majoritairement familiale ;
- Les revenus doivent provenir majoritairement de l'exploitation

Si ces critères sont satisfaits, l'exploitant agricole devra en plus s'enregistrer dans une Déclaration d'aptitude au PRONAF (Declaração de Aptidão ao PRONAF, DAP).

En terme de fonctionnement, le PRONAF comprenait trois lignes de crédit: a) soutien à l'infrastructure des producteurs (PRONAF Infra-Estrutura); b) crédit pour les agriculteurs familiaux (PRONAF Crédito); et c) assistance technique. Au final, le programme s'est limité à des crédits avec des taux d'intérêts réduits pour couvrir les besoins notamment en fond de roulement des petits agriculteurs. Les conditions de crédits (montant prêté, taux du crédit, objet et durée du prêt) dépendent de la catégorie du producteur et sont très favorables pour les exploitations les plus petites. Les conditions deviennent de plus en plus contraignantes à mesure que croît la taille et les revenus de l'exploitation (tableau ci-contre).

Short-term operating credits	
Financing – annual interest rate	
Up to R\$5,000	- 1.5%
From R\$5,000 - R\$10,000	- 3%
From R\$10,000 - R\$20,000	- 4.5%
From R\$20,000 - R\$30,000	- 5.5%
Investment loans	
Financing - annual interest rate	
Up to R\$7,000	- 1%
From R\$7,000 to R\$18,000	- 2%
From R\$18,000 to R\$28,000	- 4%
From R\$28,000 to R\$36,000	- 5.5%

Géré par le Secrétariat Spécial pour l'Agriculture Familiale et le Développement Agricole (SEAD), le PRONAF a montré une évolution significative au fil des années. Depuis sa création, le PRONAF a alloué environ 160 milliards de dollars aux agriculteurs familiaux brésiliens, en fournissant des microcrédits et des crédits agricoles pour financer les activités et l'achat des moyens de transport et du matériel. Les fonds ont été investis dans l'exécution d'environ 28,5 millions de contrats, avec des taux de défaut d'environ 1%. Les crédits donnés par le PRONAF ont aussi connu une évolution importante que ce soit en termes de lignes de crédit, d'importance des ressources financières allouées ou encore de nombre de contrats signés. Les ressources en crédit attribuées aux exploitations familiales via le PRONAF ont été multipliées par 4 de 1999 à 2013 pour atteindre 800 millions d'US\$ en 2013.

¹¹ Construction of agrarian policies in Brazil: the case of the National Program to Strengthen Family Farming (PRONAF)

- Création du Ministère du Développement Agricole (MDA)

Le concept d'agriculture familiale a été reconnu par le PRONAF en 1996 et actualisé dans la Loi sur l'agriculture familiale de 2006 (loi 11.326), qui comprend une grande diversité de formes d'agriculture et d'identités sociales. Parallèlement à la mise en place du PRONAF, l'appui aux petites exploitations agricoles a été matérialisé à travers la création du Ministère du Développement Agricole (MDA) en 1999.

Au début des années 2000, la responsabilité du PRONAF a été transférée au MDA. Ce transfert a été effectué pour rendre le programme plus efficace en individualisant sa gestion par une structure dédiée aux petits agriculteurs.

A travers cette mesure, le Brésil est devenu l'un des rares pays à avoir deux ministères ayant des responsabilités liées au développement agricoles. À côté du traditionnel ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de l'alimentation (MAPA) doté de puissants moyens techniques et financiers, il y a le MDA chargé des petites exploitations agricoles. L'instauration de ce dernier a officialisé la reconnaissance de la dualité de l'agriculture et la stratégie de l'État de mettre en place des politiques différenciées en faveur de ces deux types d'agricultures. Le MDA se consacre exclusivement aux exploitations considérées comme familiales dont les bénéficiaires de terres de la réforme agraire, tandis que le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'alimentation continue à gérer le secteur patronal.

- Les programmes d'appui à la commercialisation des produits issus des petites exploitations agricoles¹²

Différents programmes innovants ont été mis en place en matière de commercialisation. Il y a le Programme Acquisition d'Aliments (PAA) et le Programme National d'Alimentation Scolaire (PNAE) qui ont offert des opportunités commerciales importantes pour les petites exploitations agricoles. Ces deux programmes sont des composantes de la stratégie alimentaire et nutritionnelle du Brésil. De même, ils interagissent avec les politiques sociales dans les domaines de l'éducation et la santé du Brésil.

Le PAA a été conçu en 2003 par le gouvernement brésilien dans l'intention de permettre aux petites exploitations de trouver un marché leur permettant d'écouler leur production, sachant que la commercialisation constitue le maillon le plus complexe pour les producteurs. Ce programme, donne aux petits agriculteurs l'opportunité de vendre leurs produits à des institutions publiques telles que des hôpitaux, des cantines, des orphelinats ou des associations caritatives. En outre, une des mesures phares a été de mettre en place une dérogation de façon à ce que les petites exploitations écoulent leurs produits sans passer par le processus habituel des appels d'offres publics.

De cette façon, le PAA a permis de créer un marché garanti par l'Etat pour les petits exploitants. Depuis sa mise en place, il a permis à plus de 200 000 petites exploitations agricoles d'écouler plus de trois millions de tonnes de denrées alimentaires produites. Le budget initial, dont la valeur était d'environ 30 millions de dollars en 2003, a augmenté d'une façon exponentielle pour atteindre plus de 280 millions de dollars récemment.

Le PNAE, a été créé en 2009, et porte spécifiquement sur la fourniture alimentaire des cantines scolaires dont la loi impose depuis 2009 que 30% proviennent de l'agriculture familiale. Il constitue ainsi un deuxième marché important pour les petites exploitations agricoles au Brésil. De façon plus spécifique, ce programme permet de nourrir quotidiennement environ 45 millions de jeunes inscrits dans des établissements scolaires publics. Depuis sa création, la proportion des structures qui s'approvisionne auprès des petits exploitants agricoles est passée de 48% à 68% du total des établissements potentiels.

¹² La Demande Structurée et L'Agriculture Familiale au Brésil : le Programme d'achats alimentaires (PAA) et le Programme national d'alimentation scolaire (PNAE)

France

✓ Profil agricole du pays

La France a une population de près de 67 millions d'habitants. Sa superficie globale est de 644 000 km². La superficie agricole française représente près de 30 millions d'hectares, soit environ la moitié de la superficie globale. Elle se répartit en terres arables pour 62 %, en surfaces toujours en herbe pour 34 % et en cultures pérennes pour 4 %.

L'agriculture contribue au PIB à hauteur de 6%. Globalement, la France est le premier producteur agricole européen et contribue pour 18% de la production agricole européenne, même si cette place varie selon les productions. Les autres grands pays producteurs de l'UE sont l'Allemagne (13 % de la production européenne) l'Italie 12 % de la production européenne) et l'Espagne (10 % de la production européenne).

En 2018, les exportations de produits agricoles représentent environ 30 milliards de dollars.

Part et rang de la France dans la production agricole de l'UE à 28 en 2014

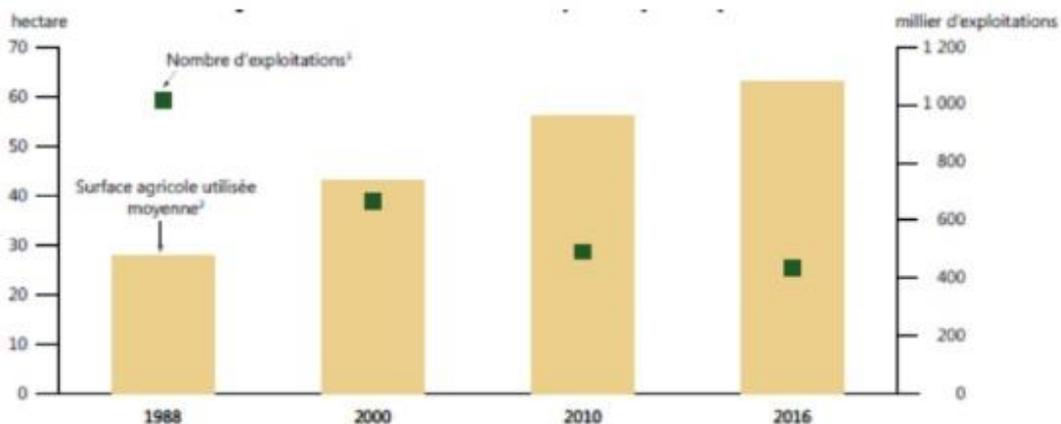
Blé et épeautre	24%	1 ^{er}
Mais (grains)	21%	1 ^{er}
Oléagineux (y c semences)	21%	1 ^{er}
Fruits	13%	3 ^{ème}
Légumes frais	10%	3 ^{ème}
Vins	55%	1 ^{er}
Bovins	25%	1 ^{er}
Porcins	9%	3 ^{ème}
Ovins et caprins	15%	2 ^{ème}
Volailles	16%	1 ^{er}
Lait	16%	2 ^{ème}

Source : Agriculture Française, Chiffres clés

✓ Typologie de la petite agriculture

En France, la classification des exploitations agricoles repose depuis le recensement agricole de 2010 sur le concept de production brute standard (PBS). Sur la base des coefficients de PBS, les exploitations sont réparties en trois classes de tailles : les petites exploitations, dont la PBS est inférieure à 25 000 euros ; les moyennes exploitations, dont la PBS est comprise entre 25 000 et moins de – 100 000 euros et les grandes exploitations, dont la PBS est supérieure à 100 000 euros. En 2016, la France compte un peu moins de 440 000 exploitations agricoles. Il y a une tendance inverse entre le nombre d'exploitations qui baisse et la superficie moyenne qui augmente. Une baisse du nombre d'exploitations d'environ 10% ainsi été notée en 2016 par rapport à 2010. En 2016, la surface moyenne des exploitations a été de 63 hectares, soit 7 hectares de plus qu'en 2010 et 20 de plus qu'en 2000.

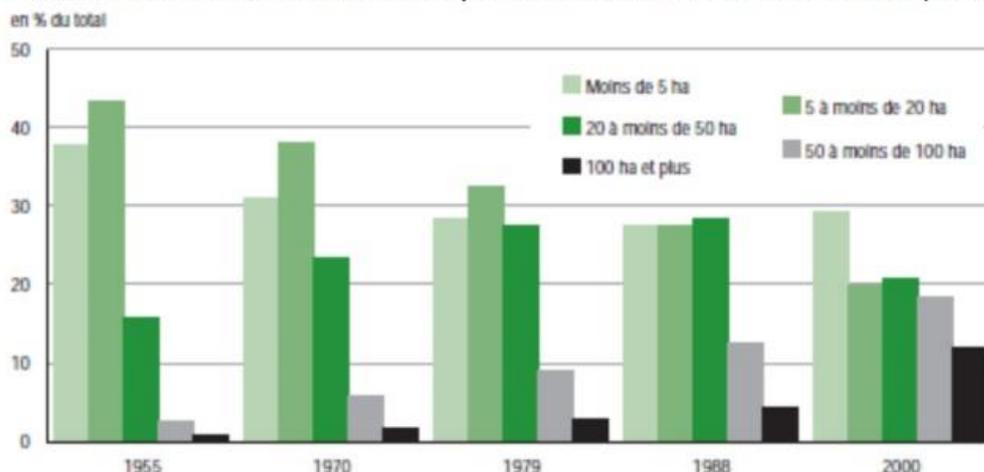
Figure 28 : nombre d'exploitations et surface moyenne



Source : Enquête sur la structure des exploitations Agricoles (France)

En 1955, 80%des exploitations agricoles comptaient moins de 20 hectares de superficie agricole utilisée (SAU) et 0,8%seulement occupaient plus de 100 hectares. En 2000, 12% des exploitations dépassent 100 hectares et occupent 46 % de la SAU. Le nombre d'exploitations comptant moins de 5 hectares de superficie agricole représente encore près de 30%du nombre total d'exploitations.

Figure 29 : Evolution et distribution des exploitations selon leur taille en France (1950-2000)



Source : Desriers (2007)¹³

Avec l'agrandissement régulier des structures, les très grandes exploitations comptent pour environ 36 % du territoire agricole. À l'opposé, les petites exploitations rassemblent près d'un tiers des exploitations mais n'exploitent que 7 % de la SAU. Les petites exploitations restent majoritaires en cultures fruitières et en élevage ovin-caprin, mais se raréfient dans les élevages de bovins laitiers ou de porcins.

✓ Les défis de la petite agriculture

Plusieurs des défis auxquels sont exposés les petites exploitations ont été mis en exergue par les recensements agricoles. Celles-ci sont d'abord gérées par un chef âgé, peu formé, sans salariés et avec peu de main d'œuvre supplémentaire. En effet, plus de 40% des petites exploitations sont dirigées par un exploitant qui a un niveau brevet des collèges ou inférieur, alors que cette part ne dépasse pas 15% pour les moyennes et les grandes exploitations. Pour les petites exploitations, ce sont en grande majorité les exploitants retraités qui ont un faible niveau de formation. Bien souvent, l'exploitation se situe près d'un bassin d'emploi/de consommation, ou bien en zone défavorisée/de montagne. Selon le recensement agricole de 2010, près de 45% des petites exploitations sont dans des zones classées comme défavorisées.

Les petites exploitations agricoles se caractérisent par un faible niveau d'investissement. Le faible capital est lié à la volonté du chef d'exploitation d'éviter l'endettement. De cette façon, les petits exploitants négligent l'importance du rôle de l'investissement dans l'amélioration des performances de leurs fermes. Cette situation est aussi amplifiée par un accès limité aux prêts bancaires et aux taux d'emprunts plus élevés appliqués pour couvrir les risques de crédits.

En ce qui concerne, l'activité commerciale des exploitants, il est indiqué que la majorité des petites exploitations agricoles ne vendent pas en circuits courts, n'ont pas d'activités de diversification ou de signes de qualité. Néanmoins, une partie d'entre elles s'est orientée vers des activités de valorisation qui ont un poids relativement important dans leur chiffre d'affaires.

✓ Mesures ciblant la petite agriculture

Les tendances observées montrent clairement une baisse dans le nombre des petites exploitations agricoles en faveur de grandes fermes plus structurées. Cette situation est en majeure partie due à la politique agricole qui a été mise en œuvre en France depuis les années 50. Celle-ci a été articulée avec la mise en place de la Politique agricole Commune (PAC) Européenne qui, en apparence donnait une place centrale à la petite agriculture, sans pour autant mettre en place des mesures concrètes permettant de la développer (Loyat, 2013).¹⁴ Au fur et à mesure, les petites exploitations

¹³ Desriers 2007 « L'agriculture française depuis cinquante ans : des petites exploitations familiales aux droits à paiement unique », L'agriculture, nouveaux défis – édition 2007

¹⁴ Les agricultures familiales du monde - Définitions, contributions et politiques publiques, rapport d'expertise, rapport pays France, Jacques Loyat 2013

agricoles ont été de moins en moins considérées comme stratégiques dans la politique agricole française. Ceci apparaît clairement à la lecture des grandes phases de la politique agricole française. Celle-ci a été structurée autour de trois grandes étapes avec en premier la mise en place des bases de la restructuration de la petite agriculture à travers les lois d'orientation de 1960 et 1962. L'objectif consistait dans ce cas à moderniser ces petites exploitations en leur permettant de se développer dans le cadre du marché commun. Des instruments prenant la forme de primes ont été mis en place notamment à travers des outils tels que l'Indemnité Viagère de Départ, IVD pour libérer des terres, ou encore la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) pour aider l'installation des exploitants agricoles. Dès le début des années 2000, la politique française est devenue plus favorable aux petites exploitations avec la loi de 1999 qui reconnaît trois principes qui leurs sont spécifiques : la multifonctionnalité, la prise en compte d'une dimension sociale et territoriale dans l'activité des exploitations, et l'engagement contractuel à rémunérer des fonctions non directement productives. Ceci a été matérialisé par la création du Contrat Territorial d'Exploitation (CTE) qui est un programme de subventions visant à financer des projets intégrés présentés par les exploitants agricoles. Le CTE a été suspendu en août 2002, puis arrêté en octobre 2003, et remplacé par le Contrat d'Agriculture Durable (CAD), aux effets plus limités sachant que seulement 50 000 exploitations en ont bénéficié. Depuis, trois nouvelles lois (2005, 2010, 2014) ont été introduites pour orienter la politique agricole française. Ces Lois ne font plus référence, ni directement, ni indirectement, à la petite exploitation agricole ou à l'agriculture familiale. Il apparaît ainsi, que la stratégie française s'est orientée plus vers une vision d'agriculture d'entreprise, qui serait un modèle permettant d'offrir une meilleure compétitivité et productivité des exploitations agricoles.

Même si récemment, les petites exploitations agricoles n'ont pas été ciblées explicitement par des mesures d'appui, certains programmes semblent plus leurs correspondre. C'est par exemple le cas l'« Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel », (ICHN) qui vise à aider les agriculteurs qui sont localisés dans des territoires dits défavorisés (exemple montagnes, zones sèches, etc.). Ce dispositif mobilise en France un budget de plus d'un milliard d'euros par an pour environ 95 000 bénéficiaires financé à raison de 75% des crédits européens de la PAC. En outre un programme de soutien de 320 millions d'euros par an, intitulé «Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité » (POSEI) cible particulièrement les départements et régions d'outre-mer.



Source : Atlas de la PAC¹⁵

Par ailleurs, l'Union européenne a mis en place depuis le début des années 2000 une aide directe aux petits fermiers, intitulé régime des petits agriculteurs. Dans ce cadre, les petits exploitants peuvent bénéficier d'un revenu annuel supplémentaire accordé via un paiement unique accordé aux agriculteurs qui décident de participer à ce régime. Le niveau maximal du paiement est établi à l'échelle nationale mais ne peut pas dépasser 1 250 euros.¹⁶

Mali

✓ Profil agricole du pays

Le Mali a une population de près de 19 millions d'habitants. Sa superficie globale est de 1,2 millions km². Les superficies cultivées représentent environ 5 million Ha. Les productions agricoles du pays restent fortement dépendant du niveau des pluies.

¹⁵ Atlas de la PAC, chiffres et enjeux de la Politique Agricole Commune, 2019

¹⁶ https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/key-policies/common-agricultural-policy/income-support/additional-schemes/small-farmers-scheme_fr

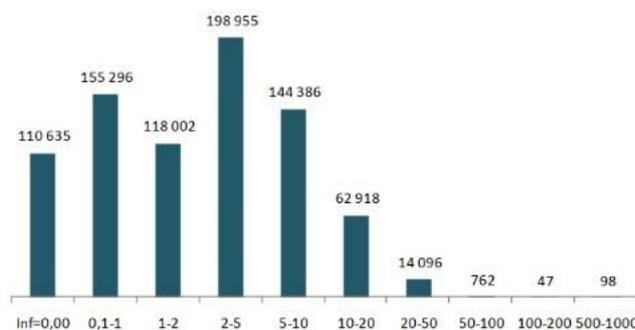
L'économie malienne est fortement tributaire de l'agriculture. En 2017, la contribution du secteur primaire représentait 39% du PIB avec une large part pour l'agriculture (19% du PIB). L'agriculture du Mali est essentiellement vivrière avec en particulier la production céréalière. Les productions végétales comportent les céréales (mil, sorgho, maïs, riz) et des cultures de rente (arachide, coton). La production céréalière est principalement destinée à l'autoconsommation et n'est commercialisée qu'à hauteur de 20%. Principale culture de rente, le coton représente plus de 10% des exportations du pays. Le coton a historiquement constitué le pilier traditionnel de l'économie nationale notamment en termes d'emploi et de recettes d'exportation, avant le développement de l'industrie extractive au début des années 2000.¹⁷

✓ Typologie de la petite agriculture

La principale base statistique d'information sur les exploitations agricoles au Mali est le recensement général de l'agriculture (RGA) réalisé en 2004. Celui-ci définit l'exploitation comme « une unité économique de production agricole » avec ses facteurs de production. Il n'est pas question de petites exploitations, d'exploitations familiales ou d'entreprise mais « d'exploitations agricoles traditionnelles » et « d'exploitations agricoles modernes ». Les exploitations traditionnelles sont elles mêmes subdivisées en deux groupes (dont les exploitations collectives). Les exploitations agricoles modernes sont définies par des critères caractérisant des pratiques intensives et une orientation clairement commerciale. En 2004, le RGA recensait 805 194 exploitations agricoles (dont 8540 exploitations dans la capitale, Bamako) regroupant 8,9 millions de personnes. Ces exploitations sont surtout concentrées au centre, au Sud et au Sud-Ouest du pays.

Figure 30 : Distribution des exploitations selon la taille, Mali

La répartition des exploitations selon des classes de superficie fait clairement apparaître une concentration : 48% des exploitations ont moins de 2 ha et ne cultivent que 8% de la superficie totale. 90 % des exploitations ont moins de 10 ha (59 % de la superficie). Les classes qui regroupent le plus de superficie sont les classes de 5 à 20 ha, (26% des exploitations et 57% de la superficie), ce qui pourrait laisser croire à l'existence d'un groupe d'exploitations de taille moyenne.



Source : RGA 2004

Les grandes exploitations (> 20ha) ne sont pas très nombreuses (2%) et cumulent 15% de la superficie. Selon l'activité économique principale, l'agriculture reste l'activité dominante avec 78% des exploitations agricoles, dont 97% sont dirigées par les hommes chefs d'exploitation contre 3% des femmes. L'élevage est la seconde activité dominante pratiquée par 13% des exploitations dont 98,5% sont dirigées par les hommes contre 1,5% par les femmes. Le commerce qui vient comme troisième activité est pratiquée par 1,3% des exploitations agricoles.

Les exploitations agricoles au Mali ont des activités agricoles et non agricoles très diversifiées. La combinaison la plus représentée avec 46% des exploitations est celle qui associe culture et élevage et activités non agricoles. 28 % des exploitations ont les trois grands types d'activités. 74% ont au moins un de leurs membres qui mène une activité non agricole. Les exploitations « spécialisées » sont peu nombreuses.

✓ Les défis de la petite agriculture

Les exploitations agricoles au Mali ont des revenus assez faibles. Les caractéristiques de ces exploitations et la différence avec les grandes entreprises agricoles sont synthétisées dans le tableau ci-après.

¹⁷ Profil Agricole Mali : <https://agriculture.gouv.fr>

Tableau 5 : Quelques éléments de comparaison entre l'agriculture familiale et celle commerciale

Characteristics	Family farm	Commercial Agriculture
Rôle joué par la main d'œuvre familiale	Important	Faible ou inexistant
Liens au sein de la communauté	Forts: bases sur la solidarité et l'entraide mutuelle entre le ménage et le reste de la communauté	Faibles: Souvent absence de lien entre l'entrepreneur et la communauté locale
Objectifs prioritaires	Consommation Stock Vente	Vente Achat Consommation
Diversification	Elevée: pour minimiser les risques	Faible: spécialisation autour de quelques cultures ou activités
Flexibilité	Elevée	Elevée
Taille de la ferme	Petite: En moyenne 5-10ha	Elevée: pouvant excéder 100ha
Niveau de connexion avec le marché	Faible: mais devenant important	Fort
Accès à la terre	Héritage et autres arrangements sociaux	Purchase

Source : Toulmin & Guèye (2003)¹⁸

Ces exploitations sont des unités qui pratiquent très majoritairement à la fois des activités agricoles et des activités non agricoles : c'est un moyen de compléter les faibles revenus de l'agriculture, notamment monétaires, de réduire les risques mais aussi de compenser le faible niveau d'activité agricole en saison sèche.

En outre, la petite agriculture fait face au défi de l'organisation des acteurs dont le niveau est encore faible avec très peu de coopératives et de leaders peu formés. En cause, les faibles moyens des organisations paysannes. Quelques exceptions existent notamment pour des coopératives féminines (voir encadré partie recommandations).

Les exploitations maliennes se caractérisent aussi par des facteurs de production limités, concernant le niveau d'équipement. Le RGA indique qu'environ 71%, des exploitations agricoles possèdent des charrues et des houes asines contre seulement 15% possédant des multiculteurs et 18% des semoirs. L'intégration aux marchés des exploitations agricoles familiales reste aussi très faible : les processus de contractualisation entre production et commercialisation sont globalement inexistantes (si on excepte la situation du coton avec un acheteur unique) et la distribution est toujours très atomisée.

✓ Meilleures pratiques

- Institutionnalisation de la petite agriculture par la Loi d'Orientation Agricole (LOA).

Pour accroître la production et améliorer la productivité, le Gouvernement du Mali a adopté en 2006 la Loi d'Orientation Agricole (LOA).¹⁹ Celle-ci se donne pour objectif de passer d'une agriculture de subsistance à une agriculture durable, diversifiée, moderne et compétitive, en plaçant les paysans au centre de la démarche, afin de permettre la satisfaction des besoins croissants du pays. Elle est tournée vers la conquête des marchés régionaux et sous-régionaux. L'un des principaux apports de cette Loi la reconnaissance formelle des petites exploitations agricoles.

La LOA reconnaît ainsi les petites exploitations agricoles comme une composante essentielle de la stratégie de développement agricole du Pays. Plus spécifiquement, la LOA indique dans ses articles 11 à 26, la notion exploitation agricole familiale « L'exploitation Agricole est une unité de production dans laquelle l'exploitant et/ou ses associés mettent en œuvre un système de production Agricole ». Par ailleurs, l'exploitation agricole familiale est constituée d'un ou de plusieurs membres unis par des liens de parenté ou des us et coutumes et exploitant en commun les facteurs de production en vue de générer des ressources sous la direction d'un des membres, désigné chef d'exploitation, qu'il soit de sexe masculin ou féminin.

¹⁸ Toulmin C., Guèye B., 2003. Transformation in West African Agricultures and the role of family farms, <https://pubs.iied.org/pdfs/9309IIED.pdf>

¹⁹ http://www.hubrural.org/IMG/pdf/loi_d_orientation_agricole.pdf

Le chef d'exploitation assure la maîtrise d'œuvre et veille à l'exploitation optimale des facteurs de production. Il exerce cette activité à titre principal et représente l'exploitation dans tous les actes de la vie civile. Sont reconnus comme exerçant un métier Agricole, notamment, les agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, exploitants forestiers ». L'exploitation Agricole familiale peut employer des salariés et des apprentis Agricoles qui sont régis par la législation du travail.

« Les membres d'une exploitation Agricole familiale, qu'ils soient de sexe masculin ou féminin, ont l'obligation d'œuvrer à la rentabilité économique et sociale de l'exploitation. Le Chef d'exploitation a l'obligation de promouvoir des pratiques de gestion participatives et des mesures incitatives au sein de l'exploitation ».

Les exploitations Agricoles familiales sont enregistrées sans frais auprès des Chambres d'Agriculture sur le registre prévu à cet effet. Afin de disposer de la personnalité morale, elles sont immatriculées sans frais auprès des services compétents de l'Etat dans les conditions définies par la réglementation.

- Appui financier à travers le Fonds national pour la modernisation et le développement agricoles

Il a été créé dans le but de soutenir le développement du secteur agricole malien, et notamment les petites exploitations agricole en vue de l'aider à se moderniser et de s'orienter vers une plus forte valeur ajoutée. Ce Fonds, introduit par la Loi d'orientation agricole, a trois composantes et guichets de financement : Développement agricole – 60 %, Garanties de prêt – 30 %, Gestion des risques de catastrophes – 10 %

La première composante cible les agriculteurs et les agro-entrepreneurs en leur proposant des financements sur projet. La deuxième composante est réservée à l'octroi de garanties aux emprunteurs du secteur agricole. La dernière composante a pour objet de financer des activités qui réduisent le plus possible l'impact des catastrophes agricoles et protègent les populations rurales pauvres.

Le ministère du Développement rural gère le fonds et est chargé de formuler des plans et des budgets annuels pour chaque guichet. Le ministère des Finances assure la gestion financière et la comptabilité du Fonds. Le budget pour 2014 était de 4 millions de dollars, financé par l'État qui a engagé des discussions avec des bailleurs de fonds dans le but de mobiliser d'autres ressources.

Maroc

✓ Profil agricole du pays

Le Maroc a une population de près de 34 millions d'habitants. Sa superficie globale est de 446 550 km². La surface agricole utile s'élève à 9 millions d'hectares.

Le secteur agricole représente près de 16% du PIB du pays et joue un rôle fondamental en matière d'emplois et d'activités, notamment en milieu rural. 70% de la population rurale en est directement dépendante.

En 2017, les exportations de produits agricoles (y compris les produits de la pêche) représentaient plus de 15% des exportations totales du Maroc, soit près de 3,5 milliards de dollars. Les exportations sont représentées principalement par les fruits (8ème exportateur d'agrumes, et légumes (1er exportateur mondial de haricots verts, le 4ème exportateur et le 6ème exportateur de piments). Le Maroc est également un des dix premiers exportateurs de petits fruits rouges et en particulier de Framboises.²⁰

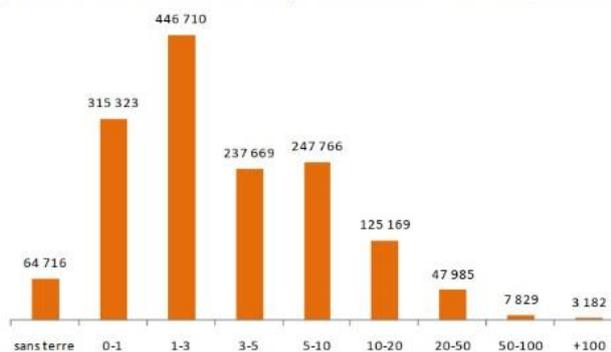
Les céréales occupent plus de 50% de la surface agricole hors parcours, suivent les plantations fruitières (oliviers, amandiers, agrumes, pommiers, palmiers dattiers, figuiers, etc.) sur plus de 20%, puis de l'arganier sur 10%, des cultures de légumineuses sur 5%, des cultures maraîchères (tomates, fraises, melon, etc.) sur 5% et des cultures industrielles (betterave, canne à sucre) sur 1%. L'agriculture marocaine est fortement dépendante de la pluviométrie.

²⁰ Rapport de synthèse sur l'agriculture au Maroc, 2019 Projet d'Appui à l'Initiative ENPARD Méditerranée

✓ Typologie de la petite agriculture

La catégorisation adoptée par le RGA au Maroc se base sur la taille des exploitations selon une segmentation qui va des “sans terres” aux grandes unités dépassant les 100 ha. Le secteur compte environ 1,5 millions d'exploitations dont plus de 95% ont une surface inférieure à 20 Ha. La superficie la plus représentée est celle comprise entre 3-5 Ha avec un nombre total de plus 445 mille exploitations soit 30% du nombre total des exploitations.

Figure 31 : Distribution des exploitations selon la taille, Maroc



Source : RGA

Dans une analyse diagnostique plus récente du secteur, le Ministère de l'Agriculture indique que l'agriculture du Maroc se caractérise par une forte dualité entre secteur moderne et secteur traditionnel. Le secteur moderne représente au maximum 150 000 exploitations sur le total de 1,5 millions. Le secteur traditionnel compte environ 1,35 millions d'exploitations. Il est dans ce cas distingué entre deux types d'exploitations selon la taille :

- 600 000 micro exploitations agricoles occupent que 5% de la Surface agricole irriguée et 8,5% de la SAU. Pour les familles concernées, les revenus proviennent principalement du travail temporaire hors de l'exploitation (principalement dans les villes) car les ressources agricoles des exploitations concernées ne représentent qu'un appoint de subsistance. Cependant, l'agriculture joue un rôle très important d'attache sociale en milieu rural pour ces familles, ce qui permet de limiter d'autant l'exode rural.

- 750 000 « petites et moyennes exploitations agricoles » représentent environ la moitié du nombre total d'exploitations, 70 % de la surface agricole totale (8 750 000 ha), 65 % de la surface agricole irriguée et 30% du PIB agricole. Il s'agit d'unités de production agricole de taille petite ou moyenne, à main-d'œuvre essentiellement familiale et qui disposent ou qui pourraient disposer du potentiel leur permettant de tirer l'essentiel de leurs revenus des activités agricoles de l'exploitation et de se développer selon une stratégie d'entreprise.

✓ Les défis de la petite agriculture

L'analyse de la situation des petites et moyennes exploitations effectuée par le Ministère de l'Agriculture dans le cadre du Pilier II du Plan Maroc vert (stratégie agricole, voir ci-après) indique ces exploitations, peu professionnalisées et agrégées, n'ont guère accès au marché et aux technologies. Non immatriculées, elles n'ont pas non plus jusqu'à présent pu avoir accès au crédit agricole et les formules de micro crédit ne leur sont pas adaptées. Une étude du Conseil Général du Développement Agricole- CGDA indique que les faiblesses sont les suivantes²¹ :

- La faible gouvernance locale limite les actions associatives et les possibilités de dynamiques économiques collectives permettant de pallier les limites liées à la petitesse et au grand nombre des exploitations.
- la faiblesse des activités de vulgarisation a contribué à la déqualification des connaissances et des savoir-faire des petits agriculteurs, avec une incapacité grandissante à innover en matière de production et de mise en marché des produits agricoles.
- Les taux d'analphabétisme demeurent élevés.
- La baisse des niveaux des nappes, les coûts de pompage élevés, l'émiettement foncier et l'insécurité foncière sur l'utilisation des ressources pastorales et forestières sont problématiques. La dégradation continue des ressources pénalise les exploitations.
- L'équipement en tracteurs et l'utilisation des engrais, semences sélectionnées et produits chimiques demeurent limitées. La grande majorité, par contre, manque de capitaux et n'a pas accès au crédit et à la bancarisation.

²¹ CGDA « Les petites et moyennes exploitations agricoles (PMEA) Quel avenir ?

- Les petites exploitations sont classées pauvres. Souvent sans installations de stockage et sans capital, elles sont forcées de vendre leurs produits, juste après la récolte au moment où les prix sont au plus bas.

✓ *Mesures ciblant la petite agriculture*

- La promotion de la commercialisation/valorisation des produits : Pilier II Maroc vert

Le Plan Maroc Vert, est la stratégie agricole qui a été élaborée lancé en 2008 par le Maroc. Les objectifs définis par le Plan Maroc Vert sont principalement des objectifs de production agricole à l'horizon 2020. Pour atteindre ces objectifs, le Plan Maroc Vert structure son intervention en deux piliers le premier ciblant les exploitations de production intensive et fortement reliées au marché, alors que le second concerne les petites exploitations. Ce deuxième pilier a pour finalité de développer une approche orientée vers la lutte contre la pauvreté, en augmentant significativement le revenu agricole des exploitants les plus fragiles, notamment dans les zones marginalisées. Pour ce faire, 550 Projets solidaires et 15 à 20 milliards DH ont été prévus sur 10 ans.

En outre, le pilier II du Plan Maroc Vert a pour objectif d'améliorer la valorisation des produits terroirs qui est considéré comme un moyen important pour améliorer les revenus des petites exploitations agricoles. Ainsi, au lancement du plan, un recensement des produits de terroir a permis d'identifier une liste de 200 filières phares pouvant jouer un rôle important dans le développement du pilier II. Une stratégie a été élaborée dans ce sens et a identifié cinq leviers d'intervention prioritaires à différents niveaux

- Le développement et la mise à niveau des groupements de produits de terroir et développement de partenariats d'agrégation équitables;
- La création de plateformes logistiques régionales à proximité des producteurs;
- L'amélioration de l'accès aux marchés de la distribution moderne au niveau national et à l'international selon le modèle de commerce équitable;
- L'appui aux efforts de labellisation en s'assurant notamment de la reconnaissance des labels et leur bonne lisibilité par les consommateurs;
- La réalisation de campagnes institutionnelles pour asseoir la notoriété des produits du terroir auprès du grand public

Dans ce cadre le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime s'est engagé à appuyer le développement de ces produits à travers plusieurs mesures dont l'amélioration du marketing des produits : à tous les niveaux produits, packaging, tarification, labellisation et la mise en place de canaux de distribution pour la facilitation de l'accès aux marchés aussi bien local qu'à l'export

- L'agrégation à travers l'appui et la constitution de coopératives

Le Plan Maroc Vert a privilégié le principe d'agrégation et de mutualisation des efforts et des moyens comme un axe permettant de soutenir la petite agriculture (voir annexe). Cette orientation s'est effectuée en pratique de deux façons. La première consiste, sous l'impulsion de grandes entreprises agroalimentaires, à structurer toute une filière y compris l'amont avec un soutien aux petits agriculteurs. Ceci est fait via des actions d'encadrement et formation, d'appui technique, d'amélioration de l'accès aux financements, aux nouvelles technologies agricoles et aux marchés. Les grandes entreprises bénéficient dans ce cas et en contrepartie d'une sécurisation de l'approvisionnement en plus de l'amélioration de la qualité de la matière première. C'est par exemple le cas de l'entreprise Danone Maroc avec le projet « Halib Bladi » qui a pour objectif l'appui à 10 000 producteurs de lait à travers un programme de formation axé sur 4 thématiques majeures (l'alimentation, la reproduction, la santé et la gestion des exploitations). Le programme étalé sur 5 ans, cible 76 coopératives dans 3 régions avec une enveloppe budgétaire estimée à 74 millions DH. L'objectif du programme est également l'équipement et l'encadrement de proximité des éleveurs à haut potentiel pour leur permettre l'accès aux services de l'insémination artificielle et du contrôle laitier. Le programme prévoit aussi des actions d'appui aux éleveurs pour faciliter l'accès à l'eau, l'électricité ainsi qu'au microcrédit.

Projet Halib Bladi : cas de la coopérative Inbiâate²²

La Coopérative Inbiâate compte 15 adhérents possédant une cinquantaine de vaches laitières avec une production moyenne de 14 litres/jour et pour une production journalière moyenne de 800 L. Dans le cadre du projet Halib Bladi, elle a bénéficié d'un accompagnement pour l'amélioration des conditions de production et de stockage du lait. De plus, la coopérative a été appuyée par un financement d'équipements notamment un nouveau bac à lait, des bidons en aluminium, des filtres à lait et des détergents. Pour les besoins de l'amélioration de la qualité, elle a acquis des analyseurs automatiques permettant de réaliser un contrôle facile et rapide des principaux paramètres physicochimiques du lait produit par les éleveurs.

Le programme a permis aussi l'achat de 50 génisses hautement productives, portant ainsi le nombre global du cheptel de la coopérative à une centaine. Au niveau de l'alimentation, le programme a assuré le financement annuel de l'achat de 250 tonnes de maïs fourrager en faveur des adhérents de la coopérative.

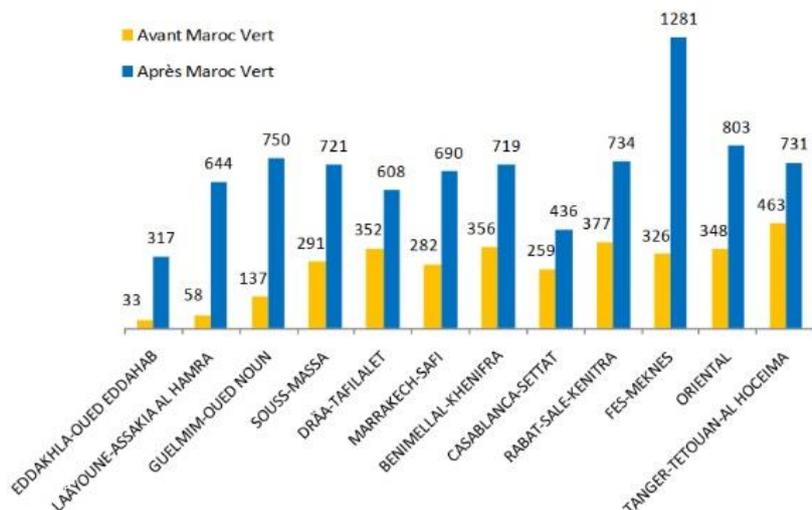
Le programme a permis aux producteurs laitiers adhérents d'augmenter la qualité du lait produit et, conséquemment de leurs revenus quotidiens. Plus précisément, ces actions ont permis l'amélioration du paiement au litre de +11% et l'augmentation des volumes de production du lait de +30%.

Le programme « Halib Bladi » reste néanmoins un cas particulier et peu d'initiatives de ce type ont vu le jour. A l'inverse, le Plan « Maroc vert » a eu une contribution relativement bonne à la création de coopératives agricoles dans différentes branches de l'agriculture. Celui-ci vise à organiser 750 000 agriculteurs en coopératives agricoles, Unions de coopératives agricoles et Groupement d'intérêt économique (GIE) à l'horizon 2020. Depuis le lancement Plan Maroc Vert, le gouvernement marocain a soutenu le développement des coopératives en tant qu'instrument pour le développement agricole, et une nouvelle dynamique a été impulsée.

Actuellement, le nombre de coopératives au Maroc est d'environ 11 000 coopératives agricoles dans plusieurs filières notamment le lait et les fruits et légumes.

Plusieurs coopératives ont aussi émergé sous l'impulsion de l'appui de l'Etat dans les filières de l'huile d'olive, les cultures oasiennes, la viande rouge, les cultures d'arbres fruitiers et le miel. La filière de l'argan a aussi émergé avec le soutien de donateurs internationaux par le biais de coopératives de femmes. La dynamique de création de coopératives agricoles a connu une augmentation importante avec un nombre dépassant les 8 000 sur la période 2008- 2017.

Figure 32 : Coopératives avant et après le Plan Maroc vert



Source : Auteur sur la base <http://www.odco.gov.ma>

- L'accès au financement : Création du crédit Agricole Maroc - Tamwil El Fellah

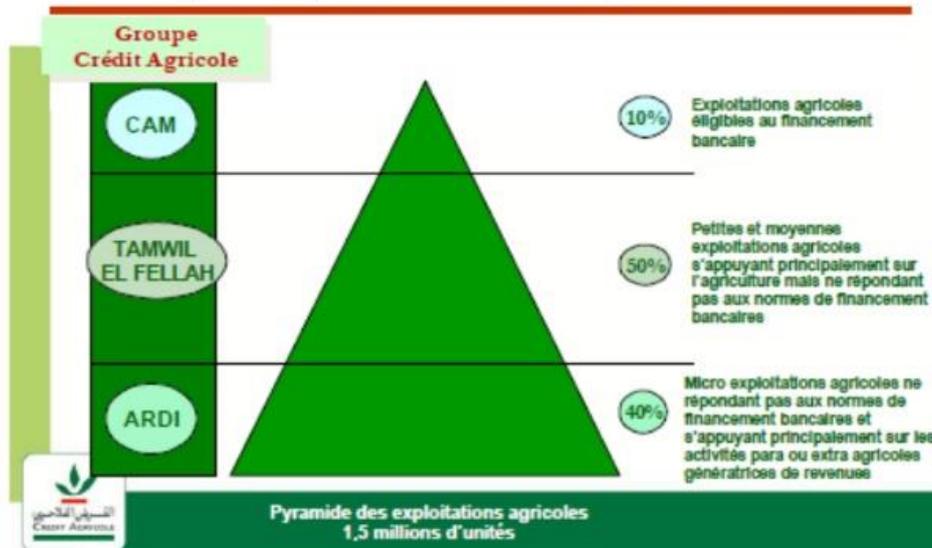
Le Maroc a créé dès le début des années 1960 le Crédit Agricole Maroc (5CAM) pour couvrir les besoins en financement et en accompagnement de l'agriculture. Suite à la réalisation du RAG en

²² <http://preprod.mapnews.ma/fr/print/241453>

1996, les instruments du CAM ont été ajustés pour couvrir les besoins en financement des 1,5 millions d'exploitations agricoles.

Les grandes exploitations sont traitées par le CAM. Pour les micro-exploitations agricoles (40%) dont l'essentiel des revenus ne provient pas de l'agriculture mais principalement des activités para ou extra agricoles, le CAM intervient travers la fondation ARDI pour le microcrédit dont l'implication est axée sur le milieu rural. Par ailleurs, pour les petites et moyennes exploitations, il n'existait jusqu'à récemment aucune offre financière adéquate. Dans ce cadre, il y a eu la création de la Société de Financement du Développement Agricole connue sous la dénomination Tamwil El Fellah en concertation avec les pouvoirs publics

Figure 33 : Segmentation de la clientèle agricole au Maroc



Source : Berrima 2011²³

L'éligibilité des exploitations agricoles se fait uniquement dans le cadre de programmes ou projets gouvernementaux locaux, régionaux ou nationaux (bénéficiaires du pilier II et petits agrégés du pilier I) dans le but de proposer aux bénéficiaires une offre package où le crédit Tamwil El Fellah vient compléter l'investissement et le soutien de l'Etat ainsi que l'encadrement technique des producteurs. Par ailleurs, un élément clé pour le fonctionnement de Tamwil El Fellah est la mise en place d'un fonds de stabilisation prudentielle d'une dotation de 50 millions DH, pour la couverture partielle du risque.

²³ Approche novatrice du financement agricole : l'expérience du Groupe Crédit Agricole du Maroc

Synthèse

Tableau 6 : Synthèse du Benchmarking

Pays	Profil agricole	Typologie de la petite agriculture	Principaux défis	Actions en faveur de la petite agriculture
Brésil	<ul style="list-style-type: none"> Superficie agricole : 300 millions Ha Agriculture : 5 % du PIB Exportations agricoles : 55 Milliards de dollars 	<ul style="list-style-type: none"> 5 millions d'exploitations agricoles dont 77% d'agriculture familiale L'agriculture familiale : 80 millions Ha 	<ul style="list-style-type: none"> 37% des agriculteurs sont analphabètes Accès au crédit limité Faible accès aux services techniques Attractivité des jeunes et exode rural 	<ul style="list-style-type: none"> Programme National de Renforcement de l'Agriculture Familiale Ministère dédié à la petite agriculture (MDA) programmes d'appui à la commercialisation des produits des petites exploitations agricoles
France	<ul style="list-style-type: none"> Superficie agricole : 30 mille Ha Agriculture : 6 % du PIB Exportations agricoles : 32 milliards de dollars 	<ul style="list-style-type: none"> 440 mille exploitations agricoles dont 30 % moins de 5 Ha Les petites exploitations couvrent 7% de la surface agricole 	<ul style="list-style-type: none"> Viellissement des exploitants et niveau d'instruction 45% des petites exploitations sont dans des zones classées comme défavorisées Faible niveau d'investissement Faible accès aux circuits de commercialisation 	<ul style="list-style-type: none"> Pratiquement pas de mesures dédiées à la petite agriculture Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel pour les exploitations des territoires dits défavorisés Régime UE des petits agriculteurs avec une prime directe < 1250 Euros
Mali	<ul style="list-style-type: none"> Superficie agricole : 5 millions Ha Agriculture : 19 % du PIB Exportations agricoles : 100 millions de dollars en moyenne 	<ul style="list-style-type: none"> 800 mille exploitations d'agriculture familiale 90 % des exploitations ont moins de 10 ha (59 % de la superficie) 	<ul style="list-style-type: none"> Revenus faibles Faible organisation des agriculteurs dans des coopératives part quelques exceptions Taux d'analphabétisme élevés Faible accès aux marchés de commercialisation 	<ul style="list-style-type: none"> Institutionnalisation de la petite agriculture par la Loi d'Orientation Agricole Appui financier à travers le Fonds national pour la modernisation et le développement agricoles
Maroc	<ul style="list-style-type: none"> Superficie agricole : 9 millions Ha Agriculture : 16 % du PIB Exportations agricoles : 3,5 Milliards de dollars 	<ul style="list-style-type: none"> 1,5 millions d'exploitations d'agriculture familiale 95% ont une surface inférieure à 20 Ha 	<ul style="list-style-type: none"> Exploitations peu professionnalisées avec un faible accès aux marchés et aux technologies Accès limité au crédit Petites exploitations sont classées pauvres 	<ul style="list-style-type: none"> Appui à la promotion de la commercialisation/valorisation des produits : Pilier II de la stratégie Maroc vert L'agrégation à travers l'appui et la constitution de coopératives Attractivité des jeunes et exode rural Accès au financement : Création du crédit Agricole Maroc - Tamwil El Fellah

SWOT ET RECOMMANDATIONS

Ce chapitre présente les principales recommandations pour l'amélioration de la situation des petites exploitations agricoles. Celles-ci sont basées sur l'analyse diagnostic de la situation des petites exploitations agricoles en Tunisie et des expériences internationales du Benchmarking.

SWOT

Le tableau ci-après synthétise les principaux constats du diagnostic de l'état des lieux de la petite agriculture en Tunisie

SWOT	
Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ☺ <i>Petite agriculture ayant une forte contribution dans l'économie tunisienne</i> ☺ <i>Tradition agricole ancrée dans la politique économique tunisienne</i> ☺ <i>Présence de filières structurées avec des initiatives en faveur des petits agriculteurs en amont.</i> ☺ <i>La petite agriculture : une composante clé de la sécurité alimentaire en Tunisie (nombre des exploitations)</i> ☺ <i>Quelques initiatives politiques et économiques en faveur de la petite agriculture (exemple annulation des prêts de niveau réduit)</i> ☺ <i>Présence de quelques incitations et mesures en faveur des petits exploitants agricoles</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ☹ <i>Quasi absence de reconnaissance juridique et institutionnelle de la petite agriculture</i> ☹ <i>Mode de gestion familial impactant négativement sur la performance</i> ☹ <i>Faible accès au crédit bancaire</i> ☹ <i>Niveau d'endettement relativement élevé</i> ☹ <i>Le manque de spécialisation réduit la productivité</i> ☹ <i>Un capital foncier de plus en plus limité</i> ☹ <i>Un faible degré de mécanisation / d'investissement</i> ☹ <i>Une position qui affaiblit l'accès aux marchés</i> ☹ <i>Vieillesse des agriculteurs et faible attractivité des jeunes</i> ☹ <i>Niveau d'instruction très bas des exploitants agricoles</i> ☹ <i>De fortes disparités genre notamment pour la propriété des terres</i> ☹ <i>Usage non encadré de pesticides et leurs impacts sur la santé</i>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ↪ <i>Reconnaissance de la petite agriculture à travers son institutionnalisation</i> ↪ <i>Adaptation des politiques agricoles aux spécificités de la petite agriculture</i> ↪ <i>Encourager le regroupement des petits agriculteurs pour les renforcer</i> ↪ <i>Créer des marchés et des circuits adaptés à la petite agriculture</i> ↪ <i>Sensibilisation des acteurs (industriels, consommateurs) pour appuyer les petits agriculteurs</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ☹ <i>Détérioration de la situation d'ensemble des petits agriculteurs</i> ☹ <i>Risque économique important en cas de diminution de la performance de la petite agriculture</i> ☹ <i>Risque sur la sécurité alimentaire du pays</i> ☹ <i>Détérioration de la terre, désertification, en cas de développement de pratiques non durables</i>

Principes d'action

Le développement de la petite agriculture doit être une priorité nationale

Le secteur agricole occupe une place de premier plan dans l'économie tunisienne. La contribution de l'agriculture dans le PIB, les exportations, et l'emploi est très importante. La sécurité alimentaire est tributaire des performances du secteur et plus particulièrement des petites exploitations agricoles qui assurent une bonne part de la production nationale. Compte tenu de son apport économique et social, le développement de la petite agriculture doit être une priorité nationale. Ceci devra bien entendu être reflété dans la vision, les politiques, les stratégies, les objectifs et les mesures qui sont élaborées et mise en œuvre dans le pays.

La petite agriculture : une responsabilité de l'Etat

Les évènements et les récentes crises mondiales se succèdent et sont de plus en plus fréquents depuis quelques années. La mondialisation a imposé un modèle « standard et quasi unique » supposé s'appliquer à tous les pays et économies indépendamment de leurs spécificités structurelles, socioéconomiques, etc. Un des principes de base de ce modèle est l'économie de marché avec un désengagement de l'Etat de la plupart de ses responsabilités, notamment en faveur des acteurs privés. Les expériences des crises économiques de 2008, et l'épisode actuel de la Pandémie mondiale due au COVID-19, ont mis en lumière la fragilité de ce modèle global de développement basé sur une libéralisation économique démesurée. Ceci s'est matérialisé par un retour en force de l'Etat comme un acteur économique à part entière. Compte tenu des enjeux économiques, de sécurité alimentaire, et de l'importance de la petite agriculture dans la chaîne alimentaire en Tunisie, le développement de la petite agriculture devrait relever de la responsabilité et du devoir de l'Etat.

La vision de la petite agriculture est à penser dans le cadre du modèle de développement économique du pays

Le développement de la petite agriculture ne pourra se faire que dans le cadre d'une stratégie économique globale du pays. La vision pour les petites exploitations agricoles est fortement liée au développement régional et local en Tunisie. La réduction de la pauvreté dans les zones rurales offre des opportunités en termes de création d'emplois et d'amélioration des revenus, en particulier pour les jeunes, ce qui réduit les risques d'exode, de migration, et améliore les conditions de vie des populations rurales. C'est donc en grande partie le modèle de développement économique de la Tunisie, notamment en termes de réduction des disparités régionales, qui orientera et impactera les performances et la durabilité de la petite agriculture. Des régions développées offrant les infrastructures adéquates et un niveau de vie développé constitueront un environnement et un soutien incontestable pour l'émergence de la petite agriculture.

L'implication de l'ensemble des parties prenantes est indispensable au développement de la petite agriculture

La participation de l'ensemble des parties prenantes est indispensable au développement de la petite agriculture. Ceci nécessite la conjugaison d'effort des acteurs qui jouent un rôle essentiel dans ce processus avec les structures publiques et d'appui à tous les niveaux (formation, vulgarisation, etc.) les organisations professionnelles, les industriels et les transformateurs, les intermédiaires, les institutions financières et de microcrédit, et bien entendu les exploitants agricoles eux-mêmes.

Le développement de la petite agriculture nécessite la mise en place d'un dispositif et de mesures spécifiques et innovantes

La petite agriculture fait face à des défis particuliers qui lui sont propres : pauvreté, isolement géographique, taux d'analphabétisme élevés et niveaux d'instruction très bas, faiblesse de l'accès aux marchés et aux circuits de vente directe aux consommateurs finaux, réduisant leurs revenus et leurs marges bénéficiaires auprès des intermédiaires, faibles pouvoir de négociation vis-à-vis des clients, etc. Face de tels défis particuliers, il y a la nécessité de la mise en place d'une panoplie de mesures spécifiques et innovantes pour autonomiser les petits exploitants agricoles, et plus particulièrement les femmes.

Recommandations et actions à mettre œuvre

Partant de l'analyse diagnostic et des principes énoncés, les recommandations ci-après sont préconisées pour le développement de la petite agriculture.

Reconnaître et institutionnaliser la petite agriculture

✓ **Elaborer une vision pour la petite agriculture**

Il n'y a pas actuellement de vision pour l'agriculture en Tunisie, et encore moins pour les petites exploitations agricoles malgré son rôle économique, social dans le développement du pays et sa contribution à la sécurité alimentaire. En l'absence de vision, il est impensable de croire que le développement de la petite agriculture soit considéré comme une priorité nationale. Il est impossible de penser les politiques, stratégies, programmes et autres outils et mesures nécessaires pour soutenir les petits exploitants agricoles. Les expériences internationales montrent que les pays ont tous élaboré des stratégies où il y a une vision claire pour la petite agriculture. Le Maroc dans son Plan vert vise clairement l'agrégation des petits exploitants comme une orientation pour le développement de l'agriculture dans le pays. **Il est recommandé d'élaborer une vision pour la petite agriculture en Tunisie. Vision, à partir de laquelle, devront être déclinés une stratégie, des orientations stratégiques, des objectifs et des programmes et des mesures opérationnelles à mettre en œuvre pour la réalisation de la vision.** L'élaboration de cet ensemble d'outils est à réaliser dans le cadre d'un processus participatif à l'échelle nationale, et surtout dans les régions, impliquant tous les acteurs et en premier lieu le petit exploitant agricole. Comme souligné auparavant, ce processus devra être réalisé en parfaite coordination avec les politiques de développement économique, régional et rural dans le pays. Ceci permettra entre autres une meilleure allocation des ressources pour le soutien de la petite agriculture.

✓ **Améliorer la reconnaissance juridique des petits exploitants agricoles**

Jusqu'à récemment, le petit agriculteur était catégorisé principalement à travers la surface de la parcelle qu'il exploite et de sa capacité d'investissement. Depuis la promulgation de la nouvelle loi de l'investissement, la petite exploitation agricole n'est plus explicitée dans la législation tunisienne. A l'échelle internationale, le petit exploitant agricole dispose d'un statut particulier à travers différentes appellations : petit agriculteur (France), agriculture familiale (Brésil), exploitation agricole traditionnelle (Mali), par opposition aux grandes entreprises agricoles, agriculture patronale ou moderne. Le ciblage des petits agriculteurs par des programmes et des mesures spécifiques nécessite impérativement l'explicitation et la reconnaissance du statut du petit exploitant agricole. **Il est donc nécessaire de standardiser la définition des petites exploitations agricole en Tunisie et de l'explicitier juridiquement en tenant compte de critères allant au-delà de celui de la simple taille (surface agricole utile reconnaissant leurs fonctions économiques et sociales).** La catégorisation qui a été établie auparavant dans le cadre de code de l'investissement de 1993 (en fonction de la taille, activité, nature du périmètre) pourrait constituer une bonne base de départ pour une définition de la petite agriculture. Une telle initiative devrait aussi permettre de mieux connaître la situation de la petite exploitation agricole. En effet, ceci permettra un meilleur ciblage de la petite exploitation dans le cadre des enquêtes, ce qui améliorera les statistiques spécifiques à cette catégorie.

✓ **Institutionnaliser la petite agriculture**

Les petits exploitants agricoles sont aujourd'hui globalement faiblement représentés et leur représentation auprès des institutions publiques est une clé de succès des programmes initiés en leur faveur. Le Ministère de l'Agriculture ainsi que les structures publiques qui sont actuellement en charge du développement de l'agriculture ont été structurés de façon à apporter un soutien à toutes les entreprises agricoles en considérant qu'elles constituent un tissu homogène. Hors, les besoins en matière de dispositifs d'accompagnement, et de mesures (administratives, formation, appui technique, etc.) sont très différents selon que l'on traite avec des entreprises agricoles structurées ou des petites exploitations gérées par des chefs de famille avec un niveau d'instruction généralement bas. Pour répondre à cette problématique, certains pays comme le Brésil ont créé des Ministères dédiés à la petite exploitation familiale. **Une des mesures pouvant être envisagée est de créer un dispositif institutionnel spécifique à la petite agriculture, par exemple à travers une Direction Générale au sein du Ministère.** Une telle orientation permettrait d'envoyer un signal fort de l'engagement de

l'Etat en faveur du développement de la petite agriculture. En outre, l'ancrage régional de cette initiative, et son déploiement au sein des structures d'appui permettrait un meilleur soutien et écoute des petits exploitants agricoles.

Adapter les politiques agricoles aux spécificités de la petite agriculture

Améliorer l'accès au crédit et aux incitations à la petite agriculture

L'accès des petits exploitants au crédit et de façon plus générale aux ressources financières et aux avantages est très limité. La majeure partie des instruments disponibles et des soutiens aux investissements qui ont été mis en place profitent aux plus grands investisseurs et ne sont pas adaptés aux besoins de la petite agriculture. Les petits exploitants agricoles ne remplissent généralement pas les conditions qui sont exigées. A titre d'exemple, ils ne disposent pas généralement des ressources et des revenus pour assurer un certain niveau d'autofinancement ou des capacités d'investissement propre pour bénéficier des avantages mis en place. Dans ce contexte, les petits exploitants ont recours aux microcrédits qui se caractérisent par des taux d'intérêts très onéreux. L'adaptation des instruments de financement et des avantages est donc essentielle pour que les petits exploitants puissent en bénéficier. Dans ce cadre, les mesures qui seraient à mettre en œuvre peuvent prendre la forme de :

- Une diminution de la part de l'autofinancement pour les crédits d'investissement
- Un assouplissement des garanties nécessaires pour les crédits accordés
- Adopter des conditions de crédits (taux d'intérêts et des délais de grâce) favorables aux petits exploitants agricoles
- Un ciblage direct des petits exploitants par des subventions directes notamment pour le financement de budgets en début de saison pour le financement des achats (semences, intrants, etc.)
- Augmentation des taux de primes en faveur des petits exploitants sur les investissements en équipement

Restructurer les procédures pour mieux répondre aux besoins des petits agriculteurs

La révision et l'adaptation des politiques agricoles en appui aux petites agricultures nécessitent la facilitation et la simplification des procédures administratives pour les petits exploitants agricoles. Il s'agit par ailleurs de restructurer les institutions et les procédures afin de les rendre mieux capable de répondre aux besoins des agriculteurs. Cette approche pourrait être appliquée aux services et procédures d'appui à l'investissement, aux institutions de crédit, la vulgarisation, et celles concernant le régime foncier. Les procédures d'accès sont longues et très administratives entraînant un faible taux d'investissement et d'octroi du crédit. Ceci concerne notamment, les délais de récupération des primes. Cet aspect est particulièrement important dans le contexte actuel notamment avec la crise pandémique liée au COVID-19. Les petits agriculteurs verront certainement leurs revenus et production, fortement diminués en raison de la réduction de l'activité économique dans le pays. Des mesures et des procédures d'indemnisation devront être mises en place en faveur de ces exploitants. Dans ce cadre, **il est nécessaire de simplifier et de clarifier les procédures, et de réduire les délais pour permettre aux petits agriculteurs de bénéficier de fonds de roulement supplémentaires pour compenser les pertes qu'ils ont subies.** Ces mesures de facilitation doivent être accompagnées par des campagnes d'information et de sensibilisation régulières ciblant les petits exploitants pour leur expliquer les procédures existantes, les modalités et les conditions d'obtentions, etc.

Un autre aspect important concerne aussi les procédures de création et de transmission des entreprises agricoles. **Il est essentiel de créer des mécanismes permettant de favoriser la transmission intergénérationnelle de l'agriculture pour les exploitants plus âgés et la reprise des exploitations par des jeunes** (aides à l'installation et à la modernisation, prêts bonifiés, etc.).

Améliorer la formation et l'encadrement technique des petits exploitants agricoles

Les systèmes de formation et de vulgarisation sont cruciaux pour améliorer les performances et la productivité de la petite agriculture, car ils permettent de concevoir et de promouvoir des méthodes et des pratiques adaptées aux besoins des petits exploitants. Dans ce cadre, il est nécessaire d'améliorer l'encadrement technique, les structures d'appui au conseil et la formation et vulgarisation en l'adaptant aux besoins des petits exploitants agricoles. Ceci concerne notamment la mise en place

de programmes de formation et des techniques de vulgarisation adaptés aux petits exploitants. Tenant compte des niveaux d'instruction relativement faibles des chefs d'exploitation, il est nécessaire d'opter pour un langage relativement facile et simple pour les aspects de formation. **Il s'agit aussi de faciliter l'accès des petits agriculteurs à ces connaissances et techniques par le partage des savoirs traditionnels et des innovations y compris les pratiques durables. Le renforcement des capacités humaines et matérielles des structures chargées de la vulgarisation (CTV) est essentiel.**

Adopter le travail collaboratif comme un principe fondamental de renforcement des petits agriculteurs

✓ *Changer la vision qui consiste à voir la coopérative comme un modèle politique*

Le concept de coopérative reste encore en Tunisie associé dans les mémoires et les esprits à un modèle politique avec l'échec de l'expérience de la collectivisation forcée des terres. Jusqu'à aujourd'hui le terme « coopérative » semble ne pas faire l'unanimité principalement en raison de la connotation politique et des événements qui ont caractérisé la période du régime socialiste dans les années 1960. Or les contextes sont largement différents. **Historiquement, les premières coopératives ont été liées à la récupération et la nationalisation des terres qui étaient encore la propriété d'étrangers. Actuellement, le regroupement des coopératives vise à renforcer les petits exploitants agricoles en les structurant. Il faut donc bien mettre en valeur la différence entre les deux contextes et les objectifs.** Autrement dit, les coopératives ne sont pas appelées à remplacer l'Etat ou encore le secteur privé mais c'est un modèle qui les complète. Dans le contexte tunisien post-révolution, la coopérative agricole s'insère dans le cadre de la promotion du modèle de l'économie sociale et solidaire (ESS). Une stratégie de développement de l'ESS a d'ailleurs été élaborée et adoptée en Tunisie. **De même, un projet de loi de l'ESS a été élaboré et il est nécessaire d'accélérer sa promulgation pour appuyer l'orientation de la création des coopératives agricoles.** Pour rappel, le projet de Loi annonce que les objectifs de l'ESS sont les suivant :

- La concrétisation de la justice sociale et le développement durable ;
- La création des postes d'emploi et la promotion du travail décent ;
- La création d'une dynamique locale pour la réalisation de l'équilibre entre les régions;
- La structuration des activités informelles ;
- La promotion de l'initiative collective ;
- La création de la richesse et l'atteinte du confort économique et social du citoyen pour améliorer la qualité de vie.

✓ *Appuyer le développement des organisations des petits producteurs agricoles*

L'Etat a mis en place certaines incitations, notamment financières et fiscales, pour promouvoir les coopératives et cela surtout pour l'investissement agricole. Ceci constitue une bonne initiative mais d'autres mesures sont à mettre en œuvre. Comme souligné auparavant, une des problématiques majeure concernant les coopératives est liée à la durabilité économique de leur activité. Compte tenu des spécificités des petits exploitants agricoles (surtout niveau d'instruction), les coopératives ont un besoin important d'encadrement. Il est très rare que les dirigeants des coopératives aient un esprit d'entreprise. **Il est nécessaire d'instaurer un ensemble de mesures de renforcement des capacités et d'accompagnement des dirigeants dans la gestion d'entreprises coopératives.** L'accompagnement devra aussi concerner le volet ciblage des marchés, stratégie commerciale et marketing, etc. **Des mesures incitatives spécifiques concernant le volet commercial pourraient aussi être envisagées** notamment en leur accordant des faveurs dans certains circuits de vente (exemple les marchés de gros).

✓ *Encourager les formes de mutualisation des ressources*

Les coopératives agricoles permettent aux petits producteurs d'accéder plus facilement aux ressources naturelles telles que la terre et l'eau, à l'information, à la communication et à la connaissance, aux marchés, à la nourriture et aux biens productifs, notamment les semences et les outils de production. Dans ce cadre, **il est nécessaire de promouvoir la mutualisation des ressources dans le cadre**

des coopératives. La mutualisation des apports financiers, permettent d'acquérir des machines (tracteurs, etc.) qu'un petit producteur seul ne peut pas acquérir. Par la mutualisation de la terre, des outils de production, et des ressources financières, la coopérative favorise une meilleure productivité, un accès aux marchés, et une rentabilité plus grande que dans le cas où l'agriculteur exploitait individuellement ses ressources limitées. La coopérative permet de mutualiser les ressources mais également de mettre à la disposition des membres les compétences techniques que les agriculteurs auront acquis lors de formations ou de programmes auxquels ils ont participé. Ceci inclut même la capacité de certains petits exploitants à savoir lire et écrire, qui peut être mise au service des autres membres de la coopérative. La mutualisation accroît également le pouvoir de négociation des agriculteurs vis-à-vis des structures de financement, ou encore des fournisseurs à travers l'organisation d'achats groupés d'intrants et de services. **La communication et la mise en valeur des meilleures expériences et des bonnes pratiques des coopératives agricoles en Tunisie, en matière de mutualisation des ressources, pourraient contribuer à les développer.**

Créer des marchés adaptés et spécifiques à la petite agriculture

✓ *Privilégier les petites exploitations agricoles dans les marchés publics*

L'accès de la petite agriculture aux marchés traditionnels et aux circuits classiques de vente est contraint par plusieurs facteurs (isolement géographique et éloignement des marchés, méconnaissance des circuits, moyens logistiques limités, etc.). D'où la nécessité de créer des marchés qui sont spécifiques et de favoriser l'accès des petits exploitants à ces marchés. A l'échelle internationale, des programmes ont été mis en place par exemple par le Brésil, pour assurer des marchés aux petits exploitants agricoles. Un des moyen de le faire consiste à les favoriser par le biais des marchés publics (cantines scolaires, restaurants collectifs publics, etc.) en facilitant l'accès à ces marchés pour les produits de la petite agriculture et en mettant en place des cahiers des charges favorables aux produits locaux des petits producteurs. Un certain pourcentage de l'approvisionnement de ces collectivités pourrait aussi être attribué à un nombre de petits agriculteurs remplissant des conditions en termes de qualité des produits. Ceci permettra d'améliorer les revenus et d'augmenter les marges des petits exploitants agricoles.

✓ *Promouvoir l'agriculture contractuelle*

L'agriculture contractuelle favorise la mise en relation des petits exploitants avec les acheteurs. Elle donne à ces agriculteurs la possibilité de connaître à l'avance le moment de livraison des produits. Les risques liés à la fluctuation des prix sont réduits et les exploitants peuvent avoir un accès facilité aux intrants, au crédit car ils ont une part de marché garantie et un revenu plus stable. En outre les petits exploitants sont également mieux protégés contre les risques et pertes liées aux catastrophes naturelles et du changement climatique, sachant que ces risques peuvent être partagés avec l'acheteur dans le cadre du contrat. Plusieurs exemples de cas de réussite illustrent les avantages réels et l'apport de l'agriculture contractuelle pour les petits exploitants (voir encadré).

La Pif-Paf Alimentos au Brésil

Créée en 1970, Pif Paf Alimentos est l'une des dix plus grandes entreprises brésiliennes de transformation alimentaire opérant dans les secteurs du poulet et du porc. Avec cinq unités industrielles, dont la plupart sont situées dans l'État du Minas Gerais (MG), l'entreprise emploie environ 8 000 personnes. Elle produit une gamme diversifiée de plus de 300 produits pour les marchés nationaux et d'exportation, y compris le poulet congelé (entier et en partie), les saucisses, les pépites de poulet et une variété de plats prêts à manger. Pif Paf transforme le poulet dans deux installations, respectivement dans les municipalités de Visconde do Rio Branco (VRB), dans le sud-est de la MG, où il s'approvisionne auprès de 324 petits et moyens agriculteurs, et Patrocínio, dans le centre-ouest de la MG, où il travaille avec 46 grands agriculteurs. Dans les deux cas, l'entreprise travaille avec des agriculteurs dans le cadre de contrats étroitement coordonnés. Pour accroître sa compétitivité, la compagnie a développé un modèle de contrat associant le paiement à la performance productive. Les éleveurs reçoivent des intrants préfinancés ainsi qu'une assistance technique. Des incitatifs financiers leurs sont également octroyés afin d'améliorer de façon continue leur performance technique, ce qui contribue à optimiser les rendements et à réduire les coûts de production de la compagnie

Source : <http://www.fao.org/in-action/contract-farming/training/module-1/case-study-poultry-in-brazil/fr/>

Même si elle a des avantages indéniables, l'agriculture contractuelle peut également être une source de conflits et vulnérabiliser le petit exploitant. Les désavantages peuvent en effet être liés à l'impossibilité de vendre à d'autres acheteurs lorsque les prix augmentent, des risques d'endettement provenant des prêts consentis par l'acheteur, ou encore de l'inégalité du pouvoir de négociation entre l'agriculteur et l'acquéreur. L'Etat doit dans ce cas protéger les petits exploitants en mettant en place les instruments de réglementation nécessaires pour combler le déséquilibre qui existe entre le petit exploitant et l'acheteur.

✓ **Développer les circuits courts**

Les petits exploitants se trouvent souvent dans une position difficile lors de leurs négociations avec les acheteurs qui sont représentés principalement par les intermédiaires. L'objectif de développement des circuits courts doit être une priorité et bénéficier de l'appui des politiques publiques. Le développement des circuits courts, chaînes d'approvisionnement qui réduisent les intermédiaires entre producteurs et consommateurs, entraînent une meilleure rémunération des agriculteurs avec une mise sur le marché de produits locaux de meilleure qualité. Les marchés locaux et nationaux, où les producteurs et les consommateurs se rencontrent directement (circuits courts), doivent être encouragés et renforcés. Cette approche commence à connaître un certain développement en Tunisie notamment à travers des événements organisés par les organisations professionnelles mettant en relation les producteurs (notamment les femmes productrices agricoles et le consommateur). Mais cela reste relativement limité avec des actions plutôt ponctuelles.

✓ **Inciter les petits agriculteurs à s'orienter vers des produits à plus forte valeur ajoutée**

L'orientation des petits exploitants agricoles vers des produits et des pratiques visant à améliorer la valeur ajoutée doit être encouragée. Parmi ces orientations, il y a le passage à l'agriculture biologique. Les petits agriculteurs peuvent en effet avoir des avantages comparatifs dans la production biologique pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la plupart des petits agriculteurs produisent déjà plus ou moins de façon biologique, en utilisant relativement peu d'intrants chimiques. Ainsi, ils peuvent plus facilement se convertir à la production biologique, en n'introduisant que des améliorations marginales dans les pratiques appliquées. Un autre facteur important est que les technologies de la production BIO est à forte intensité de main-d'œuvre et nécessite peu d'investissement, utilisant ainsi le facteur de production le plus à la disposition des petits agriculteurs. Cette orientation vers l'agriculture biologique rend les petits agriculteurs moins vulnérables économiquement car moins dépendants des intrants chimiques dont le prix sont en hausse continue.

La reconnaissance des Figes de DJEBBA

Ce produit de terroir issu de Djebba (région du gouvernorat de Bêjà) a été reconnu comme produit appellation d'origine contrôlée, AOC par arrêté du Ministre de l'agriculture en mai 2012. Le cahier des charges relatif à cette appellation spécifie le calibre des fruits selon leur diamètre. Le label AOC garantit également que le poids de chaque fruit est supérieur à 35 gr et que chaque fruit présente une tige intacte et une chair et une peau sans aucun défaut. La Société Mutuelle des Services Agricoles « Djebba fruits » formée par de petits exploitants agricoles commercialise notamment ses figes de Djebba AOC au niveau du point de vente de l'Office des Terres Domaniales (OTD) à la Cité el khadhra au centre de la capitale, Tunis près du Ministère de l'Agriculture.

Source : <https://unctunis.org.tn/2016/08/19/figes-djebba-aoc-onudi/>

Les systèmes de labellisation/ étiquetage (certifications, labels, AOC, indications d'origine, produits de terroir, etc.) des produits issus de la petite agriculture peuvent aussi permettre d'augmenter la valeur ajoutée des produits. Une meilleure valorisation des produits de terroir par la labellisation peut être réalisée grâce à des systèmes de labellisation et certification. Les pouvoirs publics peuvent choisir de les mettre en place au plan national, en s'appuyant éventuellement sur ce qui existe au niveau régional ou international (voir encadré).

Reconnaître le rôle des femmes dans la petite agriculture

✓ **Autonomiser les femmes en leur donnant la possibilité d'être chef d'exploitation**

La part des femmes cheffes d'exploitation reste très faible aussi bien en nombre et encore plus en termes de surfaces des terrains. Cette situation est en partie liée à un accès limité des femmes aux terres. Elle est particulièrement prononcée dans les milieux ruraux. Le renforcement de l'accès des femmes aux actifs fonciers et leur maîtrise sur ces derniers, permet de conforter leur statut et leur influence au sein des ménages et des communautés. En outre, en améliorant l'accès à la terre et en leur garantissant des titres fonciers, cela impacte sur la productivité des fermes et à des impacts sociaux importants notamment en ce qui concerne le niveau de vie et le bien être de la famille. Les droits d'accès des femmes aux terres et aux ressources naturelles doivent être améliorés et renforcés. De façon plus générale, et en plus de la nécessité de développer l'accès à la propriété des terres, il s'agit d'autonomiser les femmes en leur donnant la possibilité d'être cheffe d'exploitation à part entière. Ceci inclut également l'amélioration des capacités en matière de gestion de petites entreprises, d'investissement, de regroupement, et de mobilisation du crédit. Si de telles initiatives ciblent les femmes chefs d'exploitation déjà installées, il est aussi primordial de mettre en place des actions pour les ouvrières ou les femmes vivant en milieu rural en général. Ces mesures incluent parmi d'autres l'éducation, la formation, la sensibilisation, etc.

✓ **Encourager la formation des coopératives féminines**

Les coopératives rurales et les associations d'agriculteurs/exploitants, lorsqu'elles sont efficaces, contribuent de manière décisive à l'autonomisation des petits producteurs agricoles, en particulier les agricultrices. Les coopératives offrent des réseaux d'entraide et de solidarité qui permettent aux petits exploitants d'accroître leur capital social, d'améliorer leur estime de soi et leur autosuffisance, et de négocier collectivement de meilleures conditions contractuelles, de meilleurs prix et un accès accru à un large éventail de ressources et de services (UN-Women/FAO/IFAD/WFP, 2011).²⁴

Coopératives de productrices d'échalotes à Ségou au Mali

Dans la région de Ségou au Mali, les échalotes sont cultivées essentiellement par des paysannes sur des terrains relativement petits (0,20 hectare). Les échalotes sont utilisées dans la préparation de tous les plats maliens et au vu de la demande croissante des consommateurs, elles offrent d'importantes opportunités de commercialisation. Les femmes sont traditionnellement présentes au niveau de la production et de la vente au détail alors que les hommes assurent la majorité des activités de commercialisation de gros. La coopérative de productrices d'échalotes de Benkadi avaient des difficultés écouler toute sa production sur le marché local et devait se résigner à la vendre à des prix extrêmement bas avant que la récolte ne se perde. Elle s'est associée à 21 autres coopératives de productrices d'échalotes (comprenant un ou deux hommes) afin de se positionner sur le marché de gros de l'échalote et de vendre les surplus. Une fois regroupées, elles ont mené des activités de plaidoyer afin de devenir membres de la Faso Jigi, une association malienne de coopératives d'agriculteurs basée à Ségou qui s'occupe de la gestion de produits agricoles destinés au commerce de gros tels que les céréales, le riz, les oignons et récemment les échalotes. Le revenu des productrices d'échalotes qui ont adhéré à l'association s'est accru du fait qu'elles ont eu la possibilité de vendre leur production à un meilleur prix.

Source : FAO (2011)²⁵

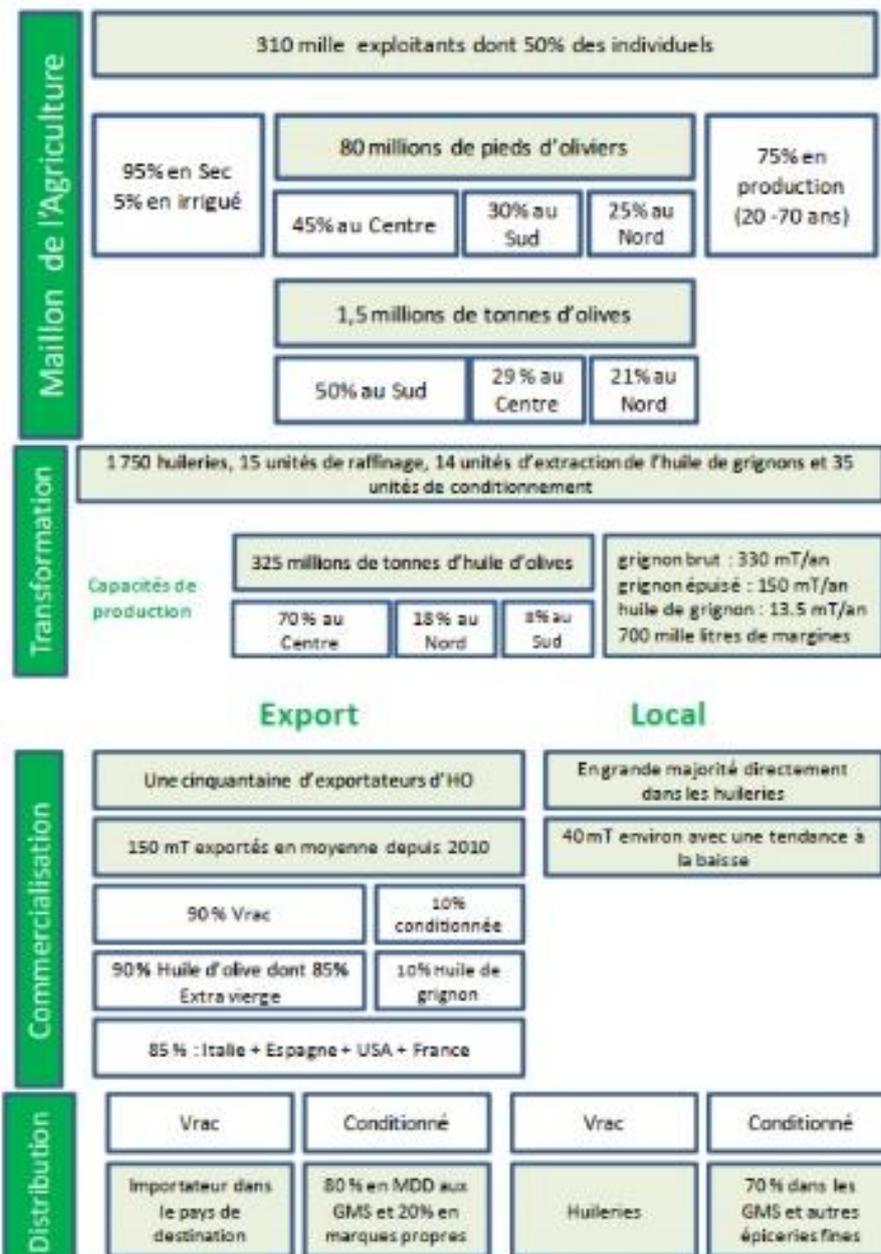
Le regroupement des femmes dans le cadre de coopératives doit être promu et encouragé par la mise en place d'incitations et d'avantages importants en plus d'une discrimination positive en leur faveur. Ceci permettra entre autres de réduire l'écart déjà existant avec les hommes. Depuis quelques années, le nombre de Groupements de Développement Agricole féminins connaît une augmentation importante en Tunisie. Les femmes ressentent le besoin de se regrouper surtout pour avoir un accès à des marchés qu'elles ne pouvaient pas cibler auparavant. Le regroupement permet aussi une meilleure visibilité et un pouvoir de « négociation » plus important vis-à-vis des différentes structures notamment pour les incitations. De nombreuses difficultés caractérisent l'aspect de création des groupements dont les formalités qui sont peu connues des femmes. Outre l'aspect création des coopératives, la gestion même des groupements est une problématique qui nécessite un appui important.

²⁴ The Role of Farmers' Organizations in Empowering and Promoting the Leadership of Rural Women, <https://www.un.org/womenwatch/daw/csw/csw56/egm/Penunia-EP-12-EGM-RW-Oct-2011.pdf>

²⁵ <http://www.fao.org/sustainable-food-value-chains/library/details/fr/c/278454/>

ANNEXES

Cartographie de la filière oléicole



Source : Elaboration auteur dans le cadre du projet IRADA

Catégorisation du petit agriculteur en Tunisie

Sont classés investissements de la catégorie "A" les opérations d'investissement dans l'agriculture d'un montant ne dépassant pas 40.000 dinars, promues par des personnes possédant et/ou exploitant ou envisageant d'exploiter des terres agricoles ventilées par régions bioclimatiques et par nature de spéculation, et accusant une superficie égale ou inférieure à celles définies dans le tableau ci-après

Superficie maximum possédée ou exploitée (Catégorie A)

Nature des spéculations	en sec (Ha)					irrigué (Ha)
	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5	
Grandes cultures associées (sans maraîchage)	20	40	56	-	-	6
Parcours	28	44	70	110	172	-
Arboriculture fruitière, hors oliviers à huile, amandier, vigne et agrumes	4	7	9	12	16	2
Amandier et olivier	10	18	22	34	54	-
Vigne de table	3	3	-	-	-	1
Vigne de cuve	12	16	24	-	-	-
Agrumes	-	-	-	-	-	2
Cultures maraîchères	-	-	-	-	-	3
Cultures d'oasis littorales	-	-	-	-	-	4
Cultures d'oasis continentales	-	-	-	-	-	2
Serriculture	-	-	-	-	-	0,3
Cultures florales et aromatiques et plantes ornementales	-	-	-	-	-	0,8

Source : Décret n° 94-427 du 14 février 1994, portant classification des investissements et fixant les conditions et les modalités d'octroi des encouragements dans le secteur de l'agriculture et de la pêche.

L'agrégation dans le plan Maroc Vert

Adopter l'agrégation comme modèle d'organisation de l'agriculture

Le Plan Maroc Vert est construit sur le principe de l'agrégation comme outil de développement du secteur agricole; sa mise en œuvre nécessite la création de partenariats gagnant-gagnant entre l'amont de production et l'aval de la phase commerciale et / ou industrielle.

1. Pourquoi l'agrégation?

L'agrégation constitue une solution appropriée pour contourner la question des petites exploitations et pour faire face aux défis liés au manque d'organisation dans le secteur agricole. En effet, les petits agriculteurs, qui constituent la majorité des agriculteurs au Maroc (70% ont moins de 5 hectares), ont des compétences techniques et managériales insuffisantes et n'ont pas les moyens financiers de moderniser leurs systèmes de production. En revanche, l'agro-industrie étant rarement impliquée dans l'amont agricole, elle souffre souvent de l'approvisionnement irrégulier en biens primaires, tant en quantité qu'en qualité.

2. Qu'est-ce que l'agrégation?

Il s'agit d'une forme d'organisation basée sur le regroupement d'agriculteurs pour la mise en œuvre de projets d'investissement agricole, également appelés projets d'agrégation, et pour la production, la valorisation et la commercialisation de produits agricoles. Il s'agit d'un partenariat volontaire avec un acteur (agrégateur) disposant d'une expertise managériale, financière et technique permettant d'optimiser le processus de production.

3. Quels sont les avantages de l'agrégation ?

Pour les agrégés

Grâce à la technologie de production moderne apportée par l'agrégateur (surveillance étroite et fermes modèles), les agrégés ont la possibilité d'améliorer leur production, tant en quantité qu'en qualité, et par conséquent en valeur commerciale. Ce transfert est facilité par les intrants et services rendus par l'agrégateur.

L'agrégation constitue également une solution pour faciliter l'accès au financement des petits agriculteurs par le biais d'avances, faites par l'agrégateur ou par l'intermédiaire des banques, sur la base des garanties prévues dans les contrats d'agrégation.

Les agrégés bénéficient également des opportunités offertes par l'agrégateur, en termes de conversion de leurs exploitations agricoles de secteurs à faible valeur ajoutée.

Ensemble, ces éléments contribuent à l'augmentation des revenus des agriculteurs participants et à leur intégration dans une économie de marché.

Pour les agrégateurs

De leur côté, les agrégateurs bénéficient des effets positifs de l'agrégation à travers :

- la sécurisation de l'approvisionnement via des volumes de production plus importants ;
- le développement de leurs capacités commerciales afin de conquérir de plus grands marchés nationaux et internationaux;
- l'extension de leur périmètre amont face à une propriété agricole limitée, libérant ainsi des fonds pour des investissements productifs;
- l'optimisation des coûts logistiques entre la production et le marché final, évitant ainsi la nécessité de dépendre d'un certain nombre d'acteurs intermédiaires et l'érosion excessive des marges bénéficiaires.

4. Qu'est-ce qu'un périmètre d'agrégation?

Le domaine d'intervention d'un agrégateur, qui peut varier en fonction du projet d'agrégation, est appelé périmètre d'agrégation. Il peut s'agir d'un village, d'un district rural ou même de plusieurs districts ruraux.

5. Qui peut jouer le rôle d'agrégateur?

Plusieurs acteurs nationaux jouent déjà le rôle d'agrégateurs. Les exemples incluent CONSUMAR dans le secteur du sucre, l'ACNO dans le secteur ovin et COPAG dans le secteur laitier.

Comme nous pouvons le voir, toute agro-industrie ou organisation de stockage peut jouer le rôle d'agrégateur. Les coopératives et les associations, d'un point de vue juridique, sont naturellement des agrégateurs potentiels. Les groupements d'intérêt économique (GIE) peuvent être spécialement formés pour jouer le rôle d'agrégateurs.

Une ferme à grande échelle peut également regrouper un certain nombre de petites fermes afin de créer une opération commune qui profite à tous les participants.

6. Qu'est-ce qui peut servir de base à l'agrégation?

L'agrégation peut se produire en association avec diverses opérations ou unités agro-industrielles telles que:

- L'acquisition ou l'utilisation groupée de matériel agricole;
- le partage de matériel d'irrigation ou de systèmes d'alerte et de protection collectifs (contre les changements climatiques soudains);
- La réalisation de tâches communes (travail, traitements des plantes, irrigation, récolte, etc.);
- Le partage de l'espace de stockage;
- La valorisation de la production.

Idéalement, l'agrégation devrait viser à la fois l'amont et l'aval de la production pour bénéficier de la totalité des marges bénéficiaires.

7. Quel rôle un agrégateur peut-il jouer (modèles d'agrégation)?

Selon le degré d'implication dans le processus de production et de valorisation, un agrégateur peut jouer différents rôles. Cela peut varier d'un simple contrat commercial liant l'agrégateur et l'agrégé à un rôle pouvant inclure les éléments suivants:

- un support technique spécifique et une supervision;
- la fourniture d'intrants;
- le préfinancement de certains investissements pour les participants (matériel d'irrigation goutte à goutte, plantes, achat de matériel, etc.).

8. Quels sont les engagements de l'agrégé?

En contrepartie des contributions de l'agrégateur, l'agrégé s'engage sur un accord contractuel, avec certaines clauses à respecter, telles que:

- la réalisation des plans techniques établis par l'agrégateur;
- l'utilisation des intrants fournis par l'agrégateur;
- la livraison des unités de production convenues avec l'agrégateur.

9. Quel est le rôle d'accompagnement de l'État dans la promotion de l'agrégation?

L'agrégation, volontaire, est néanmoins encouragée et encadrée par le ministre de l'Agriculture, l'ADA et les superviseurs régionaux.

Le rôle de soutien joué par l'État consiste en la préparation d'une banque d'idées de projets d'agrégation (1 500 projets) qui couvre l'ensemble des régions et des secteurs agricoles.

Cette banque de projets est mise à la disposition d'agrégateurs potentiels.

Dans le cas où plusieurs agrégateurs sont intéressés par un même projet, l'ADA peut lancer un appel d'offres pour choisir le meilleur candidat.

Une fois choisi, l'État aide l'agrégateur à finaliser son projet.

Ensuite, l'agrégateur signe un accord avec l'État, qui peut apporter les types de support suivants:

- Support préférentiel - "Package d'agrégation";
- Accès préférentiel à la propriété;
- Accès préférentiel au financement;
- Accès privilégié aux avantages des interprofessions.

Source : Plan Maroc Vert